Liste des délibérations
du Conseil Municipal du 09 avril 2026

2026-16	Adoption du procès verbal du 20 mars 2026	Adopté
2026-17	Approbation du Compte Financier Unique 2025	Adopté
2026-18	Affectation des résultats	Adopté
2026-19	Rapport sur le bilan de la politique foncière – Année 2025	Adopté
2026-20	Rapport sur les actions de Développement Social et Urbain 2025	Adopté
2026-21	Indemnités de élus	Non soumis au vote
2026-22	Règlement budgétaire	Adopté
2026-23	Vote du Budget Primitif 2026	Adopté
2026-24	Taux d'imposition des taxes locales 2026	Adopté
2026-25	Subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale	Adopté
2026-26	Désignations aux commissions communales et délégations	Adopté
2026-27	Désignation de la Commission d'Appels d'Offres	Adopté

2026-28	Désignation des nouveaux représentants de l'exécutif CST	Adopté
2026-29	Elections des représentants au Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand	Adopté
2026-30	Désignation des Délégués Comité – SIVOM du Béthunois	Adopté
2026-31	Elections des représentants au SIVOM du Béthunois	Adopté
2026-32	Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS et leur désignation	Adopté
2026-33	Désignation des membres représentant la municipalité au CCAS	Adopté
2026-34	Renouvellement du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais – Désignation des délégués	Adopté
2026-35	Délibération aux fins de signature par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus	Adopté
2026-36	Dérogation au repos dominical Société Artois Enrobés	Adopté
2026-37	Développement de la Société TGL Recyclage	Adopté
2026-38	Commission d'attribution aux associations œuvrant pour la ville	Adopté
2026-39	Création d'un groupe de travail pour la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal	Adopté
2026-40	Désignation des membres de la commission de contrôle	Adopté
2026-41	Désignation des commissaires CCID	Adopté

2026-42	Capacité à ester en justice au nom de la commune	Adopté
2026-43	Terrain synthétique	Adopté
2026-44	Servitude terrain Brassens	Adopté
2026-45	Sorties et Projets pédagogiques	Adopté
2026-46	Voyages et sorties	Adopté
2026-49	Subventions exceptionnelles	Adopté

Aurélien DUQUESNOY
Le secrétaire de séance

Alain DUBREUCQ
Maire de Sains-en-Gohelle

MAIRIE de SAINS-en-GOHELLE
62114 (Pas-de-Calais)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Adoption du procès-verbal du 20 mars 2026

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-16

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2121-23,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026 à 18 h 00

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Ordre du jour

Conseil Municipal

du 20 mars 2026

01. Élection du Maire

02. Détermination du nombre d'Adjoints

03. Élection des Adjoints

04. Indemnités Maire Adjoints Conseillers Délégués

05. Majoration

06. Délégation du Conseil au Maire

07. Charte de l'élu local

Alain DUBREUCQ
Maire de Sains-en-Gohel

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

M. Alain DUBREUCQ *: Mesdames et messieurs il est 18h, Permettez -moi de vous exprimer ma profonde satisfaction de vous accueillir ce soir en cette salle des fêtes, car nous avons dû délocaliser le Conseil municipal par le fait qu'il se fait toujours dans la salle des mariages au premier étage de la mairie. Mais là, par rapport au public qu 'on attendait, et notre attente, elle est très bien récompensée. On a décidé de délocaliser ce Conseil municipal et de le faire ici, de manière à ce que chacun puisse suivre les débats. Un Conseil qui n'est pas ordinaire, vous le savez, parce que c 'est un Conseil de renouvellement après une élection municipal qui a eu lieu dimanche dernier. C 'est un moment qui va être chargé d 'émotion pour beaucoup d'entre vous, les nouveaux élus en particulier, qui sont accompagnés souvent par les parents, les amis. C 'est quelque chose d 'hyper important qu 'on soit accompagné, quand on intègre un Conseil municipal, et aussi quand on devient adjoint ou Conseiller municipal délégué, c'est bien qu'on soit accompagné par les amis et la famille*
Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.
Et avant de faire l 'appel, j 'ai, pour vous expliquer la liste d 'appel que je vais donner après, à vous lire trois courriers par rapport à des démissions qu 'on a reçues en début de semaine.

Le premier courrier que j'ai reçu c'est un courrier de Mme Morival du 16 mars 2026 à 11h01. Donc le lendemain de l 'élection. Elle me dit ceci, Mme Morival : "M. le maire, à l'occasion de l'installation du nouveau Conseil Municipal, je vous informe par la présente de ma décision de ne pas siéger au sein de cette nouvelle mandature. Ma démission est immédiate. Cette décision a été prise afin de laisser la place aux jeunes générations qui ont toute leur légitimité pour préparer l 'avenir de Sains-en-Gohelle. Je reste convaincu que le renouveau politique passe par la transmission et l 'engagement de celles et de ceux qui incarnent l 'avenir de notre commune. Cordialement, Mme Morival." Donc sa démission a donc été enregistrée.

Deuxième lettre le lendemain, le 17 mars, j'ai reçu ce mail de M. Ducarin." Bonjour M. le maire, permettez -moi de vous féliciter pour votre élection". C 'est très gentil de sa part, M. Ducarin, je l 'ai vu tout à l 'heure, j 'ai bien sûr été satisfait qu'il m'ait félicité parce que le sens républicain il vaut bien cela. "Suite à mon élection du 15 mars en tant que conseiller municipal, je vous présente ma démission. En effet, je préfère laisser ma place aux jeunes afin qu 'ils défendent leur conviction et prépare sereinement les prochaines échéances et dans l 'attente de votre retour cordialement Philippe Ducarin".

Et j 'ai reçu un troisième mail du même jour, le soir à 18h01, le mail de M. Michel Wieczor. "Tout d 'abord, n 'ayant pas eu l 'occasion de le faire à l 'issue du scrutin de dimanche je vous adresse toutes mes félicitations pour votre réélection" Merci beaucoup M. Wieczor, "Je vous souhaite bonne continuation dans vos fonctions. Concernant ma situation personnelle, mon engagement était de porter, de soutenir un projet. Pour des raisons

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

évidentes, d'autres personnes figurant sur la liste que j 'ai eu l 'honneur de conduire, seront mieux à même de s 'inscrire dans la durée pour préparer les échéances futures. Je vous demande donc de bien vouloir enregistrer ma démission à qualité de conseiller municipal et je me permets de vous préciser que Mme Patricia Gauduin, figurant en sixième position sur la liste, m 'a fait part son souhait de ne pas occuper le mandat de conseiller municipal, cordialement M. Michel Wieczor." Bien sûr, toutes ces demandes de démission ont été prises en compte par ma DGS, Mme Corbisez, avec une signature sur chaque courriel, parce qu 'il faut avoir une signature officielle et tout cela a été acté. C'est pour ça que maintenant, je vais maintenant appeler tous les conseillers municipaux qui vont intégrer le conseil ce jour, donc moi-même bien sûr, donc je suis présent, Mme AVIEZ Cathy, je vais vous demander de venir à moi et je vais vous remettre un pin's qui va être le symbole de votre élection, M. HAPPIETTE Jean, Mme HAUSPIEZ Martine, M. RABEHI Dimitri, Mme CARLUS Annie, M. ALEXANDRE Thomas, Mme CHARBIT Ludivine, M. FOMBELLE Rémi, Mme TRANAIN Dorise, M. MARQUETTE Marcel, Mme LAURIER Georgia, M. LOQUETTE Bernard, Mme VOLCKAERT Véronique, M. DUQUESNOY Aurélien, Mme BAUER Liliane, M. FIEVET Bruno, il est absent, il a donné procuration à Mme CZECH Christelle, donc Mme CZECH Christelle, elle est bien présente par contre, M. LESCH Rafaël, Mme DEBAY Sylvie, M. OPIGEZ Jean-Pascal, Mme COUSIN Isabelle, M. DEDON Maximilien, M. DELPLANQUE Guillaume, Mme PATOUT Marilyse, elle est absente excusée, elle a donné procuration à M. DENOEUX, donc M. DENOEUX Vincent, je vais te remettre ces deux pin's pour toi et Marilyse, M. ZITELLI Rénaldo et Mme KUC Elisabeth, Je vous remets cette insigne qui symbolise votre poste au Conseil Municipal. Voilà, donc maintenant, le protocole exige qu'à partir de maintenant je ne suis plus le Maire, donc je vais laisser la doyenne d'âge, Madame Liliane BAUER qui est à mes côtés, le soin de prononcer les mots qui vont bien pour procéder à l'élection du Maire.

Mme Liliane BAUER : *Mesdames, Messieurs, chers collègues, en tant que doyenne de cette assemblée, je vous souhaite à tous la bienvenue. Un nouveau mandat commence et il est de tradition avant l'élection du maire que le doyen ou la doyenne disent quelques mots. Je félicite la liste emmenée par Alain Dubreucq qui, le 15 mars dernier, a rassemblé 1623 suffrages face à la liste divers droite menée par Michel WIECZOR qui a rassemblé 800 voix. J'adresse mes félicitations à mes collègues du groupe majoritaire et mes félicitations républicaines aux conseillers d 'opposition et forme le vœu de débats apaisés et constructifs dans l 'intérêt des sainsoises et des sainsois.*

En ma qualité de doyenne et de présidente de séance, j 'ai la responsabilité et l 'obligation de procéder à la lecture des articles L.2122 -1, L.2122-4 et L.21 22 -7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L.2122-1 indique qu'il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal. Article L.2122-4 indique le Conseil

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres aux scrutins secrets. Nul ne peut être élu Maire s'il n 'est pas âgé de 18 ans révolu. Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l 'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil Régional, Président d'un Conseil Départemental. Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membres de la Commission Européenne, membres du Directoire de la Banque Centrale Européenne ou membres du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d 'incompatibilité prévue par les 2e et 3e alinea, cesse de ce fait même d 'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle, confirmant l'élection, devient définitive. Article L.2122 alinea -7 indique le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3eme tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de chiffrage, le plus âgé est déclaré élu. Avant de procéder à l'élection du Maire, je me dois de composer un bureau qui veillera au bon déroulement des opérations de vote. Je nomme les 2 conseillers les plus jeunes comme assesseurs, Aurélien Duquesnoy et Rémi Fombelle, sont nommés assesseurs. Je propose également que Dorise Tranain soit secrétaire. Le bureau est ainsi constitué. Il y a -t -il des candidats au poste de Maire ?

M. Jean HAPPIETTE : *Madame la Présidente, le groupe « Agir Ensemble au Quotidien pour Demain » propose la candidature de Monsieur Alain Dubreucq au poste de Maire*.

M. Liliane BAUER : *D'accord. Les enveloppes et les bulletins sont disponibles à la table de décharge et j'invite les assesseurs à venir à l'urne. Chaque conseiller est invité à glisser son bulletin après appel de son nom par le secrétaire de séance. Le passage par l'isoloir est obligatoire.*

Déroulement des opérations de vote et dépouillement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

01. Élection du Maire

Mme BAUER Liliane, doyenne de l'Assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal».

L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres »

L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Mme BAUER Liliane désigne les deux plus jeunes de l'assemblée comme assesseurs ainsi qu'un secrétaire de séance.

M. Aurélien DUQUESNOY et M. Rémi FOMBELLE acceptent de constituer le bureau.

Mme BAUER Liliane demande alors s'il y a des candidats.

M. Jean HAPPIETTE annonce la candidature de Maire au nom du groupe «Agir ensemble, au Quotidien, pour Demain ».

M. Jean HAPPIETTE proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 02
- suffrages exprimés : 27
- majorité requise : 14

M. Alain DUBREUCQ a obtenu : 27 voix

M. Alain DUBREUCQ ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Mme Liliane BAUER : *Je proclame les résultats.*

Nombre de bulletins trouvés dans l 'urne 29.

Nombre de bulletins nuls ou blancs 2.

Suffrage exprimé 27.

Majorité requise 14.

A obtenu Alain DUBREUCQ 27 voix.

Monsieur Alain DUBREUCQ ayant obtenu la majorité absolue de voix est proclamé maire de Sains-en-Gohelle et est immédiatement installé dans ses fonctions. Félicitations Monsieur le Maire.

M. Alain DUBREUCQ *: Bien, un grand merci pour votre confiance confiance, mes chers collègues. Je vais donc maintenant vous prononcer mon premier discours, dit discours d'investiture.*

En ce 20 mars 2026, c'est donc avec beaucoup de joie et de bonheur que je vais continuer d'incarner la fonction de Maire de notre belle commune et je mesure pleinement que je rentre un peu plus dans l 'histoire de notre ville. Étant féru de l 'histoire de celle -ci et avec l 'aide du remarquable ouvrage "Hier à Sains" dont je remercie encore les auteurs, j 'ai repris la liste de mes prédécesseurs dont il est bon de se rappeler, car tous ont apporté leur pierre pour que Sains-en-Gohelle devienne ce qu'elle est aujourd'hui. Je vous en fais la liste depuis un siècle. Janvier 1921 à mai 1927, Michel Ange Pollion, qui a été Maire quatre ans, il était ajusteur mécanicien, il faisait partie du parti communiste français. Mai 1925 à janvier 1926, M. Jérémy Cocu, il est décédé en cours de mandat, donc il a été qu'un an Maire, c'est un ancien délégué de mineurs. Mars 1926 à mai 1929, Gaston Dupuich, il était Maire trois ans, c 'était un boulanger, il faisait partie de la SFIO. Mai 1929 à mai 1935, Jules Dupuich, six ans, Maire, cultivateur SFIO. Mai 1935 à 1942, Gaston Dupuich qui revient, il avait déjà fait trois ans précédemment, donc il a été Maire sept ans, c 'était donc un boulanger, je me répète, il faisait partie de la SFIO. 1942 à 1944, Jean Sellier, Maire deux ans, 1944 à mars 59, c'est un abbé qui était Maire, l'Abbé Georges Lorent, qui était un grand résistant et c'était le curé de l 'Église Sainte Marguerite, dès 1943. Mars 1959 à mars 1971, Henri Bancquart, douze ans Maire, c 'était un employé. Mars 1971 à mars 1989, Mirabeau Happiette, il a été Maire dix -huit ans, c 'était un commerçant, il faisait partie du Parti communiste français. Mars 1989 à juin 1995, Jean-Luc Wery, Maire six ans, il était employé à France Télécom, il faisait partie du Parti socialiste. Juin 1995 à mars 2001, Elisabeth Trolet, six ans Maire, c'était une fonctionnaire, Parti communiste français. Mars 2001 à mars 2014, Jean -Luc Wery, Maire treize ans à nouveau, Parti socialiste. Mars 2014 à ce jour, donc moi -même, Alain

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Dubreucq, j 'étais cadre à France Télécom et j 'ai présidé la CAF du Pas-de-Calais de 2012 à 2018. Je rentre ainsi dans cette lignée des Maires qui ont tant donné pour la commune. J'ai d 'ailleurs, depuis 2014, dénommé des voiries ou des résidences de leur patronyme. Je les cite, Michel Ange Pollion, Jean Sellier, l'abbé Georges Lorent, Henri Bancquart. Ces voiries sont dans la résidence Michel Vancaille qui se situe cité 10, et Mirabeau HAPPIETTE pour l'impasse et la résidence qui se trouve près des écoles du centre. Ma fierté est que j 'entame un troisième mandat sans jamais avoir à subir un échec. Je suis Conseiller Municipal depuis 2001 et tête de liste depuis 2014. En 2014, le succès fut étriqué puisque je l'emporte au deuxième tour avec 46 % des voies contre 44 à la liste arrivée seconde. En 2020, souvenez-vous, nous étions en plein Covid. Les quatre listes s 'offrent à vous, le succès dès le premier tour avec 59,40 % des voies. Et en 2026, vous connaissez le résultat avec deux listes, c'est près de 67 % des électeurs qui nous font confiance. Quand au nombre des électeurs, nous faisant confiance, en 2014, premier tour, 1 054 voies, deuxième tour, 1 362 voies, un seul tour en 2020, 1 240 voies, et un seul tour en 2026, 1 626 voies. Cela démontre aussi s'il en était besoin que le lien, la confiance entre nos listes et la population, sont bien durables et pérennes. Et ce, avec des listes à chaque fois renouvelées, de l 'ordre de 40 %, voilà pour les statistiques. Je vais maintenant m 'adresser à quatre catégories de personnes.

En premier, les sainsoises et les sainsois. Chers concitoyens, je tiens à vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée lors de ces élections municipales, grâce à votre mobilisation et à votre soutien, nous avons remporté cette victoire. Ce résultat est avant tout la victoire de toute une population, celle d'une ville unique qui croit à son avenir. Je mesure pleinement la responsabilité que vous me confiez et je m 'engage à être à nouveau le Maire de toutes et de tous. A l'écoute, proche de vos préoccupations et déterminé à faire avancer notre commune. Je remercie également toutes les équipes, bénévoles, électeurs et nos nombreux soutiens, qu'ils soient individuels, commerçants ou associations sportives, qui ont participé à cette belle dynamique démocratique. Dés aujourd'hui, le travail continue pour notre ville et pour chacun d'entre vous, avec toute ma gratitude et mon engagement.

Deuxièmement, mes collègues, chers colistiers, je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour votre engagement, votre énergie et votre confiance tout au long de cette campagne municipale. La victoire que nous venons de remporter est avant tout une victoire collective. Elle est le fruit de votre travail, de votre présence sur le terrain, de vos idées et de votre détermination à servir notre commune. Je suis fier d'avoir mené cette campagne à vos côtés et honoré de poursuivre ce chemin avec une équipe aussi engagée et unie que la nôtre.

Ensemble, nous continuerons à travailler avec sérieux, proximité et ambition pour notre ville et pour tous nos habitants.

Également, je souhaite adresser un merci tout particulier à ma famille. Dans une campagne municipale comme dans le quotidien d'un Maire, l'engagement demande du temps, de l 'énergie et beaucoup de présence sur le terrain. Pendant ces moments, la

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

famille est souvent celle qui soutient dans l'ombre, qui encourage dans les moments de fatigue et qui partagent les espoirs comme les responsabilités. Votre patience, votre soutien et votre confiance m'ont été précieux tout au long de cette campagne, et ont largement contribués à cette belle victoire, cette réussite c'est aussi la vôtre.

Autre remerciement et non des moindres, je tiens à adresser mes remerciements sincères, les plus sincères, à l'ensemble du personnel communal, qui sous l'autorité bienveillante de Madame la DGS, Caroline Corbisez, avec qui je travaille au quotidien depuis bientôt trois ans, ce sera le 2 mai. Votre professionnalisme, votre engagement et votre dévouement au service de notre commune sont essentiels au bon fonctionnement de la vie municipale et à la qualité des services rendus à nos habitants. Après cette élection municipale, je souhaite vous redire toute ma considération pour le travail que vous accomplissez chaque jour, souvent dans l 'ombre, mais toujours avec efficacité et le sens du service public. Je me réjouis de poursuivre ce travail à vos côtés dans un esprit de respect, de confiance et de coopération afin de continuer à faire avancer notre commune au service de tous. Merci pour votre engagement au quotidien et pour terminer, vive Sains-en-Gohelle.

02. Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 08 Adjoints ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la création de 8 postes d'Adjoints

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 02 (Mme PATOUX ; M. DENOEUX)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

M. Alain DUBREUCQ *: Bien Jean, tu vas m 'aider, on va procéder maintenant à l 'élection des Adjoints.*

M. Jean HAPPIETTE *: Oui, Monsieur le Maire, tout d'abord au nom du groupe majoritaire, permettez-moi de vous adresser toutes nos félicitations.*

Donc on vous propose de reprendre le cours du conseil avec le projet de délibération numéro 2,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2, considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l 'effectif légal du Conseil Municipal, soit 8 Adjoints.

Monsieur le maire, avant de procéder aux opérations de dépouillement, il convient de valider la création du nombre de postes d 'adjoint. Donc c 'est au nombre de 8. On voulait juste savoir s 'il y avait des votes contre des abstentions.

Donc le groupe majoritaire propose la liste des Adjoints suivants :

Première Adjoint, Monsieur Jean HAPPIETTE.

Deuxième Adjoint, Madame Martine HAUSPIEZ

Troisième Adjoint, Monsieur Dimitri RABEHI.

Quatrième Adjoint, Madame Cathy AVIEZ.

Cinquième Adjoint, Monsieur Thomas ALEXANDRE.

Sixième Adjoint, Madame Annie CARLUS.

Septième Adjoint, Monsieur Rémi FOMBELLE.

Et huitième Adjoint, Madame Ludivine CHARBIT.

Donc comme pour l'élection du Maire, je vais mettre à disposition les bulletins du groupe majoritaire. Et la secrétaire de séance va faire appel de nos noms. Et nous avons devoir une nouvelle fois passer par l 'isoloir.

Très bien, merci. On peut procéder aux dépouillements.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

03. Élections des Adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Le Maire sollicite les 2 listes présentes au sein du Conseil Municipal pour connaître leur volonté de présenter une liste d'Adjoints.

Considérant que seule la liste « Agir Ensemble au Quotidien pour Demain » présente une liste d'Adjoints,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

- Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombres de bulletins nuls ou assimilés : 03
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité requise : 14

A obtenu liste « Agir Ensemble au Quotidien pour Demain » : 26

M. Jean HAPPIETTE *: Monsieur le Maire, nombre de bulletins trouvés dans l 'urne 29, nombre de bulletins nul ou blanc, 3. Suffrage exprimé 26, majorité requise 14. a obtenu la liste "agir ensemble au quotidien pour demain". 26 suffrages, la liste est donc élu.*

M. Alain DUBREUCQ *: Bravo. Et merci.*

Bien, donc, il y a le premier adjoint à qui, je vais remettre l'écharpe tout de suite. Donc, le premier adjoint, ce sera M. Jean HAPPIETTE. Le deuxième adjoint, Mme Martine HAUSPIEZ. Troisième adjoint, M. Dimitri RABEHI. Quatrième adjoint, Mme Cathy AVIEZ. Cinquième adjoint, M. Thomas ALEXANDRE. Sixième adjoint, Mme Annie CARLUS. Septième adjoint, M. Rémi FOMBELLE. Et huitième adjoint, Mme Ludivine CHARBIT. Voilà, je vais leur remettre leurs écharpes. Donc, je vous indique ainsi que la parité est bien établie. Quatre hommes, quatre dames. Et aussi, au niveau du renouvellement, comme je l 'ai dit tout à l 'heure dans mon discours d 'introduction, il y a un renouvellement assez conséquent vu que sur huit adjoints, il y en a quatre nouveaux. Donc, ça veut dire qu 'on a commencé à intégrer aussi la nouveauté, les nouveaux qui nous ont rejoint.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Ce n'est pas le peine d 'appeler des forces vives nouvelles du sang pour dire de les laisser de côté. Donc, moi, ça a toujours été ma politique, on a une équipe, certes, mais qui doit se renouveler pour avoir des idées neuves, des idées nouvelles. Et c'est comme ça qu 'on réussit à avancer depuis 12 ans et qu 'on va continuer encore pendant ce mandat ci. Donc, maintenant, si vous voulez bien, on va vous remettre les écharpes. Et puis, vous pourrez, si vous voulez bien, prendre place à cette table, comme vous le ferez dans les temps qui viennent.

Bien, donc voilà nous avons huit Adjoints, et les délégations, je prendrai les arrêtés dés lundi, n'est ce pas Mme la DGS, on a déjà préparé cela, on doit l'affiner, et lundi on prendra les arrêtés de délégation.

Donc bien sûr, Il y a un premier adjoint qui est Jean HAPPIETTE et ensuite les adjoints, un deuxième, troisième, quatrième, il n'y a pas d'ordre protocolaire. Il y a le premier adjoint et ensuite il y a sept adjoints qui ont tous le même niveau de responsabilité. Et puis on va essayer de donner les délégations en fonction bien sûr des capacités des gens, parce que c 'est vrai que on ne peut pas s 'improviser dans les travaux par exemple si on n 'a pas ces connaissances. Donc c 'est ainsi que je prendrai les délégations, en lien avec Jean bien sûr, de manière à ce que tous les champs de compétences qu 'on peut déléguer, ils soient bien délégués et ils soient assumés de manière bien aboutie parce que c 'est hyper important. Et je pense que quelque part la ville de Sains, elle va continuer de rayonner grâce au maire, certes, modestement, mais aussi grâce aux adjoints qui vont s 'impliquer dans tout ce qu 'il y a à faire au niveau de la commune, mais aussi au niveau de l'agglomération de la CALL qui sera élue le 8 avril, au niveau du SIVOM du Béthunois, n'est ce pas Jean où tu fais partie. Bref toutes les instances où on doit être représenté, la FDE je pense en particulier, il y a une telle instance où la commune se doit d'être représentée pour bien montrer qu'à Sains-en-Gohelle on est partant sur tous les sujets. Félicitations encore les amis.

04 Indemnités Maire Adjoints Conseillers Délégués

Il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées, au Maire, aux Adjoints, et aux Conseillers Délégués.

Considérant que Monsieur Le Maire a fait la demande expresse en date du 16 mars 2026 de baisser son taux indemnitaire.

Considérant que les élus de la majorité ont décidé de ne voter aucune enveloppe pour les frais de représentation des élus.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les indemnités suivantes

Maire :

- indemnité fixée à hauteur de 49 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale.

Adjoints :

- 1 indemnité fixée à hauteur de 25 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale
- 7 indemnités fixées à hauteur de 19,26 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale

Conseillers délégués :

- indemnité fixée à hauteur de 6 % de l'indice terminal de la Fonction Publique territorial à prendre dans l'enveloppe globale des indemnités versées au Maire et aux Adjoints et dans la limite du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et au Adjoints.

Les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit le jour de la signature exécutoire des arrêtés de délégation.
Les crédits alloués seront prévus lors du vote du Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue à l'unanimité les indemnités de fonctions versées, au Maire, aux Adjoints, et aux Conseillers Délégués.

M. Alain DUBREUCQ : *Donc maintenant, projet de délibération numéro 4. Ça concerne les indemnités du Maire et des Adjoints et des Conseillers Délégués. Il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués. Considérant que M. le Maire a fait la demande express en date du 16 mars de baisser son taux indemnitaire. Considérant que les élus de la majorité ont décidé de ne voter aucune enveloppe pour les frais de représentation des élus. Il est proposé au Conseil Municipal d 'attribuer les indemnités suivantes. Pour M. le maire, indemnités fixées à hauteur de 49 % de l 'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Pour les Adjoints, pour le 1er Adjoint, indemnités fixées à hauteur de 25 % de l 'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Et pour les 7 autres Adjoints, indemnités fixées à hauteur de 19,26 de l 'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Quant aux Conseillers Délégués dont les arrêtés paraîtront aussi la semaine prochaine, indemnités fixées c'est le maximum à hauteur de 6 % de l 'indice terminal de la fonction publique territoriale à prendre dans l'enveloppe globale des indemnités versées au Maire et aux Adjoints et dans la limite du montant total des indemnités maximales susceptibles d 'être alloués au maire et aux adjoints. Les indemnités seront versées à compter de la date d 'entrée en fonction des élus, donc dés lundi, soit le jour de la signature exécutoire des arrêtés de délégations.*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Et bien sûr, les crédits alloués seront prévus au Budget primitif et seront votés lors du vote du budget primitif de 2026. Donc l 'objet de la libération, c 'est de valider l 'attribution des indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués. Donc par rapport à ce que je viens de dire, qui est s'abstient, qui est contre, je ne vois pas l'expression, donc, c 'est donc adopté.

05. Majoration au titre de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Considérant que des majorations sont possibles dans les communes qui, au cours de l'un des 3 exercices précédents, ont été attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), il convient d'appliquer cette majoration en utilisant la formule suivante.

$$\frac{\text{Taux Maximal de la Strate Supérieure X Taux Voté}}{\text{Taux Maximal de la Strate}}$$

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer les majorations suivantes :

Maire : $\frac{67{,}6\ \%\ \text{X}\ 49\%}{58{,}3\%} = 56,82\ \%$

de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

1er Adjoint : $\frac{28{,}6\%\ \text{X}\ 25\ \%}{23{,}32\ \%} = 30{,}66\ \%$

de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

7 Adjoints : $\frac{28{,}6\ \%\ \text{X}\ 19{,}2\ \%}{23{,}32\ \%} = 23{,}55\ \%$

de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

Les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 23 mars 2026.

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 03 (Mme PATOUX ; M. DENOEUX : M. ZITELLI)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

M. Alain DUBREUCQ : *Délibération numéro 5, donc c 'est un complément, puisqu'on doit le passer en deux fois, c'est la majoration de la perception pour les indemnités de la dotation de solidarité urbaine, siglé des DSU. Considérant que des majorations sont possibles dans les communes qui au cours de l'une des trois exercices précédents ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine. Il convient d'appliquer cette majoration en utilisant la formule suivante :*

$$\frac{\text{Taux Maximal de la Strate Supérieure X Taux Voté}}{\text{Taux Maximal de la Strate}}$$

L'objet de la délibération vise donc à :

Maire : $\frac{67,6\ \% \text{ X } 49\%}{58,3\%} = 56,82\ \%$
de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

1er Adjoint : $\frac{28,6\% \text{ X } 25\ \%}{23,32\ \%} = 30,66\ \%$
de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

7 Adjoints : $\frac{28,6\ \% \text{ X } 19,2\ \%}{23,32\ \%} = 23,55\ \%$

de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

Les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit la semaine prochaine.

M. Alain DUBREUCQ : *Est -ce que par rapport à cette délibération, il y a des souhaits d'expression*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

06. Délégations du Conseil au Maire

En vertu de l'article L2122-22 modifié par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 – art 74, il convient de fixer les délégations que le Conseil Municipal peut accorder à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accorde les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant de 500 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur la base d'un montant maxi de préemption de 300 000€ ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000€ autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, sur la base d'un montant maxi de 300 000€ ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ou pour constitution des réserves foncières en vue de permettre de telles actions ou opérations.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur sans limite fixée, l'attribution de subventions sur la base d'un montant maximum de 300 000€ ;

27° De procéder, sans limite fixée, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 04 (Mme PATOUX ; M. DENOEUX ; M.ZITELLI ; Mme KUC)

M. Alain DUBREUCQ : *Délégations du Maire, en vertu de l'article L2122-22 modifié par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 – art 74, il convient de fixer les délégations que le Conseil Municipal peut accorder à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat. L 'objet de la libération, vise à accorder les délégations suivantes.*

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

3° De procéder, dans les limites d'un montant de 500 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur la base d'un montant maxi de préemption de 300 000€ ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000€ autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, sur la base d'un montant maxi de 300 000€ ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ou pour constitution des réserves foncières en vue de permettre de telles actions ou opérations.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur sans limite fixée, l'attribution de subventions sur la base d'un montant maximum de 300 000€ ;

27° De procéder, sans limite fixée, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Voilà l'ensemble des délégations qui sont accordées au Maire parce que c'est vrai qu'un Conseil Municipal il est là pour entériner les décisions, je dirais stratégiques, les décisions de perspective et bien sûr on peut pas réunir le Conseil Municipal, sinon ce serait des Conseils Municipaux qui dureraient des heures et des heures donc voilà ce que vous allez me déléguer ou pas mes chers collègues c 'est à vous de le dire.

07. Charte de l'élu local

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-1-1 ;

Considérant que lors de la première réunion du Conseil Municipal suivant son élection, le Maire doit donner lecture de la Charte de l'élu local prévue par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Considérant que cette charte rappelle les principes déontologiques que doivent respecter les élus locaux dans l'exercice de leur mandat ;

Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local ci-annexé.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture de la Charte de l'élu local par Monsieur Le Maire et Prend acte de la remise d'un exemplaire de ladite charte à chaque conseiller municipal.

M. Alain DUBREUCQ *: Ensuite j'ai à vous lire la Charte de l'élu local.*

Peut-être que je vais pouvoir me faire aider, non ? Je vais pouvoir me faire aider peut-être ?

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

M. Jean HAPPIETTE : *Allez je vais prendre le relais monsieur le Maire. Donc la délibération numéro 7.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-1-1 ;

Considérant que lors de la première réunion du Conseil Municipal suivant son élection, le Maire doit donner lecture de la Charte de l'élu local prévue par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Considérant que cette charte rappelle les principes déontologiques que doivent respecter les élus locaux dans l'exercice de leur mandat ;

Donc je donne lieu à la lecture de cette charte.

Donc l'article L1111-12 du CGCT : les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Les devoirs :

Dans l'exercice de ce mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel, direct ou indirect, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, il s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, il s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est responsable de ses actes pendant la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur estimée supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques.

Les droits :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du Code de la législation, ou à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code Pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux, il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties permettant notamment de concilier ce mandat avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13.

Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation de ces référents.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_16-DE

M. Alain DUBREUCQ : *Merci Jean. Il n'y a pas de vote là dessus, c'est simplement prendre acte que cette charte a bien été lue.*

Bien messieurs dames, il est 19 h 19, pour ceux qui doivent aller à Bollaert ce soir il est encore temps.

En tout cas, moi je vous remercie mes chers collègues pour la confiance que vous m'avez accordé en me mettant à nouveau à ce poste de premier magistrat. C'est vrai qu'il y a une équipe nouvelle qui est en train de naître depuis quelques mois, on s'est vu, on a appris à se connaître, on a fait du porte à porte, on a bâti un programme, c'est hyper important, avec 30, 31 mesures, avec un objectif clair. Donc ce qu'on va faire pendant ce mandat comme pendant les autres, c'est toujours privilégier l'intérêt général, ça, ça doit être notre boussole, l'intérêt général avant tout. Et bien sûr, être au service des habitants, nos sainsois qui le méritent tant, on est à la tâche, on continue.

Merci à vous tous d'avoir suivi ce conseil.

La séance est levée à 19 heures 19.

Fait à SAINS EN GOHELLE,

le 20 mars 2026

MAIRIE de SAINS-en-GOHELLE 62114 (Pas-de-Calais)

Le secrétaire de séance,

Dorise TRANAIN

Le Maire,

Alain DUBREUCQ

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt sept mars deux mille vingt six.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-17

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice : 29
Conseillers municipaux présents : 25
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 04

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la commune de Sains-en-Gohelle ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de Fonctionnement :

Dépenses	6 744 935,69
Recettes	7 551 595,23
Résultat de l'exercice	806 659,54
Excédent/déficit antérieur reporté	0
Résultat cumulé de fonctionnement	806 659,54

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Section d'investissement :

Dépenses (a)	1 776 902,63
Recettes (b)	2 122 357,12
Résultat de l'exercice (c = b-a)	345 454,49
Excédent/déficit antérieur reporté (d)	79 291,22
Résultat de clôture (e= c+d)	424 745,71
Solde cumulé d'exécution d'investissement (e – solde des restes à réaliser)	346 800,54

Restes à réaliser :

Dépenses	308 845,89
Recettes	230 900,72
Solde des restes à réaliser	- 77 945,17

Ensemble

Dépenses	8 521 838,32
Recettes	9 673 952,35
Résultat de l'exercice	1 152 114,03
Excédent/déficit antérieur reporté	79 291,22
Résultat cumulé	1 231 405,25

- article R1068 : excédents de fonctionnement capitalisés :
806 659,54 €

- article R001 : solde d'exécution de le section d'investissement reporté :
424 745,71 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2025, arrête le Compte Financier Unique 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : **24**

Contre : **00**

Abstention : **04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE

Numéro SIRET : 21620737300012

POSTE COMPTABLE : 062075 SGC LENS

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Sommaire

Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures
ECCF

		Origine des données	Page
	I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
	II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	Vue d'ensemble		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	Vue détaillée		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	26
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	29
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	30
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	35
	III. États financiers		
A	Bilan	Comptable	38
B	Compte de résultat	Comptable	42
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	44
D	Balance des comptes	Comptable	45
	IV. États annexés		

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Origine des données : Page

	A. Présentation croisée et agrégée	
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
	B. États annexés patrimoniaux	
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
	C. États annexés budgétaires		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
	D. Autres éléments d'information		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
	V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	71

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 031

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	604,19

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 025,33
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 250,69
3	Dépenses d'équipement brut / population	182,65
4	Encours de dette / population (2)(3)	104,32
5	DGF / population	424,53
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62,18 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,42 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	18,02 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	11,58 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	8,34 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,46

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 629 429,70	7 033 234,33	9 662 664,03
	Recettes réalisées (1)	B	2 122 357,12	7 551 595,23	9 673 952,35
	Restes à réaliser	C	230 900,72	0,00	230 900,72
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 708 720,92	7 033 234,33	9 741 955,25
	Dépenses réalisées (1)	E	1 776 902,63	6 744 935,69	8 521 838,32
	Restes à réaliser	F	308 845,89	0,00	308 845,89
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	345 454,49	806 659,54	1 152 114,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	79 291,22	0,00	79 291,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	424 745,71	806 659,54	1 231 405,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-77 945,17	0,00	-77 945,17
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	346 800,54	806 659,54	1 153 460,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	79 291,22		345 454,49		424 745,71
Fonctionnement	623 245,60	623 245,60	806 659,54		806 659,54
TOTAL I	**702 536,82**	**623 245,60**	**1 152 114,03**		**1 231 405,25**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**702 536,82**	**623 245,60**	**1 152 114,03**		**1 231 405,25**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Action sociale	06/01/1986		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 308 845,89
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	18 676,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	154 890,30
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	135 279,19
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) **230 900,72**
018	**RSA**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**	**230 900,72**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**	**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**	**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) **0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	22 765,94
Subventions d'investissement versées	155,30	Neutralisations et régularisations	618,05
Autres immobilisations incorporelles	120,68	Réserves	13 746,95
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	5 146,88	Résultat de l'exercice	806,66
Constructions	14 080,32	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	17 150,00	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**37 937,59**
Réseaux divers	1 853,99	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	255,50	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	624,30	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	**740,26**	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	3 784,12
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	**330,90**	Dettes financières et autres emprunts	0,47
Immobilisations financières (nettes)	**0,50**	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**3 784,59**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**40 458,63**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213,94
Stocks		Autres dettes non financières	24,56
Créances	31,07	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**238,49**
Trésorerie	1 470,98	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**1 502,05**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**4 023,09**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**41 960,68**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)**	**41 960,68**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	2 561,51	2 529,20
Participations	255,86	337,18
Compensations, autres attributions et autres participations	163,05	194,20
Dons et legs		
Impôts et taxes	3 818,64	3 679,44
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	256,49	219,03
Produits des cessions d'actifs	89,60	53,58
Autres produits de gestion	189,51	197,56
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	2,24	11,88
Reprises du financement rattaché à un actif	8,20	11,63
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	0,50	0,81
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**7 345,61**	**7 234,52**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 243,52	1 362,32
Charges de personnel	3 600,45	3 564,13
Indemnités des élus (et membres du CESR)	152,95	152,61
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	6,49	2,06
Impôts et taxes	224,05	193,34
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	471,08	501,08
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	27,98	42,73
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	62,12	11,66
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**5 788,64**	**5 829,93**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	608,47	588,70
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**608,47**	**588,70**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**948,50**	**815,89**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**0,01**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**141,85**	**192,65**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-141,84**	**-192,64**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**806,66**	**623,25**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 305,55	39 960,13	66,26	18 676,40
204	Subventions d'équipement versées (6)	47 157,18	45 832,58	97,19	0,00
21	Immobilisations corporelles	901 996,98	393 319,47	43,61	154 890,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	800 598,88	570 039,91	71,20	135 279,19
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 810 058,59**	**1 049 152,09**	**57,96**	**308 845,89**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	485 773,13	485 763,16	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**485 773,13**	**485 763,16**	**100,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	101 051,02	98 213,50	97,19	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 396 882,74**	**1 633 128,75**	**68,14**	**308 845,89**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*12 960,81*	*8 696,81*	*67,10*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*298 877,37*	*135 077,07*	*45,19*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**311 838,18**	**143 773,88**	**46,11**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**2 708 720,92**	**1 776 902,63**	**65,60**	**308 845,89**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**2 708 720,92**	**1 776 902,63**		**308 845,89**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) *DI 041 = RI 041*

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	544 445,56	240 589,69	44,19	230 900,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	100 227,10	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	101 051,02	4 353,06	4,31	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 004 045,32	982 717,04	97,88	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	101 051,02	98 213,50	97,19	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 850 592,92**	**1 426 100,39**	**77,06**	**230 900,72**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*479 959,41*	*561 179,66*	*116,92*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*298 877,37*	*135 077,07*	*45,19*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**778 836,78**	**696 256,73**	**89,40**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**2 629 429,70**	**2 122 357,12**	**80,72**	**230 900,72**
001 Solde d'exécution positif reporté		**79 291,22**			
Total des recettes de la section d'investissement		**2 708 720,92**	**2 122 357,12**		**230 900,72**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) *DI 041 = RI 041*

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 623 495,00	1 369 063,63	1 916,97	1 370 980,60	84,45	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 913 200,00	3 845 134,57	0,00	3 845 134,57	98,26	0,00
014	Atténuations de produits	58 000,00	57 884,60	0,00	57 884,60	99,80	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	809 718,18	763 129,76	0,00	763 129,76	94,25	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 404 413,18**	**6 035 212,56**	**1 916,97**	**6 037 129,53**	**94,27**	**0,00**
66	Charges financières	141 861,74	109 698,74	32 150,76	141 849,50	99,99	0,00
67	Charges spécifiques	6 000,00	4 777,00	0,00	4 777,00	79,62	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**6 553 274,92**	**6 149 688,30**	**34 067,73**	**6 183 756,03**	**94,36**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*479 959,41*	*561 179,66*	*0,00*	*561 179,66*	*116,92*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**479 959,41**	**561 179,66**	**0,00**	**561 179,66**	**116,92**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**7 033 234,33**	**6 710 867,96**	**34 067,73**	**6 744 935,69**	**95,90**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**7 033 234,33**	**6 710 867,96**	**34 067,73**	**6 744 935,69**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	143 600,00	148 094,75	0,00	148 094,75	103,13	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	219 600,00	256 491,84	0,00	256 491,84	116,80	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	432 386,45	526 649,95	0,00	526 649,95	121,80	0,00
731	Fiscalité locale	3 176 632,98	3 349 876,27	0,00	3 349 876,27	105,45	0,00
74	Dotations et participations	2 898 788,50	2 980 423,93	0,00	2 980 423,93	102,82	0,00
75	Autres produits de gestion courante	148 260,59	181 435,07	0,00	181 435,07	122,38	0,00
Total des recettes de gestion des services		**7 019 268,52**	**7 442 971,81**	**0,00**	**7 442 971,81**	**106,04**	**0,00**
76	Produits financiers	5,00	4,90	0,00	4,90	98,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	97 679,00	0,00	97 679,00	9 767,90	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	2 242,71	0,00	2 242,71	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**7 020 273,52**	**7 542 898,42**	**0,00**	**7 542 898,42**	**107,44**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*12 960,81*	*8 696,81*	*0,00*	*8 696,81*	*67,10*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**12 960,81**	**8 696,81**	**0,00**	**8 696,81**	**67,10**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**7 033 234,33**	**7 551 595,23**	**0,00**	**7 551 595,23**	**107,37**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**7 033 234,33**	**7 551 595,23**	**0,00**	**7 551 595,23**		**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) *RF 042 = DI 040*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		36 156,13		36 156,13	
2033	Frais d'insertion		864,00		864,00	
2051	Concessions et droits similaires		2 940,00		2 940,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 305,55	39 960,13		39 960,13	20 345,42
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national		45 832,58		45 832,58	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	47 157,18	45 832,58		45 832,58	1 324,60
2111	Terrains nus		1 842,00		1 842,00	
2128	Autres agencements et aménagements		6 761,28		6 761,28	
21312	Bâtiments scolaires		45 548,64		45 548,64	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		1 974,21		1 974,21	
21318	Autres bâtiments publics		10 103,67		10 103,67	
21351	Bâtiments publics		41 102,32		41 102,32	
21538	Autres réseaux		49 179,84		49 179,84	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		124 940,32		124 940,32	
21828	Autres matériels de transport		38 504,76		38 504,76	
21831	Matériel informatique scolaire		14 985,00		14 985,00	
21838	Autre matériel informatique		1 471,90		1 471,90	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		5 162,90		5 162,90	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		20 106,96		20 106,96	
2188	Autres		31 635,67		31 635,67	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	901 996,98	393 319,47		393 319,47	508 677,51
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2312	Agencements et aménagements de terrains		171 524,29		171 524,29	
2313	Constructions		79 197,82		79 197,82	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		277 324,76		277 324,76	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		41 993,04		41 993,04	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	800 598,88	570 039,91		570 039,91	230 558,97
Total des dépenses d'équipement		**1 810 058,59**	**1 049 152,09**		**1 049 152,09**	**760 906,50**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		485 763,16		485 763,16	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	485 773,13	485 763,16		485 763,16	9,97
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		**485 773,13**	**485 763,16**		**485 763,16**	**9,97**
458103	Opération pour compte tiers n° 458103	101 051,02	98 213,50		98 213,50	2 837,52
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	101 051,02	98 213,50		98 213,50	2 837,52
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 396 882,74**	**1 633 128,75**		**1 633 128,75**	**763 753,99**
13911	*État et établissements nationaux*		*746,00*		*746,00*	
139151	*GFP de rattachement*		*7 234,00*		*7 234,00*	
139361	*Dotation d'équipement des territoires ruraux*		*216,81*		*216,81*	
192	*Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations*		*500,00*		*500,00*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*13 460,81*	*8 696,81*		*8 696,81*	*4 764,00*
204412	*Bâtiments et installations*		*6 800,00*		*6 800,00*	
21312	*Bâtiments scolaires*		*864,00*		*864,00*	
2151	*Réseaux de voirie*		*28 362,00*		*28 362,00*	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2312	*Agencements et aménagements de terrains*		*99 051,07*		*99 051,07*	
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*298 877,37*	*135 077,07*		*135 077,07*	*163 800,30*
Total des dépenses d'ordre en investissement		***312 338,18***	***143 773,88***		***143 773,88***	***168 564,30***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**2 709 220,92**	**1 776 902,63**		**1 776 902,63**	**932 318,29**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		**2 709 220,92**	**1 776 902,63**		**1 776 902,63**	**932 318,29**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1321	État et établissements nationaux		19 514,85		19 514,85	
1383	Départements		143 948,24		143 948,24	
1388	Autres		77 126,60		77 126,60	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	544 445,56	240 589,69		240 589,69	303 855,87
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2151	Réseaux de voirie		98 213,50		98 213,50	
2152	Installations de voirie		2 013,60		2 013,60	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles		100 227,10		100 227,10	-100 227,10
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		4 353,06		4 353,06	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	101 051,02	4 353,06		4 353,06	96 697,96
10222	F.C.T.V.A.		350 799,72		350 799,72	
10226	Taxe d'aménagement		8 671,72		8 671,72	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		623 245,60		623 245,60	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 004 045,32	982 717,04		982 717,04	21 328,28
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	10 400,00				
458203	Opération pour compte tiers n° 458203	101 051,02	98 213,50		98 213,50	2 837,52
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	101 051,02	98 213,50		98 213,50	2 837,52
Total des recettes réelles d'investissement		**1 760 992,92**	**1 426 100,39**		**1 426 100,39**	**334 892,53**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 021	*Virement de la section de fonctionnement*					
192	*Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations*		*62 116,57*		*62 116,57*	
2111	*Terrains nus*		*15 828,78*		*15 828,78*	
21318	*Autres bâtiments publics*		*12 154,65*		*12 154,65*	
2802	*Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme*		*2 290,99*		*2 290,99*	
28031	*Frais d'études*		*24 575,40*		*24 575,40*	
28041583	*Projets d'infrastructures d'intérêt national*		*7 911,36*		*7 911,36*	
2804412	*Bâtiments et installations*		*105,00*		*105,00*	
2804422	*Bâtiments et installations*		*141,48*		*141,48*	
2805	*Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires*		*426,00*		*426,00*	
28128	*Autres agencements et aménagements*		*2 402,10*		*2 402,10*	
281311	*Bâtiments administratifs*		*2 377,74*		*2 377,74*	
281312	*Bâtiments scolaires*		*52 233,44*		*52 233,44*	
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*		*2 484,70*		*2 484,70*	
281316	*Équipements du cimetière*		*2 651,70*		*2 651,70*	
281318	*Autres bâtiments publics*		*89 356,66*		*89 356,66*	
281351	*Bâtiments publics*		*12 141,92*		*12 141,92*	
28138	*Autres constructions*		*10 509,56*		*10 509,56*	
28151	*Réseaux de voirie*		*58 811,37*		*58 811,37*	
28152	*Installations de voirie*		*3 974,49*		*3 974,49*	
281532	*Réseaux d'assainissement*		*1 236,08*		*1 236,08*	
281534	*Réseaux d'électrification*		*47 101,99*		*47 101,99*	
281538	*Autres réseaux*		*13 826,88*		*13 826,88*	
281561	*Matériel roulant*		*598,72*		*598,72*	
281568	*Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile*		*2 009,35*		*2 009,35*	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*		*28 646,46*		*28 646,46*	
28158	*Autres installations, matériel et outillage techniques*		*7 036,06*		*7 036,06*	
281828	*Autres matériels de transport*		*33 066,72*		*33 066,72*	
281831	*Matériel informatique scolaire*		*871,00*		*871,00*	
281838	*Autre matériel informatique*		*5 157,54*		*5 157,54*	
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*		*4 510,49*		*4 510,49*	
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*		*13 250,99*		*13 250,99*	
28188	*Autres*		*41 373,49*	*0,02*	*41 373,47*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*570 059,41*	*561 179,68*	*0,02*	*561 179,66*	*8 879,75*
1321	*État et établissements nationaux*		*81 946,19*		*81 946,19*	
13251	*GFP de rattachement*		*17 104,88*		*17 104,88*	
2031	*Frais d'études*		*28 362,00*		*28 362,00*	
2033	*Frais d'insertion*		*864,00*		*864,00*	
2111	*Terrains nus*		*6 800,00*		*6 800,00*	
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*298 877,37*	*135 077,07*		*135 077,07*	*163 800,30*
Total des recettes d'ordre en investissement		***868 936,78***	***696 256,75***	***0,02***	***696 256,73***	***172 680,05***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**2 629 929,70**	**2 122 357,14**	**0,02**	**2 122 357,12**	**507 572,58**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**79 291,22**				
Total des recettes de la section d'investissement		**2 709 220,92**	**2 122 357,14**	**0,02**	**2 122 357,12**	**586 863,80**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		295 917,62	150,00	295 767,62	
60611	Eau et assainissement		33 448,09		33 448,09	
60612	Énergie - Électricité		102 494,47		102 494,47	
60621	Combustibles		2 062,32		2 062,32	
60622	Carburants		16 897,33	435,38	16 461,95	
60623	Alimentation		30 679,80		30 679,80	
60624	Produits de traitement		2 152,22		2 152,22	
60628	Autres fournitures non stockées		14 995,34	232,88	14 762,46	
60631	Fournitures d'entretien		12 697,09		12 697,09	
60632	Fournitures de petit équipement		10 928,18		10 928,18	
60633	Fournitures de voirie		3 376,83		3 376,83	
60636	Habillement et Vêtements de travail		10 485,61		10 485,61	
6064	Fournitures administratives		7 809,64		7 809,64	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		676,80		676,80	
6067	Fournitures scolaires		22 680,58	14,99	22 665,59	
6068	Autres matières et fournitures.		7 330,01		7 330,01	
611	Contrats de prestations de services		178 899,69		178 899,69	
6132	Locations immobilières		12 278,00	943,51	11 334,49	
61358	Autres		11 271,51		11 271,51	
614	Charges locatives et de copropriété		148,17		148,17	
615221	Bâtiments publics		31 421,62	422,64	30 998,98	
615231	Voiries		30 469,20	177,41	30 291,79	
61551	Matériel roulant		10 189,43		10 189,43	
61558	Autres biens mobiliers		3 081,51		3 081,51	
6156	Maintenance		106 733,06	1 898,05	104 835,01	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6161	Multirisques		52 460,50		52 460,50	
617	Études et recherches		1 333,20		1 333,20	
6182	Documentation générale et technique		1 039,10		1 039,10	
6184	Versements à des organismes de formation		7 885,00		7 885,00	
6188	Autres frais divers		302,50		302,50	
62268	Autres honoraires, conseils...		9 656,65		9 656,65	
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 002,23		1 002,23	
6228	Divers		7 260,00		7 260,00	
6231	Annonces et insertions		4 731,34		4 731,34	
6232	Fêtes et cérémonies		38 267,95		38 267,95	
6236	Catalogues et imprimés		8 680,79		8 680,79	
6238	Divers		1 066,50		1 066,50	
6248	Divers		22 143,35		22 143,35	
6251	Voyages, déplacements et missions		1 079,00		1 079,00	
6261	Frais d'affranchissement		7 917,72		7 917,72	
6262	Frais de télécommunications		49 078,66	3 501,66	45 577,00	
627	Services bancaires et assimilés.		695,16	22,50	672,66	
6281	Concours divers (cotisations...)		7 650,38		7 650,38	
62875	Aux communes membres du GFP		9 865,86		9 865,86	
62876	Au GFP de rattachement		50 658,25		50 658,25	
6288	Autres		9 988,12	930,93	9 057,19	
63512	Taxes foncières		36 610,00	7 841,00	28 769,00	
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		534,90		534,90	
63712	Redevance pour la performance des réseaux deau potable		163,78		163,78	
63713	Redevance pour la performance des systèmes dassainissement collectif		221,11		221,11	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
63718	Autres		2 850,62		2 850,62	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés		95 284,76		95 284,76	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 623 495,00	1 387 551,55	16 570,95	1 370 980,60	252 514,40
6218	Autre personnel extérieur		367,52		367,52	
6331	Versement mobilité		36 967,07		36 967,07	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		10 126,03		10 126,03	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		42 966,24		42 966,24	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		6 161,74		6 161,74	
64111	Rémunération principale		1 387 378,88		1 387 378,88	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		24 291,80		24 291,80	
64113	NBI		32 575,18		32 575,18	
64118	Autres indemnités.		382 560,84		382 560,84	
64131	Rémunérations		526 475,27		526 475,27	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		12 028,78		12 028,78	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi		3 141,40		3 141,40	
64138	Primes et autres indemnités		49 540,39		49 540,39	
64168	Autres emplois aidés		133 975,50		133 975,50	
6417	Rémunérations des apprentis		27 353,07		27 353,07	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		367 835,61		367 835,61	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		540 016,82		540 016,82	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		28 911,15		28 911,15	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		95 412,13		95 412,13	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		6 962,00		6 962,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		496,35		496,35	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		18 868,00		18 868,00	
6474	Versements aux oeuvres sociales		21 348,00		21 348,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		15 634,16		15 634,16	
6478	Autres charges sociales diverses		73 740,64		73 740,64	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 913 200,00	3 845 134,57		3 845 134,57	68 065,43
739215	Reversements conventionnels de fiscalité		57 884,60		57 884,60	
total chapitre 014	Atténuations de produits	58 000,00	57 884,60		57 884,60	115,40
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		16 780,00		16 780,00	
65132	Prix		1 817,55		1 817,55	
65311	Indemnités de fonction		136 443,36		136 443,36	
65313	Cotisations de retraite		6 338,16		6 338,16	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		8 329,50		8 329,50	
65315	Formation		1 778,20		1 778,20	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		57,13		57,13	
6541	Créances admises en non-valeur		527,89		527,89	
657363	CCAS/CIAS		480 000,00		480 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé		109 872,32		109 872,32	
65818	Autres		974,36		974,36	
65888	Autres		211,29		211,29	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	809 718,18	763 129,76		763 129,76	46 588,42
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		**6 404 413,18**	**6 053 700,48**	**16 570,95**	**6 037 129,53**	**367 283,65**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		144 863,89		144 863,89	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		32 150,76	35 165,15	-3 014,39	
total chapitre 66	Charges financières	141 861,74	177 014,65	35 165,15	141 849,50	12,24
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		4 777,00		4 777,00	
total chapitre 67	Charges spécifiques	6 000,00	4 777,00		4 777,00	1 223,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	1 000,00				1 000,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**6 553 274,92**	**6 235 492,13**	**51 736,10**	**6 183 756,03**	**369 518,89**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*					
675	*Valeurs comptables des immobilisations cédées*		*27 983,43*		*27 983,43*	
6761	*Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement*		*62 116,57*		*62 116,57*	
6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*		*471 079,68*	*0,02*	*471 079,66*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*570 059,41*	*561 179,68*	*0,02*	*561 179,66*	*8 879,75*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***570 059,41***	***561 179,68***	***0,02***	***561 179,66***	***8 879,75***
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**7 123 334,33**	**6 796 671,81**	**51 736,12**	**6 744 935,69**	**378 398,64**
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**7 123 334,33**	**6 796 671,81**	**51 736,12**	**6 744 935,69**	**378 398,64**

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		123 755,75		123 755,75	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		24 339,00		24 339,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges	143 600,00	148 094,75		148 094,75	-4 494,75
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
7018	Autres ventes de produits finis		188,71		188,71	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		19 600,00		19 600,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		8 979,44		8 979,44	
70632	A caractère de loisirs		1 187,65		1 187,65	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		198 365,60	540,00	197 825,60	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		4 742,90		4 742,90	
706888	Autres		14 910,35		14 910,35	
70878	par des tiers		9 057,19		9 057,19	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	219 600,00	257 031,84	540,00	256 491,84	-36 891,84
73211	Attribution de compensation		212 217,08		212 217,08	
73212	Dotation de solidarité communautaire		45 846,00		45 846,00	
73218	Autres fiscalité reversée entre collectivités locales		129 463,87		129 463,87	
73221	FNGIR		1 913,00		1 913,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		137 210,00		137 210,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	432 386,45	526 649,95		526 649,95	-94 263,50
73111	Impôts directs locaux		3 219 355,00		3 219 355,00	
73118	Autres contributions directes		1 127,00		1 127,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		122 289,00		122 289,00	
73154	Droits de place		3 078,00		3 078,00	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		4 473,67	446,40	4 027,27	
total chapitre 731	Fiscalité locale	3 176 632,98	3 350 322,67	446,40	3 349 876,27	-173 243,29
74111	Dotation forfaitaire des communes		964 676,00		964 676,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		320 295,00		320 295,00	
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes		1 070 319,00		1 070 319,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		205 042,00		205 042,00	
742	Dotations aux élus locaux		163,00		163,00	
744	FCTVA		1 011,02		1 011,02	
74718	Autres		98 889,33		98 889,33	
747888	Autres		156 974,05		156 974,05	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		120 880,00		120 880,00	
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		38 774,53		38 774,53	
74888	Autres		3 400,00		3 400,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	2 898 788,50	2 980 423,93		2 980 423,93	-81 635,43
752	Revenus des immeubles		130 030,79	161,30	129 869,49	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		24 050,56		24 050,56	
75888	Autres		27 515,02		27 515,02	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	148 260,59	181 596,37	161,30	181 435,07	-33 174,48
Total des recettes de gestion des services		**7 019 268,52**	**7 444 119,51**	**1 147,70**	**7 442 971,81**	**-423 703,29**
7688	Autres		4,90		4,90	
total chapitre 76	Produits financiers	5,00	4,90		4,90	0,10
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		8 079,00		8 079,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		89 600,00		89 600,00	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 77	Produits spécifiques	90 600,00	97 679,00		97 679,00	-7 079,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		2 242,71		2 242,71	
total chapitre 78	Reprises sur provisions		2 242,71		2 242,71	-2 242,71
Total des recettes réelles et mixtes		**7 109 873,52**	**7 544 046,12**	**1 147,70**	**7 542 898,42**	**-433 024,90**
7761	*Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat*		*500,00*		*500,00*	
777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*		*8 196,81*		*8 196,81*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*13 460,81*	*8 696,81*		*8 696,81*	*4 764,00*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***13 460,81***	***8 696,81***		***8 696,81***	***4 764,00***
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**7 123 334,33**	**7 552 742,93**	**1 147,70**	**7 551 595,23**	**-428 260,90**
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		**7 123 334,33**	**7 552 742,93**	**1 147,70**	**7 551 595,23**	**-428 260,90**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		166 124,40	10 822,32	155 302,08	110 827,34
Autres immobilisations incorporelles		351 213,85	230 532,30	120 681,55	132 475,81
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		5 173 190,79	26 314,65	5 146 876,14	5 156 222,07
Constructions		15 667 282,32	1 586 960,68	14 080 321,64	13 948 686,81
Réseaux et installations de voirie		17 801 254,10	651 249,84	17 150 004,26	16 567 208,18
Réseaux divers		2 115 639,45	261 649,68	1 853 989,77	1 866 974,88
Installations techniques, agencements et matériel		404 774,94	149 278,02	255 496,92	168 847,19
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 746 496,79	1 122 201,36	624 295,43	1 247 535,75
Immobilisations corporelles en cours		740 259,51		740 259,51	1 012 250,39
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		330 897,37		330 897,37	3 392 982,10
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		504,90		504,90	504,90
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**44 497 638,42**	**4 039 008,85**	**40 458 629,57**	**43 604 515,42**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 029,47		1 029,47	
Créances sur les redevables et comptes rattachés		18 827,32	1 321,87	17 505,45	25 909,76
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		12 534,90		12 534,90	53,39
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**32 391,69**	**1 321,87**	**31 069,82**	**25 963,15**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 470 981,10		1 470 981,10	882 326,54
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**1 470 981,10**		**1 470 981,10**	**882 326,54**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**46 001 011,21**	**4 040 330,72**	**41 960 680,49**	**44 512 805,11**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		9 406 876,43	9 400 076,43
Fonds globalisés		6 379 746,42	6 020 274,98
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		86 161,96	94 358,77
Rattachées à un actif non amortissable		6 893 150,66	6 553 509,90
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		618 053,28	4 258 728,14
RÉSERVES		13 746 946,67	13 118 655,40
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		806 659,54	623 245,60
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**37 937 594,96**	**40 068 849,22**
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		3 784 120,19	4 272 897,74
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		470,43	470,43
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**3 784 590,62**	**4 273 368,17**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		213 937,52	76 869,97
Dettes fiscales et sociales		10 915,27	751,40
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		13 642,12	14 365,35
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**238 494,91**	**91 986,72**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**4 023 085,53**	**4 365 354,89**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			78 601,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**41 960 680,49**	**44 512 805,11**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		2 561 506,02	2 529 201,00	32 305,02
Participations		255 863,38	337 182,67	-81 319,29
Compensations, autres attributions et autres participations		163 054,53	194 200,97	-31 146,44
Dons et legs				
Impôts et taxes		3 818 641,62	3 679 437,42	139 204,20
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		256 491,84	219 034,68	37 457,16
Produits des cessions d'actifs		89 600,00	53 575,51	36 024,49
Autres produits de gestion		189 514,07	197 557,49	-8 043,42
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		2 242,71	11 880,00	-9 637,29
Reprises du financement rattaché à un actif		8 196,81	11 633,41	-3 436,60
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		500,00	812,15	-312,15
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**7 345 610,98**	**7 234 515,30**	**111 095,68**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 243 523,95	1 362 324,17	-118 800,22
Charges de personnel		3 600 451,22	3 564 130,28	36 320,94
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*2 455 565,36*	*2 519 737,77*	*-64 172,41*
Dont charges sociales		*1 144 885,86*	*1 044 392,51*	*100 493,35*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		152 946,35	152 611,78	334,57
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		6 490,54	2 061,72	4 428,82
Impôts et taxes		224 045,25	193 338,19	30 707,06
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		471 079,66	501 077,01	-29 997,35
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		27 983,43	42 730,70	-14 747,27
Neutralisation des dépréciations et provisions				

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		62 116,57	11 656,96	50 459,61
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**5 788 636,97**	**5 829 930,81**	**-41 293,84**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		608 469,87	588 697,40	19 772,47
Dont ménages		*18 597,55*	*17 460,00*	*1 137,55*
Dont personnes morales de droit privé		*109 872,32*	*111 237,40*	*-1 365,08*
Dont collectivités territoriales				
Dont autres organismes publics		*480 000,00*	*460 000,00*	*20 000,00*
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**608 469,87**	**588 697,40**	**19 772,47**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**948 504,14**	**815 887,09**	**132 617,05**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		4,90	5,20	-0,30
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**4,90**	**5,20**	**-0,30**
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		141 849,50	192 646,69	-50 797,19
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**141 849,50**	**192 646,69**	**-50 797,19**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-141 844,60**	**-192 641,49**	**50 796,89**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**806 659,54**	**623 245,60**	**183 413,94**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Annexe

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		9 400 076,43		6 800,00				9 406 876,43		9 406 876,43
10222	F.C.T.V.A.		5 150 302,22				350 799,72		5 501 101,94		5 501 101,94
10226	Taxe d'aménagement		416 379,46				8 671,72		425 051,18		425 051,18
10228	Autres fonds d'investissement		453 593,30						453 593,30		453 593,30
	Sous Total compte 1022		**6 020 274,98**				**359 471,44**		**6 379 746,42**		**6 379 746,42**
	Sous Total compte 102		**15 420 351,41**		**6 800,00**		**359 471,44**		**15 786 622,85**		**15 786 622,85**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		13 118 655,40		5 045,67		623 245,60		13 746 946,67		13 746 946,67
	Sous Total compte 106		**13 118 655,40**		**5 045,67**		**623 245,60**		**13 746 946,67**		**13 746 946,67**
	Sous Total compte 10		**28 539 006,81**		**11 845,67**		**982 717,04**		**29 533 569,52**		**29 533 569,52**
110	Report à nouveau (solde créditeur)			623 245,60	623 245,60			623 245,60	623 245,60		
	Sous Total compte 11			**623 245,60**	**623 245,60**			**623 245,60**	**623 245,60**		
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		623 245,60	623 245,60				623 245,60	623 245,60		
	Sous Total compte 12		**623 245,60**	**623 245,60**				**623 245,60**	**623 245,60**		
1311	État et établissements nationaux		3 727,50						3 727,50		3 727,50
13151	GFP de rattachement		36 171,25						36 171,25		36 171,25
	Sous Total compte 1315		**36 171,25**						**36 171,25**		**36 171,25**
	Sous Total compte 131		**39 898,75**						**39 898,75**		**39 898,75**
1321	État et établissements nationaux		407 602,06				101 461,04		509 063,10		509 063,10
1322	Régions		86 670,00						86 670,00		86 670,00
1323	Départements		325 681,04						325 681,04		325 681,04
13251	GFP de rattachement		40 067,98		104 014,96		17 104,88		161 187,82		161 187,82
	Sous Total compte 1325		**40 067,98**		**104 014,96**		**17 104,88**		**161 187,82**		**161 187,82**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1328	Autres		118 957,18						118 957,18		118 957,18
	Sous Total compte 132		**978 978,26**		**104 014,96**		**118 565,92**		**1 201 559,14**		**1 201 559,14**
13361	Dotation d'équipement des territoires ru		78 954,88						78 954,88		78 954,88
	Sous Total compte 1336		**78 954,88**						**78 954,88**		**78 954,88**
	Sous Total compte 133		**78 954,88**						**78 954,88**		**78 954,88**
1345	Amendes de radars automatiques et amende		19 600,71						19 600,71		19 600,71
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		340 018,55						340 018,55		340 018,55
	Sous Total compte 1346		**340 018,55**						**340 018,55**		**340 018,55**
1348	Autres		138 736,44						138 736,44		138 736,44
	Sous Total compte 134		**498 355,70**						**498 355,70**		**498 355,70**
1381	État et établissements nationaux		796 363,81						796 363,81		796 363,81
1382	Régions		708 090,10						708 090,10		708 090,10
1383	Départements		1 081 242,59				143 948,24		1 225 190,83		1 225 190,83
1386	Autres établissements publics locaux		27 794,16						27 794,16		27 794,16
1388	Autres		2 462 685,28	104 014,96			77 126,60	104 014,96	2 539 811,88		2 435 796,92
	Sous Total compte 138		**5 076 175,94**	**104 014,96**			**221 074,84**	**104 014,96**	**5 297 250,78**		**5 193 235,82**
13911	État et établissements nationaux	1 492,00				746,00		2 238,00		2 238,00	
139151	GFP de rattachement	21 702,00				7 234,00		28 936,00		28 936,00	
	Sous Total compte 13915	**21 702,00**				**7 234,00**		**28 936,00**		**28 936,00**	
	Sous Total compte 1391	**23 194,00**				**7 980,00**		**31 174,00**		**31 174,00**	
139361	Dotation d'équipement des territoires ru	1 300,86				216,81		1 517,67		1 517,67	
	Sous Total compte 13936	**1 300,86**				**216,81**		**1 517,67**		**1 517,67**	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1393	**1 300,86**				**216,81**		**1 517,67**		**1 517,67**	
	Sous Total compte 139	**24 494,86**				**8 196,81**		**32 691,67**		**32 691,67**	
	Sous Total compte 13	**24 494,86**	**6 672 363,53**	**104 014,96**	**104 014,96**	**8 196,81**	**339 640,76**	**136 706,63**	**7 116 019,25**		**6 979 312,62**
1641	Emprunts en euros		4 237 732,59			485 763,16		485 763,16	4 237 732,59		3 751 969,43
	Sous Total compte 164		**4 237 732,59**			**485 763,16**		**485 763,16**	**4 237 732,59**		**3 751 969,43**
165	Dépôts et cautionnements reçus		470,43						470,43		470,43
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		35 165,15	35 165,15	32 150,76			35 165,15	67 315,91		32 150,76
	Sous Total compte 1688		**35 165,15**	**35 165,15**	**32 150,76**			**35 165,15**	**67 315,91**		**32 150,76**
	Sous Total compte 168		**35 165,15**	**35 165,15**	**32 150,76**			**35 165,15**	**67 315,91**		**32 150,76**
	Sous Total compte 16		**4 273 368,17**	**35 165,15**	**32 150,76**	**485 763,16**		**520 928,31**	**4 305 518,93**		**3 784 590,62**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		3 192 153,28			500,00	62 116,57	500,00	3 254 269,85		3 253 769,85
193	Autres neutralisations et régularisation		1 066 574,86	3 702 291,43				3 702 291,43	1 066 574,86	2 635 716,57	
	Sous Total compte 19		**4 258 728,14**	**3 702 291,43**		**500,00**	**62 116,57**	**3 702 791,43**	**4 320 844,71**		**618 053,28**
	Total classe 1	**24 494,86**	**44 366 712,25**	**5 087 962,74**	**771 256,99**	**494 459,97**	**1 384 474,37**	**5 606 917,57**	**46 522 443,61**	**2 668 408,24**	**43 583 934,28**
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	46 791,63						46 791,63		46 791,63	
2031	Frais d'études	198 784,45		4 764,00		36 156,13	28 362,00	239 704,58	28 362,00	211 342,58	
2033	Frais d'insertion	864,00				864,00	864,00	1 728,00	864,00	864,00	
	Sous Total compte 203	**199 648,45**		**4 764,00**		**37 020,13**	**29 226,00**	**241 432,58**	**29 226,00**	**212 206,58**	
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	112 784,42				45 832,58		158 617,00		158 617,00	
	Sous Total compte 204158	**112 784,42**				**45 832,58**		**158 617,00**		**158 617,00**	
	Sous Total compte 20415	**112 784,42**				**45 832,58**		**158 617,00**		**158 617,00**	
	Sous Total compte 2041	**112 784,42**				**45 832,58**		**158 617,00**		**158 617,00**	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204412	Bâtiments et installations					6 800,00		6 800,00		6 800,00	
	Sous Total compte 20441					**6 800,00**		**6 800,00**		**6 800,00**	
204422	Bâtiments et installations	707,40						707,40		707,40	
	Sous Total compte 20442	**707,40**						**707,40**		**707,40**	
	Sous Total compte 2044	**707,40**				**6 800,00**		**7 507,40**		**7 507,40**	
	Sous Total compte 204	**113 491,82**				**52 632,58**		**166 124,40**		**166 124,40**	
2051	Concessions et droits similaires	89 275,64				2 940,00		92 215,64		92 215,64	
	Sous Total compte 205	**89 275,64**				**2 940,00**		**92 215,64**		**92 215,64**	
	Sous Total compte 20	**449 207,54**		**4 764,00**		**92 592,71**	**29 226,00**	**546 564,25**	**29 226,00**	**517 338,25**	
2111	Terrains nus	2 782 953,74		7 081,67		1 842,00	22 628,78	2 791 877,41	22 628,78	2 769 248,63	
2112	Terrains de voirie	915 734,37						915 734,37		915 734,37	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	208 382,75						208 382,75		208 382,75	
2115	Terrains bâtis	610 222,23						610 222,23		610 222,23	
2116	Cimetière	286 734,14						286 734,14		286 734,14	
2118	Autres terrains	292 391,04						292 391,04		292 391,04	
	Sous Total compte 211	**5 096 418,27**		**7 081,67**		**1 842,00**	**22 628,78**	**5 105 341,94**	**22 628,78**	**5 082 713,16**	
2128	Autres agencements et aménagements	83 716,35				6 761,28		90 477,63		90 477,63	
	Sous Total compte 212	**83 716,35**				**6 761,28**		**90 477,63**		**90 477,63**	
21311	Bâtiments administratifs	677 449,94						677 449,94		677 449,94	
21312	Bâtiments scolaires	5 699 293,46		3 202 168,67	3 062 084,73	46 412,64		8 947 874,77	3 062 084,73	5 885 790,04	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 924 143,13		79 197,82		1 974,21		4 005 315,16		4 005 315,16	
21316	Équipements du cimetière	89 698,46						89 698,46		89 698,46	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres bâtiments publics	4 210 526,61			4 754,40	10 103,67	12 154,65	4 220 630,28	16 909,05	4 203 721,23	
	Sous Total compte 2131	**14 601 111,60**		**3 281 366,49**	**3 066 839,13**	**58 490,52**	**12 154,65**	**17 940 968,61**	**3 078 993,78**	**14 861 974,83**	
21351	Bâtiments publics	463 040,07				41 102,32		504 142,39		504 142,39	
	Sous Total compte 2135	**463 040,07**				**41 102,32**		**504 142,39**		**504 142,39**	
2138	Autres constructions	301 165,10						301 165,10		301 165,10	
	Sous Total compte 213	**15 365 316,77**		**3 281 366,49**	**3 066 839,13**	**99 592,84**	**12 154,65**	**18 746 276,10**	**3 078 993,78**	**15 667 282,32**	
2151	Réseaux de voirie	16 765 567,34		717 447,04		28 362,00	98 213,50	17 511 376,38	98 213,50	17 413 162,88	
2152	Installations de voirie	390 104,82					2 013,60	390 104,82	2 013,60	388 091,22	
21532	Réseaux d'assainissement	24 724,80						24 724,80		24 724,80	
21534	Réseaux d'électrification	1 390 368,19						1 390 368,19		1 390 368,19	
21538	Autres réseaux	651 366,62				49 179,84		700 546,46		700 546,46	
	Sous Total compte 2153	**2 066 459,61**				**49 179,84**		**2 115 639,45**		**2 115 639,45**	
21561	Matériel roulant	5 987,20						5 987,20		5 987,20	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	19 030,54						19 030,54		19 030,54	
	Sous Total compte 2156	**25 017,74**						**25 017,74**		**25 017,74**	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	215 163,69						215 163,69		215 163,69	
	Sous Total compte 21573	**215 163,69**						**215 163,69**		**215 163,69**	
	Sous Total compte 2157	**215 163,69**						**215 163,69**		**215 163,69**	
2158	Autres installations, matériel et outill	39 653,19				124 940,32		164 593,51		164 593,51	
	Sous Total compte 215	**19 501 966,39**		**717 447,04**		**202 482,16**	**100 227,10**	**20 421 895,59**	**100 227,10**	**20 321 668,49**	
21611	Biens sous-jacents	12 764,63						12 764,63		12 764,63	
	Sous Total compte 2161	**12 764,63**						**12 764,63**		**12 764,63**	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 216	**12 764,63**						**12 764,63**		**12 764,63**	
21828	Autres matériels de transport	442 412,61				38 504,76		480 917,37		480 917,37	
	Sous Total compte 2182	**442 412,61**				**38 504,76**		**480 917,37**		**480 917,37**	
21831	Matériel informatique scolaire	107 664,28				14 985,00		122 649,28		122 649,28	
21838	Autre matériel informatique	135 844,41				1 471,90		137 316,31		137 316,31	
	Sous Total compte 2183	**243 508,69**				**16 456,90**		**259 965,59**		**259 965,59**	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	46 716,82				5 162,90		51 879,72		51 879,72	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	420 239,98			286 270,66	20 106,96		440 346,94	286 270,66	154 076,28	
	Sous Total compte 2184	**466 956,80**			**286 270,66**	**25 269,86**		**492 226,66**	**286 270,66**	**205 956,00**	
2188	Autres	1 119 499,16			364 241,63	31 635,67		1 151 134,83	364 241,63	786 893,20	
	Sous Total compte 218	**2 272 377,26**			**650 512,29**	**111 867,19**		**2 384 244,45**	**650 512,29**	**1 733 732,16**	
	Sous Total compte 21	**42 332 559,67**		**4 005 895,20**	**3 717 351,42**	**422 545,47**	**135 010,53**	**46 761 000,34**	**3 852 361,95**	**42 908 638,39**	
2312	Agencements et aménagements de terrains	248 072,30				270 575,36		518 647,66		518 647,66	
2313	Constructions				79 197,82	79 197,82		79 197,82	79 197,82		
2315	Installations, matériel et outillage tec	764 178,09			857 530,98	277 324,76	4 353,06	1 041 502,85	861 884,04	179 618,81	
	Sous Total compte 231	**1 012 250,39**			**936 728,80**	**627 097,94**	**4 353,06**	**1 639 348,33**	**941 081,86**	**698 266,47**	
238	Avances versées sur commandes d'immobili					41 993,04		41 993,04		41 993,04	
	Sous Total compte 23	**1 012 250,39**			**936 728,80**	**669 090,98**	**4 353,06**	**1 681 341,37**	**941 081,86**	**740 259,51**	
2421	de la collectivité territoriale	3 062 084,73			3 062 084,73			3 062 084,73	3 062 084,73		
	Sous Total compte 242	**3 062 084,73**			**3 062 084,73**			**3 062 084,73**	**3 062 084,73**		
246	Mises en affectation à un établissement	330 897,37						330 897,37		330 897,37	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 24	**3 392 982,10**			**3 062 084,73**			**3 392 982,10**	**3 062 084,73**	**330 897,37**	
261	Titres de participation	200,00						200,00		200,00	
	Sous Total compte 26	**200,00**						**200,00**		**200,00**	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	304,90						304,90		304,90	
	Sous Total compte 27	**304,90**						**304,90**		**304,90**	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		40 885,27				2 290,99		43 176,26		43 176,26
28031	Frais d'études		73 079,00	4 764,00	4 764,00		24 575,40	4 764,00	102 418,40		97 654,40
	Sous Total compte 2803		**73 079,00**	**4 764,00**	**4 764,00**		**24 575,40**	**4 764,00**	**102 418,40**		**97 654,40**
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		2 523,00				7 911,36		10 434,36		10 434,36
	Sous Total compte 2804158		**2 523,00**				**7 911,36**		**10 434,36**		**10 434,36**
	Sous Total compte 280415		**2 523,00**				**7 911,36**		**10 434,36**		**10 434,36**
	Sous Total compte 28041		**2 523,00**				**7 911,36**		**10 434,36**		**10 434,36**
2804412	Bâtiments et installations						105,00		105,00		105,00
	Sous Total compte 280441						**105,00**		**105,00**		**105,00**
2804422	Bâtiments et installations		141,48				141,48		282,96		282,96
	Sous Total compte 280442		**141,48**				**141,48**		**282,96**		**282,96**
	Sous Total compte 28044		**141,48**				**246,48**		**387,96**		**387,96**
	Sous Total compte 2804		**2 664,48**				**8 157,84**		**10 822,32**		**10 822,32**
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		89 275,64				426,00		89 701,64		89 701,64
	Sous Total compte 280		**205 904,39**	**4 764,00**	**4 764,00**		**35 450,23**	**4 764,00**	**246 118,62**		**241 354,62**
28128	Autres agencements et aménagements		23 912,55				2 402,10		26 314,65		26 314,65
	Sous Total compte 2812		**23 912,55**				**2 402,10**		**26 314,65**		**26 314,65**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281311	Bâtiments administratifs		34 304,39				2 377,74		36 682,13		36 682,13
281312	Bâtiments scolaires		396 071,20				52 233,44		448 304,64		448 304,64
281314	Bâtiments culturels et sportifs		26 718,92				2 484,70		29 203,62		29 203,62
281316	Équipements du cimetière		15 506,80				2 651,70		18 158,50		18 158,50
281318	Autres bâtiments publics		622 677,04	1 425,00			89 356,66	1 425,00	712 033,70		710 608,70
	Sous Total compte 28131		**1 095 278,35**	**1 425,00**			**149 104,24**	**1 425,00**	**1 244 382,59**		**1 242 957,59**
281351	Bâtiments publics		114 523,88				12 141,92		126 665,80		126 665,80
	Sous Total compte 28135		**114 523,88**				**12 141,92**		**126 665,80**		**126 665,80**
28138	Autres constructions		206 827,73				10 509,56		217 337,29		217 337,29
	Sous Total compte 2813		**1 416 629,96**	**1 425,00**			**171 755,72**	**1 425,00**	**1 588 385,68**		**1 586 960,68**
28151	Réseaux de voirie		565 561,48				58 811,37		624 372,85		624 372,85
28152	Installations de voirie		22 902,50				3 974,49		26 876,99		26 876,99
281532	Réseaux d'assainissement		4 161,48				1 236,08		5 397,56		5 397,56
281534	Réseaux d'électrification		183 852,61				47 101,99		230 954,60		230 954,60
281538	Autres réseaux		11 470,64				13 826,88		25 297,52		25 297,52
	Sous Total compte 28153		**199 484,73**				**62 164,95**		**261 649,68**		**261 649,68**
281561	Matériel roulant		4 190,09				598,72		4 788,81		4 788,81
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		10 636,12				2 009,35		12 645,47		12 645,47
	Sous Total compte 28156		**14 826,21**				**2 608,07**		**17 434,28**		**17 434,28**
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		84 349,78				28 646,46		112 996,24		112 996,24
	Sous Total compte 281573		**84 349,78**				**28 646,46**		**112 996,24**		**112 996,24**
	Sous Total compte 28157		**84 349,78**				**28 646,46**		**112 996,24**		**112 996,24**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres installations, matériel et outill		11 811,44				7 036,06		18 847,50		18 847,50
	Sous Total compte 2815		**898 936,14**				**163 241,40**		**1 062 177,54**		**1 062 177,54**
281828	Autres matériels de transport		267 214,97				33 066,72		300 281,69		300 281,69
	Sous Total compte 28182		**267 214,97**				**33 066,72**		**300 281,69**		**300 281,69**
281831	Matériel informatique scolaire		107 664,28				871,00		108 535,28		108 535,28
281838	Autre matériel informatique		121 699,63				5 157,54		126 857,17		126 857,17
	Sous Total compte 28183		**229 363,91**				**6 028,54**		**235 392,45**		**235 392,45**
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		27 135,07				4 510,49		31 645,56		31 645,56
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		85 183,10	2 158,85			13 250,99	2 158,85	98 434,09		96 275,24
	Sous Total compte 28184		**112 318,17**	**2 158,85**			**17 761,48**	**2 158,85**	**130 079,65**		**127 920,80**
28188	Autres		428 709,09	11 476,14		0,02	41 373,49	11 476,16	470 082,58		458 606,42
	Sous Total compte 2818		**1 037 606,14**	**13 634,99**		**0,02**	**98 230,23**	**13 635,01**	**1 135 836,37**		**1 122 201,36**
	Sous Total compte 281		**3 377 084,79**	**15 059,99**		**0,02**	**435 629,45**	**15 060,01**	**3 812 714,24**		**3 797 654,23**
	Sous Total compte 28		**3 582 989,18**	**19 823,99**	**4 764,00**	**0,02**	**471 079,68**	**19 824,01**	**4 058 832,86**		**4 039 008,85**
	Total classe 2	**47 187 504,60**	**3 582 989,18**	**4 030 483,19**	**7 720 928,95**	**1 184 229,18**	**639 669,27**	**52 402 216,97**	**11 943 587,40**	**44 497 638,42**	**4 039 008,85**
4011	Fournisseurs		29 400,43	1 122 496,88	1 204 591,40			1 122 496,88	1 233 991,83		111 494,95
	Sous Total compte 401		**29 400,43**	**1 122 496,88**	**1 204 591,40**			**1 122 496,88**	**1 233 991,83**		**111 494,95**
4041	Fournisseurs d'immobilisations		31 128,84	1 041 050,87	1 101 533,01			1 041 050,87	1 132 661,85		91 610,98
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		11 062,60	11 062,60	8 914,62			11 062,60	19 977,22		8 914,62
	Sous Total compte 4047		**11 062,60**	**11 062,60**	**8 914,62**			**11 062,60**	**19 977,22**		**8 914,62**
	Sous Total compte 404		**42 191,44**	**1 052 113,47**	**1 110 447,63**			**1 052 113,47**	**1 152 639,07**		**100 525,60**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		5 278,10	5 278,10	1 916,97			5 278,10	7 195,07		1 916,97

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40		**76 869,97**	**2 179 888,45**	**2 316 956,00**			**2 179 888,45**	**2 393 825,97**		**213 937,52**
411	Redevables	19 237,94		80 628,42	87 687,57			99 866,36	87 687,57	12 178,79	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	8 522,21		74 410,75	78 072,44			82 932,96	78 072,44	4 860,52	
4161	Créances douteuses	1 714,19		7 187,66	7 113,84			8 901,85	7 113,84	1 788,01	
	Sous Total compte 416	**1 714,19**		**7 187,66**	**7 113,84**			**8 901,85**	**7 113,84**	**1 788,01**	
	Sous Total compte 41	**29 474,34**		**162 226,83**	**172 873,85**			**191 701,17**	**172 873,85**	**18 827,32**	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 989 062,17	1 989 062,17			1 989 062,17	1 989 062,17		
427	Personnel - Oppositions			11 964,24	11 964,24			11 964,24	11 964,24		
	Sous Total compte 42			**2 001 026,41**	**2 001 026,41**			**2 001 026,41**	**2 001 026,41**		
431	Sécurité sociale			693 551,86	693 551,86			693 551,86	693 551,86		
437	Autres organismes sociaux			977 271,66	977 271,66			977 271,66	977 271,66		
	Sous Total compte 43			**1 670 823,52**	**1 670 823,52**			**1 670 823,52**	**1 670 823,52**		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			50 292,99	50 292,99			50 292,99	50 292,99		
	Sous Total compte 442			**50 292,99**	**50 292,99**			**50 292,99**	**50 292,99**		
44341	Dépenses		8 617,35	38 459,66	29 842,31			38 459,66	38 459,66		
44342	Recettes - Amiable			1 029,47				1 029,47		1 029,47	
	Sous Total compte 4434		**8 617,35**	**39 489,13**	**29 842,31**			**39 489,13**	**38 459,66**	**1 029,47**	
44351	Dépenses		648,00	85 822,28	88 566,40			85 822,28	89 214,40		3 392,12
	Sous Total compte 4435		**648,00**	**85 822,28**	**88 566,40**			**85 822,28**	**89 214,40**		**3 392,12**
44371	Dépenses		5 000,00	475 000,00	480 000,00			475 000,00	485 000,00		10 000,00
	Sous Total compte 4437		**5 000,00**	**475 000,00**	**480 000,00**			**475 000,00**	**485 000,00**		**10 000,00**
44381	Dépenses			45 889,71	45 889,71			45 889,71	45 889,71		

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44382	Recettes - Amiable			811,20	811,20			811,20	811,20		
	Sous Total compte 4438			**46 700,91**	**46 700,91**			**46 700,91**	**46 700,91**		
	Sous Total compte 443		**14 265,35**	**647 012,32**	**645 109,62**			**647 012,32**	**659 374,97**		**12 362,65**
44551	T.V.A. à décaisser			1 400,00	1 400,00			1 400,00	1 400,00		
	Sous Total compte 4455			**1 400,00**	**1 400,00**			**1 400,00**	**1 400,00**		
	Sous Total compte 445			**1 400,00**	**1 400,00**			**1 400,00**	**1 400,00**		
446	Agences de leau			3 770,41	3 770,41			3 770,41	3 770,41		
447	Autres impôts, taxes et versements assim		751,40	180 596,77	190 760,64			180 596,77	191 512,04		10 915,27
	Sous Total compte 44		**15 016,75**	**883 072,49**	**891 333,66**			**883 072,49**	**906 350,41**		**23 277,92**
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)				98 213,50	98 213,50		98 213,50	98 213,50		
	Sous Total compte 4581				**98 213,50**	**98 213,50**		**98 213,50**	**98 213,50**		
458203	Recettes (à subdiviser par mandat)			98 213,50			98 213,50	98 213,50	98 213,50		
	Sous Total compte 4582			**98 213,50**			**98 213,50**	**98 213,50**	**98 213,50**		
	Sous Total compte 458			**98 213,50**	**98 213,50**	**98 213,50**	**98 213,50**	**196 427,00**	**196 427,00**		
	Sous Total compte 45			**98 213,50**	**98 213,50**	**98 213,50**	**98 213,50**	**196 427,00**	**196 427,00**		
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			89 600,00	89 600,00			89 600,00	89 600,00		
	Sous Total compte 462			**89 600,00**	**89 600,00**			**89 600,00**	**89 600,00**		
466	Excédents de versement		100,00	5 327,00	5 227,00			5 327,00	5 327,00		
46711	Autres comptes créditeurs			316 591,39	316 841,39			316 591,39	316 841,39		250,00
	Sous Total compte 4671			**316 591,39**	**316 841,39**			**316 591,39**	**316 841,39**		**250,00**
46721	Débiteurs divers - Amiable	53,39		226 504,88	214 023,37			226 558,27	214 023,37	12 534,90	
	Sous Total compte 4672	**53,39**		**226 504,88**	**214 023,37**			**226 558,27**	**214 023,37**	**12 534,90**	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 467	**53,39**		**543 096,27**	**530 864,76**			**543 149,66**	**530 864,76**	**12 284,90**	
	Sous Total compte 46	**53,39**	**100,00**	**638 023,27**	**625 691,76**			**638 076,66**	**625 791,76**	**12 284,90**	
4711	Versements des régisseurs			234 234,39	234 234,39			234 234,39	234 234,39		
4712	Virements réimputés			1 568,37	1 568,37			1 568,37	1 568,37		
47131	Versements sur contributions directes			3 220 482,00	3 220 482,00			3 220 482,00	3 220 482,00		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			2 697 705,00	2 697 705,00			2 697 705,00	2 697 705,00		
47134	Subventions			56 776,60	56 776,60			56 776,60	56 776,60		
47138	Autres			1 676 683,87	1 676 683,87			1 676 683,87	1 676 683,87		
	Sous Total compte 4713			**7 651 647,47**	**7 651 647,47**			**7 651 647,47**	**7 651 647,47**		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			1 382,96	1 382,96			1 382,96	1 382,96		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			5 227,00	5 227,00			5 227,00	5 227,00		
	Sous Total compte 47141			**6 609,96**	**6 609,96**			**6 609,96**	**6 609,96**		
	Sous Total compte 4714			**6 609,96**	**6 609,96**			**6 609,96**	**6 609,96**		
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			5 584,73	5 584,73			5 584,73	5 584,73		
	Sous Total compte 4717			**5 584,73**	**5 584,73**			**5 584,73**	**5 584,73**		
4718	Autres recettes à régulariser		78 601,00	132 580,51	53 979,51			132 580,51	132 580,51		
	Sous Total compte 471		**78 601,00**	**8 032 225,43**	**7 953 624,43**			**8 032 225,43**	**8 032 225,43**		
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			630 627,05	630 627,05			630 627,05	630 627,05		
47218	Autres dépenses			26 560,78	26 560,78			26 560,78	26 560,78		
	Sous Total compte 4721			**657 187,83**	**657 187,83**			**657 187,83**	**657 187,83**		
4722	Commissions bancaires en instance de man			87,60	87,60			87,60	87,60		

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser			48 888,48	48 888,48			48 888,48	48 888,48		
	Sous Total compte 472			**706 163,91**	**706 163,91**			**706 163,91**	**706 163,91**		
	Sous Total compte 47		**78 601,00**	**8 738 389,34**	**8 659 788,34**			**8 738 389,34**	**8 738 389,34**		
4911	Dépréciations des comptes de redevables		3 564,58	2 242,71				2 242,71	3 564,58		1 321,87
	Sous Total compte 491		**3 564,58**	**2 242,71**				**2 242,71**	**3 564,58**		**1 321,87**
	Sous Total compte 49		**3 564,58**	**2 242,71**				**2 242,71**	**3 564,58**		**1 321,87**
	Total classe 4	**29 527,73**	**174 152,30**	**16 373 906,52**	**16 436 707,04**	**98 213,50**	**98 213,50**	**16 501 647,75**	**16 709 072,84**	**32 391,69**	**239 816,78**
5113	Titres spéciaux de paiement			300,00	300,00			300,00	300,00		
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			14 494,84	14 494,84			14 494,84	14 494,84		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			1 759,25	1 759,25			1 759,25	1 759,25		
	Sous Total compte 511			**16 554,09**	**16 554,09**			**16 554,09**	**16 554,09**		
515	Compte au Trésor	879 751,30		8 148 056,55	7 559 759,57			9 027 807,85	7 559 759,57	1 468 048,28	
	Sous Total compte 51	**879 751,30**		**8 164 610,64**	**7 576 313,66**			**9 044 361,94**	**7 576 313,66**	**1 468 048,28**	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 575,24		3 873,32	3 515,74			6 448,56	3 515,74	2 932,82	
	Sous Total compte 541	**2 575,24**		**3 873,32**	**3 515,74**			**6 448,56**	**3 515,74**	**2 932,82**	
	Sous Total compte 54	**2 575,24**		**3 873,32**	**3 515,74**			**6 448,56**	**3 515,74**	**2 932,82**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			704 953,58	704 953,58			704 953,58	704 953,58		
584	Encaissement par lecture optique			32 520,45	32 520,45			32 520,45	32 520,45		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			527,89	527,89			527,89	527,89		
	Sous Total compte 587			**527,89**	**527,89**			**527,89**	**527,89**		
588	Autres virements internes			3 507,74	3 507,74			3 507,74	3 507,74		
	Sous Total compte 58			**741 509,66**	**741 509,66**			**741 509,66**	**741 509,66**		

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	**882 326,54**		**8 909 993,62**	**8 321 339,06**			**9 792 320,16**	**8 321 339,06**	**1 470 981,10**	
6042	Achats de prestations de services (autre					295 917,62	150,00	295 917,62	150,00	295 767,62	
	Sous Total compte 604					**295 917,62**	**150,00**	**295 917,62**	**150,00**	**295 767,62**	
60611	Eau et assainissement					33 448,09		33 448,09		33 448,09	
60612	Énergie - Électricité					102 494,47		102 494,47		102 494,47	
	Sous Total compte 6061					**135 942,56**		**135 942,56**		**135 942,56**	
60621	Combustibles					2 062,32		2 062,32		2 062,32	
60622	Carburants					16 897,33	435,38	16 897,33	435,38	16 461,95	
60623	Alimentation					30 679,80		30 679,80		30 679,80	
60624	Produits de traitement					2 152,22		2 152,22		2 152,22	
60628	Autres fournitures non stockées					14 995,34	232,88	14 995,34	232,88	14 762,46	
	Sous Total compte 6062					**66 787,01**	**668,26**	**66 787,01**	**668,26**	**66 118,75**	
60631	Fournitures d'entretien					12 697,09		12 697,09		12 697,09	
60632	Fournitures de petit équipement					10 928,18		10 928,18		10 928,18	
60633	Fournitures de voirie					3 376,83		3 376,83		3 376,83	
60636	Habillement et Vêtements de travail					10 485,61		10 485,61		10 485,61	
	Sous Total compte 6063					**37 487,71**		**37 487,71**		**37 487,71**	
6064	Fournitures administratives					7 809,64		7 809,64		7 809,64	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					676,80		676,80		676,80	
6067	Fournitures scolaires					22 680,58	14,99	22 680,58	14,99	22 665,59	
6068	Autres matières et fournitures.					7 330,01		7 330,01		7 330,01	
	Sous Total compte 606					**278 714,31**	**683,25**	**278 714,31**	**683,25**	**278 031,06**	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 60					**574 631,93**	**833,25**	**574 631,93**	**833,25**	**573 798,68**	
611	Contrats de prestations de services					178 899,69		178 899,69		178 899,69	
6132	Locations immobilières					12 278,00	943,51	12 278,00	943,51	11 334,49	
61358	Autres					11 271,51		11 271,51		11 271,51	
	Sous Total compte 6135					**11 271,51**		**11 271,51**		**11 271,51**	
	Sous Total compte 613					**23 549,51**	**943,51**	**23 549,51**	**943,51**	**22 606,00**	
614	Charges locatives et de copropriété					148,17		148,17		148,17	
615221	Bâtiments publics					31 421,62	422,64	31 421,62	422,64	30 998,98	
	Sous Total compte 61522					**31 421,62**	**422,64**	**31 421,62**	**422,64**	**30 998,98**	
615231	Voiries					30 469,20	177,41	30 469,20	177,41	30 291,79	
	Sous Total compte 61523					**30 469,20**	**177,41**	**30 469,20**	**177,41**	**30 291,79**	
	Sous Total compte 6152					**61 890,82**	**600,05**	**61 890,82**	**600,05**	**61 290,77**	
61551	Matériel roulant					10 189,43		10 189,43		10 189,43	
61558	Autres biens mobiliers					3 081,51		3 081,51		3 081,51	
	Sous Total compte 6155					**13 270,94**		**13 270,94**		**13 270,94**	
6156	Maintenance					106 733,06	1 898,05	106 733,06	1 898,05	104 835,01	
	Sous Total compte 615					**181 894,82**	**2 498,10**	**181 894,82**	**2 498,10**	**179 396,72**	
6161	Multirisques					52 460,50		52 460,50		52 460,50	
	Sous Total compte 616					**52 460,50**		**52 460,50**		**52 460,50**	
617	Études et recherches					1 333,20		1 333,20		1 333,20	
6182	Documentation générale et technique					1 039,10		1 039,10		1 039,10	
6184	Versements à des organismes de formation					7 885,00		7 885,00		7 885,00	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6188	Autres frais divers					302,50		302,50		302,50	
	Sous Total compte 618					**9 226,60**		**9 226,60**		**9 226,60**	
	Sous Total compte 61					**447 512,49**	**3 441,61**	**447 512,49**	**3 441,61**	**444 070,88**	
6218	Autre personnel extérieur					367,52		367,52		367,52	
	Sous Total compte 621					**367,52**		**367,52**		**367,52**	
62268	Autres honoraires, conseils...					9 656,65		9 656,65		9 656,65	
	Sous Total compte 6226					**9 656,65**		**9 656,65**		**9 656,65**	
6227	Frais d'actes et de contentieux					1 002,23		1 002,23		1 002,23	
6228	Divers					7 260,00		7 260,00		7 260,00	
	Sous Total compte 622					**17 918,88**		**17 918,88**		**17 918,88**	
6231	Annonces et insertions					4 731,34		4 731,34		4 731,34	
6232	Fêtes et cérémonies					38 267,95		38 267,95		38 267,95	
6236	Catalogues et imprimés					8 680,79		8 680,79		8 680,79	
6238	Divers					1 066,50		1 066,50		1 066,50	
	Sous Total compte 623					**52 746,58**		**52 746,58**		**52 746,58**	
6248	Divers					22 143,35		22 143,35		22 143,35	
	Sous Total compte 624					**22 143,35**		**22 143,35**		**22 143,35**	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 079,00		1 079,00		1 079,00	
	Sous Total compte 625					**1 079,00**		**1 079,00**		**1 079,00**	
6261	Frais d'affranchissement					7 917,72		7 917,72		7 917,72	
6262	Frais de télécommunications					49 078,66	3 501,66	49 078,66	3 501,66	45 577,00	
	Sous Total compte 626					**56 996,38**	**3 501,66**	**56 996,38**	**3 501,66**	**53 494,72**	
627	Services bancaires et assimilés.					695,16	22,50	695,16	22,50	672,66	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations...)					7 650,38		7 650,38		7 650,38	
62875	Aux communes membres du GFP					9 865,86		9 865,86		9 865,86	
62876	Au GFP de rattachement					50 658,25		50 658,25		50 658,25	
	Sous Total compte 6287					**60 524,11**		**60 524,11**		**60 524,11**	
6288	Autres					9 988,12	930,93	9 988,12	930,93	9 057,19	
	Sous Total compte 628					**78 162,61**	**930,93**	**78 162,61**	**930,93**	**77 231,68**	
	Sous Total compte 62					**230 109,48**	**4 455,09**	**230 109,48**	**4 455,09**	**225 654,39**	
6331	Versement mobilité					36 967,07		36 967,07		36 967,07	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					10 126,03		10 126,03		10 126,03	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					42 966,24		42 966,24		42 966,24	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					6 161,74		6 161,74		6 161,74	
	Sous Total compte 633					**96 221,08**		**96 221,08**		**96 221,08**	
63512	Taxes foncières					36 610,00	7 841,00	36 610,00	7 841,00	28 769,00	
	Sous Total compte 6351					**36 610,00**	**7 841,00**	**36 610,00**	**7 841,00**	**28 769,00**	
	Sous Total compte 635					**36 610,00**	**7 841,00**	**36 610,00**	**7 841,00**	**28 769,00**	
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressou					534,90		534,90		534,90	
63712	Redevance pour la performance des réseau					163,78		163,78		163,78	
63713	Redevance pour la performance des systèm					221,11		221,11		221,11	
63718	Autres					2 850,62		2 850,62		2 850,62	
	Sous Total compte 6371					**3 770,41**		**3 770,41**		**3 770,41**	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					95 284,76		95 284,76		95 284,76	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 637					**99 055,17**		**99 055,17**		**99 055,17**	
	Sous Total compte 63					**231 886,25**	**7 841,00**	**231 886,25**	**7 841,00**	**224 045,25**	
64111	Rémunération principale					1 387 378,88		1 387 378,88		1 387 378,88	
64112	Supplément familial de traitement et ind					24 291,80		24 291,80		24 291,80	
64113	NBI					32 575,18		32 575,18		32 575,18	
64118	Autres indemnités.					382 560,84		382 560,84		382 560,84	
	Sous Total compte 6411					**1 826 806,70**		**1 826 806,70**		**1 826 806,70**	
64131	Rémunérations					526 475,27		526 475,27		526 475,27	
64132	Supplément familial de traitement et ind					12 028,78		12 028,78		12 028,78	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					3 141,40		3 141,40		3 141,40	
64138	Primes et autres indemnités					49 540,39		49 540,39		49 540,39	
	Sous Total compte 6413					**591 185,84**		**591 185,84**		**591 185,84**	
64168	Autres emplois aidés					133 975,50		133 975,50		133 975,50	
	Sous Total compte 6416					**133 975,50**		**133 975,50**		**133 975,50**	
6417	Rémunérations des apprentis					27 353,07		27 353,07		27 353,07	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						123 755,75		123 755,75		123 755,75
	Sous Total compte 641					**2 579 321,11**	**123 755,75**	**2 579 321,11**	**123 755,75**	**2 455 565,36**	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					367 835,61		367 835,61		367 835,61	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					540 016,82		540 016,82		540 016,82	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					28 911,15		28 911,15		28 911,15	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					95 412,13		95 412,13		95 412,13	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					6 962,00		6 962,00		6 962,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					496,35		496,35		496,35	
6458	Cotisations aux autres organismes sociau					18 868,00		18 868,00		18 868,00	
	Sous Total compte 645					**1 058 502,06**		**1 058 502,06**		**1 058 502,06**	
6474	Versements aux oeuvres sociales					21 348,00		21 348,00		21 348,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					15 634,16		15 634,16		15 634,16	
6478	Autres charges sociales diverses					73 740,64		73 740,64		73 740,64	
6479	Remboursements sur autres charges social						24 339,00		24 339,00		24 339,00
	Sous Total compte 647					**110 722,80**	**24 339,00**	**110 722,80**	**24 339,00**	**86 383,80**	
	Sous Total compte 64					**3 748 545,97**	**148 094,75**	**3 748 545,97**	**148 094,75**	**3 600 451,22**	
65131	Bourses					16 780,00		16 780,00		16 780,00	
65132	Prix					1 817,55		1 817,55		1 817,55	
	Sous Total compte 6513					**18 597,55**		**18 597,55**		**18 597,55**	
	Sous Total compte 651					**18 597,55**		**18 597,55**		**18 597,55**	
65311	Indemnités de fonction					136 443,36		136 443,36		136 443,36	
65313	Cotisations de retraite					6 338,16		6 338,16		6 338,16	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					8 329,50		8 329,50		8 329,50	
65315	Formation					1 778,20		1 778,20		1 778,20	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					57,13		57,13		57,13	
	Sous Total compte 65317					**57,13**		**57,13**		**57,13**	
	Sous Total compte 6531					**152 946,35**		**152 946,35**		**152 946,35**	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 653					**152 946,35**		**152 946,35**		**152 946,35**	
6541	Créances admises en non-valeur					527,89		527,89		527,89	
	Sous Total compte 654					**527,89**		**527,89**		**527,89**	
657363	CCAS/CIAS					480 000,00		480 000,00		480 000,00	
	Sous Total compte 65736					**480 000,00**		**480 000,00**		**480 000,00**	
	Sous Total compte 6573					**480 000,00**		**480 000,00**		**480 000,00**	
65748	Autres personnes de droit privé					109 872,32		109 872,32		109 872,32	
	Sous Total compte 6574					**109 872,32**		**109 872,32**		**109 872,32**	
	Sous Total compte 657					**589 872,32**		**589 872,32**		**589 872,32**	
65818	Autres					974,36		974,36		974,36	
	Sous Total compte 6581					**974,36**		**974,36**		**974,36**	
65888	Autres					211,29		211,29		211,29	
	Sous Total compte 6588					**211,29**		**211,29**		**211,29**	
	Sous Total compte 658					**1 185,65**		**1 185,65**		**1 185,65**	
	Sous Total compte 65					**763 129,76**		**763 129,76**		**763 129,76**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					144 863,89		144 863,89		144 863,89	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					32 150,76	35 165,15	32 150,76	35 165,15		3 014,39
	Sous Total compte 6611					**177 014,65**	**35 165,15**	**177 014,65**	**35 165,15**	**141 849,50**	
	Sous Total compte 661					**177 014,65**	**35 165,15**	**177 014,65**	**35 165,15**	**141 849,50**	
	Sous Total compte 66					**177 014,65**	**35 165,15**	**177 014,65**	**35 165,15**	**141 849,50**	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					4 777,00		4 777,00		4 777,00	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					27 983,43		27 983,43		27 983,43	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6761	Différences sur réalisations (positives)					62 116,57		62 116,57		62 116,57	
	Sous Total compte 676					**62 116,57**		**62 116,57**		**62 116,57**	
	Sous Total compte 67					**94 877,00**		**94 877,00**		**94 877,00**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					471 079,68	0,02	471 079,68	0,02	471 079,66	
	Sous Total compte 681					**471 079,68**	**0,02**	**471 079,68**	**0,02**	**471 079,66**	
	Sous Total compte 68					**471 079,68**	**0,02**	**471 079,68**	**0,02**	**471 079,66**	
	Total classe 6					**6 738 787,21**	**199 830,87**	**6 738 787,21**	**199 830,87**	**6 690 065,48**	**151 109,14**
7018	Autres ventes de produits finis						188,71		188,71		188,71
	Sous Total compte 701						**188,71**		**188,71**		**188,71**
70311	Concession dans les cimetières (produit						19 600,00		19 600,00		19 600,00
	Sous Total compte 7031						**19 600,00**		**19 600,00**		**19 600,00**
70323	Redevance d'occupation du domaine public						8 979,44		8 979,44		8 979,44
	Sous Total compte 7032						**8 979,44**		**8 979,44**		**8 979,44**
	Sous Total compte 703						**28 579,44**		**28 579,44**		**28 579,44**
70632	A caractère de loisirs						1 187,65		1 187,65		1 187,65
	Sous Total compte 7063						**1 187,65**		**1 187,65**		**1 187,65**
7066	Redevances et droits des services à cara					540,00	198 365,60	540,00	198 365,60		197 825,60
7067	Redevances et droits des services périsc						4 742,90		4 742,90		4 742,90
706888	Autres						14 910,35		14 910,35		14 910,35
	Sous Total compte 70688						**14 910,35**		**14 910,35**		**14 910,35**
	Sous Total compte 7068						**14 910,35**		**14 910,35**		**14 910,35**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 706					**540,00**	**219 206,50**	**540,00**	**219 206,50**		**218 666,50**
70878	par des tiers						9 057,19		9 057,19		9 057,19
	Sous Total compte 7087						**9 057,19**		**9 057,19**		**9 057,19**
	Sous Total compte 708						**9 057,19**		**9 057,19**		**9 057,19**
	Sous Total compte 70					**540,00**	**257 031,84**	**540,00**	**257 031,84**		**256 491,84**
73111	Impôts directs locaux						3 219 355,00		3 219 355,00		3 219 355,00
73118	Autres contributions directes						1 127,00		1 127,00		1 127,00
	Sous Total compte 7311						**3 220 482,00**		**3 220 482,00**		**3 220 482,00**
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						122 289,00		122 289,00		122 289,00
	Sous Total compte 7312						**122 289,00**		**122 289,00**		**122 289,00**
73154	Droits de place						3 078,00		3 078,00		3 078,00
	Sous Total compte 7315						**3 078,00**		**3 078,00**		**3 078,00**
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure					446,40	4 473,67	446,40	4 473,67		4 027,27
	Sous Total compte 7317					**446,40**	**4 473,67**	**446,40**	**4 473,67**		**4 027,27**
	Sous Total compte 731					**446,40**	**3 350 322,67**	**446,40**	**3 350 322,67**		**3 349 876,27**
73211	Attribution de compensation						212 217,08		212 217,08		212 217,08
73212	Dotation de solidarité communautaire						45 846,00		45 846,00		45 846,00
73218	Autres fiscalité reversée entre collecti						129 463,87		129 463,87		129 463,87
	Sous Total compte 7321						**387 526,95**		**387 526,95**		**387 526,95**
73221	FNGIR						1 913,00		1 913,00		1 913,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						137 210,00		137 210,00		137 210,00
	Sous Total compte 73222						**137 210,00**		**137 210,00**		**137 210,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7322						**139 123,00**		**139 123,00**		**139 123,00**
	Sous Total compte 732						**526 649,95**		**526 649,95**		**526 649,95**
739215	Reversements conventionnels de fiscalité					57 884,60		57 884,60		57 884,60	
	Sous Total compte 73921					**57 884,60**		**57 884,60**		**57 884,60**	
	Sous Total compte 7392					**57 884,60**		**57 884,60**		**57 884,60**	
	Sous Total compte 739					**57 884,60**		**57 884,60**		**57 884,60**	
	Sous Total compte 73					**58 331,00**	**3 876 972,62**	**58 331,00**	**3 876 972,62**		**3 818 641,62**
74111	Dotation forfaitaire des communes						964 676,00		964 676,00		964 676,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						320 295,00		320 295,00		320 295,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des						1 070 319,00		1 070 319,00		1 070 319,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						205 042,00		205 042,00		205 042,00
	Sous Total compte 74112						**1 595 656,00**		**1 595 656,00**		**1 595 656,00**
	Sous Total compte 7411						**2 560 332,00**		**2 560 332,00**		**2 560 332,00**
	Sous Total compte 741						**2 560 332,00**		**2 560 332,00**		**2 560 332,00**
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00
744	FCTVA						1 011,02		1 011,02		1 011,02
74718	Autres						98 889,33		98 889,33		98 889,33
	Sous Total compte 7471						**98 889,33**		**98 889,33**		**98 889,33**
747888	Autres						156 974,05		156 974,05		156 974,05
	Sous Total compte 74788						**156 974,05**		**156 974,05**		**156 974,05**
	Sous Total compte 7478						**156 974,05**		**156 974,05**		**156 974,05**
	Sous Total compte 747						**255 863,38**		**255 863,38**		**255 863,38**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74833	État - Compensation au titre des exonéra						120 880,00		120 880,00		120 880,00
74836	Attribution du fonds départemental de pé						38 774,53		38 774,53		38 774,53
	Sous Total compte 7483						**159 654,53**		**159 654,53**		**159 654,53**
74888	Autres						3 400,00		3 400,00		3 400,00
	Sous Total compte 7488						**3 400,00**		**3 400,00**		**3 400,00**
	Sous Total compte 748						**163 054,53**		**163 054,53**		**163 054,53**
	Sous Total compte 74						**2 980 423,93**		**2 980 423,93**		**2 980 423,93**
752	Revenus des immeubles					161,30	130 030,79	161,30	130 030,79		129 869,49
75813	Redevances versées par les fermiers et c						24 050,56		24 050,56		24 050,56
	Sous Total compte 7581						**24 050,56**		**24 050,56**		**24 050,56**
75888	Autres						27 515,02		27 515,02		27 515,02
	Sous Total compte 7588						**27 515,02**		**27 515,02**		**27 515,02**
	Sous Total compte 758						**51 565,58**		**51 565,58**		**51 565,58**
	Sous Total compte 75					**161,30**	**181 596,37**	**161,30**	**181 596,37**		**181 435,07**
7688	Autres						4,90		4,90		4,90
	Sous Total compte 768						**4,90**		**4,90**		**4,90**
	Sous Total compte 76						**4,90**		**4,90**		**4,90**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						8 079,00		8 079,00		8 079,00
775	Produits des cessions d'immobilisations						89 600,00		89 600,00		89 600,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)						500,00		500,00		500,00
	Sous Total compte 776						**500,00**		**500,00**		**500,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Recettes et quote-part des subventions d						8 196,81		8 196,81		8 196,81
	Sous Total compte 77						**106 375,81**		**106 375,81**		**106 375,81**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						2 242,71		2 242,71		2 242,71
	Sous Total compte 781						**2 242,71**		**2 242,71**		**2 242,71**
	Sous Total compte 78						**2 242,71**		**2 242,71**		**2 242,71**
	Total classe 7					**59 032,30**	**7 404 648,18**	**59 032,30**	**7 404 648,18**	**57 884,60**	**7 403 500,48**
	Total général	**48 123 853,73**	**48 123 853,73**	**34 402 346,07**	**33 250 232,04**	**8 574 722,16**	**9 726 836,19**	**91 100 921,96**	**91 100 921,96**	**55 417 369,53**	**55 417 369,53**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Date d'édition : 26/02/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
M PATRICK THIERY	du 01/01/2025	au	26/02/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MONCHIET Frederic (1013504302-0), Inspecteur des Finances Publiques **A DDFiP DU PAS-DE-CALAIS, le 03/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
THIERY Patrick (1013803418-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe **A LENS, le 04/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 09/04/2026 par l'organe délibérant.
DUBREUCQ ALAIN (adubreucq2-xt), Maire **A SAINS EN GOHELLE, le 15/04/2026**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**438 960,35**	**0,00**	**0,00**	**167 181,74**	**137 340,09**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	352 263,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 408,58	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	86 697,19	0,00	0,00	69 475,79	45 733,69	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	97 705,95	79 197,82	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**623 245,60**	**359 471,44**	**0,00**	**0,00**	**128 960,00**	**10 018,24**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	623 245,60	359 471,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	10 018,24	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 960,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**225 058,13**	**11 803,72**	**0,00**	**652 784,72**		**1 633 128,75**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	133 500,00		485 763,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	27 551,55		39 960,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	45 832,58		45 832,58
21	Immobilisations corporelles	53 533,84	11 803,72	0,00	126 075,24		393 319,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	171 524,29	0,00	0,00	221 611,85		570 039,91
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	98 213,50		98 213,50
RECETTES		**103 971,45**	**0,00**	**0,00**	**200 433,66**		**1 426 100,39**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		982 717,04
13	Subventions d'investissement	103 971,45	0,00	0,00	1 600,00		240 589,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	100 227,10		100 227,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	393,06		4 353,06
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	98 213,50		98 213,50

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**-6 375,52**	**1 813 882,60**	**0,00**	**97 803,13**	**787 692,76**	**1 405 318,71**	**555 146,43**	**0,00**
011	Charges à caractère général	-3 361,13	408 560,40	0,00	8 538,15	434 210,57	286 171,40	14 221,59	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 094 478,77	0,00	89 264,98	319 284,64	1 118 082,95	367,52	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	57 884,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	187 950,53	0,00	0,00	33 647,55	974,36	540 557,32	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-3 014,39	64 693,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	315,00	0,00	0,00	550,00	90,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**6 863 520,44**	**0,00**	**0,00**	**150 949,25**	**250 909,58**	**38 960,91**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	142 090,54	0,00	0,00	0,00	1 802,32	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	37 636,63	0,00	0,00	125 322,05	78 434,10	14 910,35	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	526 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 349 876,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 758 595,22	0,00	0,00	25 627,20	169 723,01	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	46 424,22	0,00	0,00	0,00	950,15	24 050,56	0,00
76	Produits financiers	0,00	4,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	2 242,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 380 675,28**	**18 710,41**	**0,00**	**130 902,23**		**6 183 756,03**
011	Charges à caractère général	0,00	153 197,57	18 710,41	0,00	50 731,64		1 370 980,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 223 655,71	0,00	0,00	0,00		3 845 134,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 884,60
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		763 129,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	80 170,59		141 849,50
67	Charges spécifiques	0,00	3 822,00	0,00	0,00	0,00		4 777,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**150 978,00**	**87 391,53**	**0,00**	**188,71**		**7 542 898,42**
013	Atténuations de charges	0,00	4 201,89	0,00	0,00	0,00		148 094,75
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	188,71		256 491,84
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		526 649,95
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 349 876,27
74	Dotations et participations	0,00	26 478,50	0,00	0,00	0,00		2 980 423,93
75	Autres produits de gestion courante	0,00	22 618,61	87 391,53	0,00	0,00		181 435,07
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4,90
77	Produits spécifiques	0,00	97 679,00	0,00	0,00	0,00		97 679,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 242,71

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 708 720,92	1 776 902,63	308 845,89	622 972,40
RECETTES	2 708 720,92	2 201 648,34	230 900,72	276 171,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 033 234,33	6 744 935,69	0,00	288 298,64
RECETTES	7 033 234,33	7 551 595,23	0,00	-518 360,90

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 708 720,92	1 776 902,63	308 845,89	622 972,40
RECETTES	2 708 720,92	2 201 648,34	230 900,72	276 171,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 033 234,33	6 744 935,69	0,00	288 298,64
RECETTES	7 033 234,33	7 551 595,23	0,00	-518 360,90

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 708 720,92	1 776 902,63	308 845,89	622 972,40
RECETTES	2 708 720,92	2 201 648,34	230 900,72	276 171,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 033 234,33	6 744 935,69	0,00	288 298,64
RECETTES	7 033 234,33	7 551 595,23	0,00	-518 360,90
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**9 741 955,25**	**8 521 838,32**	**308 845,89**	**911 271,04**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**9 741 955,25**	**9 753 243,57**	**230 900,72**	**-242 189,04**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**7 592 560,79**									
1641 Emprunts en euros (total)					7 592 560,79									
20120319	CAISSE D EPARGNE DU P.D.C.	06/12/2012		25/05/2013	2 186 227,34	F		5,120	5,433		T	X Echéance constante		A-1
6791664 / 2768419	CAISSE EPARGNE PDC	07/09/2005		25/09/2006	500 000,00	F		4,070	4,071		A	X Echéance constante		A-1
7440934	CAISSE D EPARGNE DU P.D.C.	31/07/2008		25/03/2009	300 000,00	F		5,540	5,460		A	X Echéance constante		A-1
8167932 / 8288617	CAISSE D EPARGNE DU P.D.C.	10/01/2013		28/03/2013	299 999,99	F		5,120	5,471		T	X Echéance constante		A-1
99145245768	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	20/08/2009		20/08/2010	500 000,00	F		4,910	4,912		A	X Echéance constante		A-1
MIN544529EUR	LA BANQUE POSTALE	12/04/2023		01/01/2024	1 900 000,00	F		3,990	4,294		T	C		A-1
MON537195EUR	LA BANQUE POSTALE	16/04/2021		01/09/2021	1 150 000,00	F		0,920	0,920		T	C		A-1
MON538001EUR	LA BANQUE POSTALE	02/07/2021		01/11/2021	256 333,46	F		0,440	0,480		T	X Echéance constante		A-1
MPH230506EUR/0238694/001/2	DEXIA CREDIT LOCAL	03/05/2005		01/05/2006	500 000,00	F		4,960	2,264		A	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**7 592 560,79**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**3 751 969,39**					**485 763,13**	**144 863,88**	**0,00**	**32 150,76**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 751 969,39					485 763,13	144 863,88	0,00	32 150,76
20120319		0,00	A-1	400 711,90	1,67	F		5,433	185 575,11	26 492,61	0,00	2 007,04
6791664 / 2768419		0,00	A-1	143 259,43	4,75	F		4,071	25 379,61	6 863,61	0,00	1 549,52
7440934		0,00	A-1	138 270,65	7,25	F		5,460	13 457,19	8 405,72	0,00	5 897,30
8167932 / 8288617		0,00	A-1	140 773,69	7,00	F		5,471	16 323,00	7 733,28	0,00	60,06
99145245768		0,00	A-1	250 893,45	8,67	F		4,912	21 769,17	13 387,73	0,00	4 488,79
MIN544529EUR		0,00	A-1	1 748 000,00	23,08	F		4,294	76 000,00	71 640,46	0,00	17 436,30
MON537195EUR		0,00	A-1	891 250,00	15,50	F		0,920	57 500,00	8 530,13	0,00	683,29
MON538001EUR		0,00	A-1	38 810,27	0,67	F		0,480	51 548,29	312,59	0,00	28,46
MPH230506EUR/0238694/001/2		0,00	A-1	0,00	0,00	F		2,264	38 210,76	1 497,75	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**3 751 969,39**					**485 763,13**	**144 863,88**	**0,00**	**32 150,76**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE T

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 751 969,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGA

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		06-10-2022
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	CORPORELLES	15	01/01/2000
L	CORPORELLES	15	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	30	01/01/2000
L	CORPORELLES	30	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	30	01/01/2000
L	CORPORELLES	50	01/01/2000
L	CORPORELLES	50	01/01/2000
L	CORPORELLES	50	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	8	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	15	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	8	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF
Délibération du

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	INCORPORELLES	30	01/01/2000
L	INCORPORELLES	40	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	10	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	06/10/2022
L	2031 Frais d'études	5	06/10/2022
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	06/10/2022
L	2033 Frais d'insertion	5	06/10/2022
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	06/10/2022
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	30	06/10/2022
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	06/10/2022
L	2051 Concessions et droits similaires	5	06/10/2022
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	06/10/2022
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	06/10/2022
L	2114 Terrains de gisement	15	06/10/2022
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	06/10/2022
L	2132 Immeubles de rapport	20	06/10/2022
L	21328 Bâtiments privés - Autres bâtiments privés	20	06/10/2022
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	20	06/10/2022
L	21352 Installations générales,agencements, aménagement des const	15	06/10/2022
L	2138 Autres constructions	30	06/10/2022
L	2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	30	06/10/2022
L	2142 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	20	06/10/2022
L	2145 Constructions sur sol d'autrui - Agencements & aménagements	20	06/10/2022
L	2148 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30	06/10/2022
L	21538 Autres réseaux	50	06/10/2022
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	5	06/10/2022
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	5	06/10/2022
L	21572	5	06/10/2022
L	215731	10	06/10/2022
L	215738	8	06/10/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	06/10/2022
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	06/10/2022

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	06/10/2022
L	21821	5	06/10/2022
L	21828	10	06/10/2022
L	21831	5	06/10/2022
L	21838	5	06/10/2022
L	21841	5	06/10/2022
L	21848	5	06/10/2022
L	2185 Matériel de téléphonie	5	06/10/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	06/10/2022

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**21 800,00**	**1 000,00**	**0,00**	**22 800,00**
Provisions pour litiges		**21 800,00**	**1 000,00**	**0,00**	**22 800,00**
Provisions pour créances douteuses	17/12/2021	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
Créances douteuses	17/12/2021	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
Créances douteuses	03/03/2022	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Cellule AZUR ECO	06/04/2023	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Impayés	21/02/2024	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Cellule commerciale	21/02/2024	800,00	0,00	0,00	800,00
Titres 2023	24/02/2025	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		21 800,00	1 000,00	0,00	22 800,00
TOTAL PROVISIONS		21 800,00	1 000,00	0,00	22 800,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45803	Intitulé de l'opération : LAMARTINE 1					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**101 051,02**	**98 213,50**	**0,00**	**2 837,52**	**98 213,50**
458103 (2)	0,00	0,00	98 213,50	0,00	-98 213,50	98 213,50
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458103 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	101 051,02	0,00	0,00	101 051,02	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**98 213,50**	**0,00**	**-98 213,50**	**98 213,50**
RECETTES (b)	**0,00**	**101 051,02**	**98 213,50**	**0,00**	**2 837,52**	**98 213,50**
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	98 213,50	0,00	-98 213,50	98 213,50
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458203 Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	101 051,02	0,00	0,00	101 051,02	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**98 213,50**	**0,00**	**-98 213,50**	**98 213,50**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	16 224 889,45	10 876 356,09	619 582,70
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**1 228 352,77**	**683 327,41**											**11 535,16**	**43 888,40**
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2018	X Echéance constante	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS CITE 10 LE BOIS AUX OISEAUX	SA ARKEA	604 664,00	434 437,23	16,67	A	F		1,460	F		1,460	A-1		6 669,43	22 373,32
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2022	F	ACQUISITION FONCIERE ZAC DE L'ALOUETTE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	117 115,28	107 612,00	27,08	T	R		0,742	R		0,742	A-1		3 239,79	2 532,25
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARTOIS	2004	X Echéance constante	ACQUISITION 1 LOGEMENT 22 RUE LAMARTINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	32 000,00	15 153,74	13,33	A	F		2,950	F		1,200	A-1		194,99	1 095,63
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARTOIS	1995	P	ACQUISITION LORGEMENT 2 RUE DES ARDENNES	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	46 710,38	7 956,57	4,75	A	F		2,750	F		1,300	A-1		124,89	1 650,45
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARTOIS	1998	P	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE PASTEUR	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	370 451,11	85 786,76	5,42	A	F		3,800	F		1,300	A-1		1 306,06	14 679,12

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2008	F	2 LOGEMENTS RUE DE L'EGALITE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	57 412,00	32 381,11	32,92	A	R		3,300	R		0,000	A-1		0,00	1 557,63
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**14 996 536,68**	**10 193 028,68**											**109 202,79**	**454 956,35**
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	179 536,00	137 455,91	29,75	A	R		0,800	R		0,300	A-1		425,49	4 372,52
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	94 325,00	77 018,87	39,75	A	R		0,800	R		0,300	A-1		236,49	1 809,70
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	574 826,00	456 160,28	29,75	A	R		1,600	R		1,100	A-1		5 158,30	12 776,39
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	274 813,00	232 333,69	39,75	A	R		1,600	R		1,100	A-1		2 606,32	4 604,64
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2009	F	26 LOGEMENTS CITE DU 10 LE BOIS AUX OISEAUX	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	464 204,00	243 788,60	19,25	A	R		2,350	R		1,100	A-1		2 843,31	14 694,36
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	505 767,26	366 520,04	21,83	T	R		0,528	R		0,095	A-1		1 428,63	15 944,33

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2019	X Echéance constante	ACQUISITION REHABILITATION LOGEMENTS 50 ROUTE NATIONALE réaménagement nov 19	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	132 482,95	117 230,15	11,83	T	F		1,650	F		1,650	A-1		2 012,50	8 769,34
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS RUE LAMARTINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	101 505,79	54 019,30	8,75	T	C		0,410	C		0,348	-		802,60	5 765,56
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	CONSTRUCTION BEGUINAGE 21 LOGEMENTS CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	3 410 629,94	2 546 240,48	21,83	T	R		0,705	R		0,274	A-1		28 591,88	101 810,56
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	ZAC DES ALOUETTES	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	282 914,88	129 313,99	11,83	T	R		0,852	R		0,348	A-1		1 886,86	9 834,44
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS LIEU DIT LE VILLAGE OUEST CHARLEMAGNE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	1 259 110,00	927 501,64	26,25	A	R		2,850	R		1,100	A-1		10 525,55	29 366,98
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VILLAGE OUEST CHARLEMAGNE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	241 806,00	170 292,18	26,25	A	R		2,050	R		0,300	A-1		529,02	6 046,43
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	ACQUISITION ET AMELIORATION 3 LOGEMENTS VILLAGE OUEST CHARLEMAGNE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	699 420,00	515 215,65	26,25	A	R		2,850	R		1,100	A-1		5 846,82	16 312,99
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS RUES BRASSENS ET BREL	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	2 151 547,00	1 434 154,75	26,25	A	R		2,850	R		1,100	A-1		16 275,20	45 408,86
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS RUES BRASSENS ET BREL	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	396 216,00	279 035,61	26,25	A	R		2,050	R		0,300	A-1		866,83	9 907,51

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS LE BOIS AUX OISEAUX CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	266 169,00	161 785,30	19,25	A	R		1,450	R		0,200	A-1		339,41	7 920,79
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS LE BOIS AUX OISEAUX CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	61 424,00	37 335,27	19,25	A	V		1,450	V		0,200	A-1		78,33	1 827,88
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION BEGUINAGE 21 LOGEMENTS CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	374 934,00	196 906,15	19,25	A	V		2,350	V		1,100	-		2 296,52	11 868,53
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION BEGINAGE 21 LOGEMENTS CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	187 726,00	114 105,18	19,25	A	V		1,450	V		0,200	-		239,38	5 586,45
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2001	F	CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS ZAC DE L'ALOUETTE CDC 2001	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	544 407,70	426 289,28	22,00	A	R		1,950	R		1,700	A-1		7 516,73	15 871,21
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	X Echéance constante	25 LOGEMENTS RUES JEAN JAURES ET MOLIERE AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	337 500,00	156 513,58	6,33	A	F		0,000	F		0,000	A-1		0,00	22 583,80
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	X Durée ajustable	25 LOGEMENTS RUES JEAN JAURES ET MOLIERE AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	113 296,00	55 027,67	6,33	A	F		1,350	F		1,100	A-1		688,93	7 602,35
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2009	F	TRAVAUX RUE JEAN BART	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	188 000,00	146 361,08	32,17	A	R		4,500	R		1,500	A-1		2 246,55	3 409,06
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	F	ACQUISITION FONCIERE JEAN BART	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	759 249,10	658 077,67	32,17	A	R		1,750	R		1,500	A-1		10 101,08	15 327,99

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2017	X Echéance constante	REHABILITATION 47 LOGEMENTS PLACE DE LA MAIRIE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	260 411,00	109 131,08	5,25	A	F		1,350	F		1,100	A-1		1 394,73	17 662,79
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	F	ACQUISITION 1 LOGEMENT 16 RUE DU PRINCE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	26 701,13	16 305,02	12,83	A	V		2,050	V		1,800	A-1		316,77	1 293,50
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2008	X Echéance constante	CONSTRUCTION 25 LOGEMENTS 18/07/86	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	356 151,86	24 985,66	0,75	A	F		1,770	F		1,020	A-1		509,56	24 970,92
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2021	X Echéance constante	FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION D UN LOCAL EN MAISONS D ASSISTANTES MATERNELLES	LA BANQUE POSTALE	150 000,00	128 443,94	20,92	T	F		1,000	F		1,000	A-1		1 318,66	5 470,02
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	2018	F	CONSTRUCTION 1 LOGMENT 228 ROUTE NATIONALE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	29 696,07	23 736,67	22,50	A	R		1,450	R		1,200	A-1		295,54	891,59
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2008	C	REHABILITATION IMMEUBLE 6 RUE DE CAMBRAI	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	44 666,00	21 437,84	16,92	A	R		3,800	R		0,300	A-1		68,72	1 467,70
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2010	P	CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS 19 21 RUE DE LA FONTAINE 3 J BART	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	489 600,00	211 508,55	8,92	A	F		2,000	F		0,750	A-1		1 756,08	22 634,94
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2008	F	LOGEMENTS 8 RUE DE L EGALITE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	37 501,00	18 797,60	22,92	A	F		3,300	F		0,000	A-1		0,00	1 142,22

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					16 224 889,45	10 876 356,09											120 737,95	498 844,75

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**7 542 898,42**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**0,00**	
Personnes de droit privé	**0,00**	
Associations	**0,00**	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**0,00**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**19,00**	**0,00**	**19,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère Classe	C	14,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**26,00**	**1,00**	**27,00**	**0,00**	**5,00**	**5,00**
Adjoint technique	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème Classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	15,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00
REGIME GENERAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérateur principal des APS	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**1,00**	**1,00**	**2,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant d'enseignement principal de 1ère classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**5,00**	**1,00**	**6,00**	**0,00**	**4,00**	**4,00**
Adjoint d animation principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère Classe	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
REGIME GENERAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**51,00**	**4,00**	**55,00**	**0,00**	**9,00**	**9,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
REGIME GENERAL	C	TECH		0,00	A	CDI
REGIME GENERAL	C	ANIM		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL	C	TECH		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
REGIME GENERAL	C	ADM		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL	C	ANIM		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL	C	TECH		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL		CULT		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**79 291,22**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-48 503,87**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**30 787,35**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**623 245,60**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**30 787,35**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**654 032,95**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**493 969,94**	**493 959,97**	**308 845,89**	**802 805,86**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**1 427 360,40**	**1 051 625,94**	**230 900,72**	**1 282 526,66**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**933 390,46**	**557 665,97**	**-77 945,17**	**479 720,80**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**79 291,22**			**79 291,22**
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**623 245,60**	**623 245,60**		**623 245,60**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**702 536,82**			**702 536,82**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**1 182 257,62**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**493 969,94**	**493 959,97**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**485 773,13**	**485 763,16**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	485 773,13	485 763,16
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**8 196,81**	**8 196,81**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*8 196,81*	*8 196,81*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 427 360,40**	**III** **1 051 625,94**
Ressources propres externes de l'année (a)		**847 400,99**	**580 546,28**
10222	FCTVA	350 799,72	350 799,72
10226	Taxe d'aménagement (2)	30 000,00	8 671,72
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	466 601,27	221 074,84
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**579 959,41**	**471 079,66**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*2 290,99*	*2 290,99*
28031	*Frais d'études*	*24 575,40*	*24 575,40*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*227,00*	*0,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*2 020,00*	*7 911,36*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*0,00*	*105,00*
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	*141,48*	*141,48*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*370,00*	*426,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*2 402,10*	*2 402,10*
281311	*Bâtiments administratifs*	*2 377,74*	*2 377,74*
281312	*Bâtiments scolaires*	*52 233,44*	*52 233,44*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*2 484,70*	*2 484,70*
281316	*Equipements de cimetière*	*2 651,70*	*2 651,70*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281318	*Autres bâtiments publics*	*89 356,66*	*89 356,66*
281351	*Bâtiments publics*	*10 984,92*	*12 141,92*
28138	*Autres constructions*	*10 509,56*	*10 509,56*
28151	*Réseaux de voirie*	*58 811,37*	*58 811,37*
28152	*Installations de voirie*	*3 974,49*	*3 974,49*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*1 236,08*	*1 236,08*
281534	*Réseaux d'électrification*	*47 101,99*	*47 101,99*
281538	*Autres réseaux*	*18 986,97*	*13 826,88*
281561	*Matériel roulant*	*598,72*	*598,72*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*2 009,35*	*2 009,35*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*28 646,46*	*28 646,46*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*15 120,86*	*7 036,06*
281828	*Autres matériels de transport*	*33 956,72*	*33 066,72*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*3 139,00*	*871,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*3 685,64*	*5 157,54*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*4 212,49*	*4 510,49*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*13 854,72*	*13 250,99*
28188	*Autres immo. corporelles*	*41 998,86*	*41 373,47*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) (1)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

IV C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	45 832,58	0,00	0,00	0,00	45 832,58	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	39 960,13	0,00	0,00	0,00	39 960,13	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	8 603,28	0,00	0,00	0,00	8 603,28	0,00
A125	Constructions	98 728,84	20 344,83	0,00	10 217,30	68 166,71	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	49 179,84	0,00	0,00	0,00	49 179,84	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	124 940,32	0,00	0,00	119 313,96	5 626,36	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	111 867,19	0,00	0,00	77 961,67	33 905,52	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	570 039,91	97 705,95	0,00	221 611,85	250 722,11	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 049 152,09**	**118 050,78**	**0,00**	**429 104,78**	**501 996,53**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	45 832,58	0,00	0,00	45 832,58	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	39 960,13	0,00	0,00	39 960,13	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	8 603,28	0,00	0,00	8 603,28	0,00
A125	Constructions	98 728,84	20 344,83	10 217,30	68 166,71	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	49 179,84	0,00	0,00	49 179,84	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	124 940,32	0,00	119 313,96	5 626,36	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	111 867,19	0,00	77 961,67	33 905,52	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	570 039,91	97 705,95	221 611,85	250 722,11	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 049 152,09**	**118 050,78**	**429 104,78**	**501 996,53**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**45 832,58**	0,00	0,00	0,00	45 832,58
A110	Autres immobilisations incorporelles	**39 960,13**	0,00	0,00	0,00	39 960,13
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**8 603,28**	0,00	0,00	0,00	8 603,28
A125	Constructions	**98 728,84**	0,00	0,00	0,00	98 728,84
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**49 179,84**	0,00	0,00	0,00	49 179,84
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**124 940,32**	0,00	0,00	0,00	124 940,32
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**111 867,19**	0,00	0,00	0,00	111 867,19
A155	Immobilisations corporelles en cours	**570 039,91**	0,00	0,00	0,00	570 039,91
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 049 152,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 049 152,09**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	45 832,58	0,00	0,00	0,00	45 832,58
A110	Autres immobilisations incorporelles	39 960,13	0,00	0,00	0,00	39 960,13
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	8 603,28	0,00	0,00	0,00	8 603,28
A125	Constructions	98 728,84	0,00	0,00	0,00	98 728,84
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	49 179,84	0,00	0,00	0,00	49 179,84
A140	Installations techniques, agencements et matériel	124 940,32	0,00	0,00	0,00	124 940,32
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	111 867,19	0,00	0,00	0,00	111 867,19
A155	Immobilisations corporelles en cours	570 039,91	0,00	0,00	0,00	570 039,91
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 049 152,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 049 152,09**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	45 832,58	0,00	0,00	0,00	45 832,58
A110	Autres immobilisations incorporelles	39 960,13	0,00	0,00	0,00	39 960,13
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	8 603,28	0,00	0,00	0,00	8 603,28
A125	Constructions	98 728,84	0,00	0,00	0,00	98 728,84
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	49 179,84	0,00	0,00	0,00	49 179,84
A140	Installations techniques, agencements et matériel	124 940,32	0,00	0,00	0,00	124 940,32
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	111 867,19	0,00	0,00	0,00	111 867,19
A155	Immobilisations corporelles en cours	570 039,91	0,00	0,00	0,00	570 039,91
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 049 152,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 049 152,09**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	45 832,58	0,00	0,00	0,00	45 832,58
A110	Autres immobilisations incorporelles	39 960,13	0,00	0,00	0,00	39 960,13
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	8 603,28	0,00	0,00	0,00	8 603,28
A125	Constructions	98 728,84	0,00	0,00	0,00	98 728,84
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	49 179,84	0,00	0,00	0,00	49 179,84
A140	Installations techniques, agencements et matériel	124 940,32	0,00	0,00	0,00	124 940,32
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	111 867,19	0,00	0,00	0,00	111 867,19
A155	Immobilisations corporelles en cours	570 039,91	0,00	0,00	0,00	570 039,91
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 049 152,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 049 152,09**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	45 832,58	0,00	0,00	45 832,58	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	39 960,13	0,00	0,00	30 718,35	9 241,78
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	8 603,28	0,00	0,00	8 603,28	0,00
A125	Constructions	98 728,84	0,00	0,00	97 642,20	1 086,64
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	49 179,84	0,00	0,00	49 179,84	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	124 940,32	0,00	0,00	5 626,36	119 313,96
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	111 867,19	0,00	0,00	90 650,61	21 216,58
A155	Immobilisations corporelles en cours	570 039,91	0,00	0,00	476 715,73	93 324,18
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 049 152,09**	**0,00**	**0,00**	**804 968,95**	**244 183,14**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

IV C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	86 697,19	10 103,67	0,00	23 702,97	52 890,55	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	167 181,74	105 972,90	0,00	22 935,68	38 273,16	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	137 340,09	1 974,21	0,00	41 540,32	93 825,56	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	225 058,13	0,00	0,00	0,00	225 058,13	0,00
6	Action économique	11 803,72	0,00	0,00	0,00	11 803,72	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	519 284,72	0,00	0,00	340 925,81	80 145,41	98 213,50
	TOTAL	**1 147 365,59**	**118 050,78**	**0,00**	**429 104,78**	**501 996,53**	**98 213,50**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	86 697,19	10 103,67	23 702,97	52 890,55	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	167 181,74	105 972,90	22 935,68	38 273,16	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	137 340,09	1 974,21	41 540,32	93 825,56	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	225 058,13	0,00	0,00	225 058,13	0,00
6	Action économique	11 803,72	0,00	0,00	11 803,72	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	519 284,72	0,00	340 925,81	80 145,41	98 213,50
	TOTAL	**1 147 365,59**	**118 050,78**	**429 104,78**	**501 996,53**	**98 213,50**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	86 697,19	0,00	0,00	0,00	86 697,19
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	167 181,74	0,00	0,00	0,00	167 181,74
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	137 340,09	0,00	0,00	0,00	137 340,09
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	225 058,13	0,00	0,00	0,00	225 058,13
6	Action économique	11 803,72	0,00	0,00	0,00	11 803,72
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	519 284,72	0,00	0,00	0,00	519 284,72
	TOTAL	**1 147 365,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 147 365,59**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	86 697,19	0,00	0,00	0,00	86 697,19
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	167 181,74	0,00	0,00	0,00	167 181,74
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	137 340,09	0,00	0,00	0,00	137 340,09
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	225 058,13	0,00	0,00	0,00	225 058,13
6	Action économique	11 803,72	0,00	0,00	0,00	11 803,72
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	519 284,72	0,00	0,00	0,00	519 284,72
	TOTAL	**1 147 365,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 147 365,59**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	86 697,19	0,00	0,00	0,00	86 697,19
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	167 181,74	0,00	0,00	0,00	167 181,74
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	137 340,09	0,00	0,00	0,00	137 340,09
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	225 058,13	0,00	0,00	0,00	225 058,13
6	Action économique	11 803,72	0,00	0,00	0,00	11 803,72
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	519 284,72	0,00	0,00	0,00	519 284,72
	TOTAL	**1 147 365,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 147 365,59**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	86 697,19	0,00	0,00	0,00	86 697,19
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	167 181,74	0,00	0,00	0,00	167 181,74
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	137 340,09	0,00	0,00	0,00	137 340,09
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	225 058,13	0,00	0,00	0,00	225 058,13
6	Action économique	11 803,72	0,00	0,00	0,00	11 803,72
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	519 284,72	0,00	0,00	0,00	519 284,72
	TOTAL	**1 147 365,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 147 365,59**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	86 697,19	0,00	0,00	66 813,35	19 883,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	167 181,74	0,00	0,00	164 992,46	2 189,28
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	137 340,09	0,00	0,00	134 424,11	2 915,98
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	225 058,13	0,00	0,00	225 058,13	0,00
6	Action économique	11 803,72	0,00	0,00	11 573,62	230,10
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	519 284,72	0,00	0,00	202 107,28	317 177,44
	TOTAL	**1 147 365,59**	**0,00**	**0,00**	**804 968,95**	**342 396,64**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

IV D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A L'HEURE DU BILAN

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU PUP

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE - COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE

Présentation

Présenté par le M. le Premier Adjoint
A Sains-en-Gohelle, le 09/04/2026
Le Premier Adjoint, M. Jean HAPPIETTE

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Sains-en-Gohelle, le 09/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Pour :
Contre :
Abstention :

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 27/03/2026

Signataire	
A M. DUBREUCQ Alain — Ne vote pas le CFU	
B M. HAPPIETTE Jean	
C Mme HAUSPIEZ-CHEVRY Martine	
D M. RABEHI Dimitri	
E Mme AVIEZ Cathy — Donne procuration à Jean HAPPIETTE	
F M. ALEXANDRE Thomas	
G Mme CARLUS Annie	
H M. FOMBELLE Rémi	
I Mme CHARBIT Ludivine	
J M. MARQUETTE Marcel	
K Mme LAURIER Georgia	
L M. LOQUETTE Bernard	
M Mme VOLCKAERT Véronique	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Signataire	
N Mme BAUER Liliane	
O Mme CZECH-DELEU Christelle	
P Mme TRANAIN-CAVIGNAUX Dorise	
Q M. DUQUESNOY Aurélien	
R M. FIEVET Bruno Donne procuration à CZECH-DELEU Christelle	/
S M. LESCH Rafaël	
T Mme DEBAY Sylvie	
U M. OPIGEZ Jean-Pascal Donne procuration à CARLUS Annie	/
V Mme COUSIN Isabelle	
W M. DEDON Maximilien	
X Mme DELORY Jeannine	
Y M. DELPLANQUE Guillaume	
Z Mme PATOUT Marilyse Donne procuration à DENOEUX Vincent	/
a M. DENOEUX Vincent	
b M. ZITELLI Rénaldo	
c Mme KUC Elisabeh	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Certifié exécutoire par le M. le 1er Adjoint compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/26, et de la publication le 16/04/26

M. Jean HAPPIETTE

A Sains-en-Gohelle, le 09 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La collectivité a participé à l'expérimentation du compte financier unique ou « CFU ». Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion.

À PRÉSENT, avec le CFU :

• Le Maire de la collectivité et le comptable de la DGFiP élaborent ensemble le « compte financier unique » ;
• Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire ;
• La confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services ;
• Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;
• Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Ce qui ne change pas avec le CFU

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale.
Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.
Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025. Il comporte deux sections, la section de fonctionnement, qui correspond à la gestion des affaires courantes et récurrentes de la collectivité, et la section d'investissement, qui a vocation, par la programmation de dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tournée vers l'avenir. Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre et par article.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les dépenses de la section (réel) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	BP 2025	Réalisés 31/12/25	Taux 31/12/25 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 623 495,00 €	1 370 980,60 €	**84,45**
012 CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	3 913 200,00 €	3 845 134,57 €	**98,26**
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	58 000,00 €	57 884,60 €	**99,80**
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	809 718,18 €	763 129,76 €	**94,25**
66 CHARGES FINANCIERES	141 861,74 €	141 849,50 €	**99,99**
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €	4 777,00 €	**79,62**
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00 €	0,00 €	**0,00**
TOTAL	6 553 274,92 €	6 183 756,03 €	**94,36**

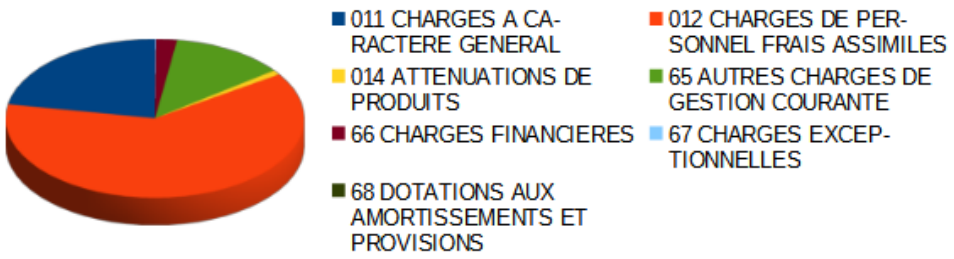

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement (réel et ordre 561 179,66 €) en 2025 représentent 6 744 935,69 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

b) Les recettes de la section (réel) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	BP 2025	Réalisés 31/12/25	Taux 31/12/25 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	143 600,00 €	148 094,75 €	103,13
70 PRODUITS DE SERVICES,DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	219 600,00 €	256 491,84 €	116,80
73 IMPOTS ET TAXES	432 386,45 €	526 649,95 €	121,80
731 FISCALITE LOCALE	3 176 632,98 €	3 349 876,27 €	105,45
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 898 788,50 €	2 980 423,93 €	102,82
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	148 260,59 €	181 435,07 €	122,38
76 PRODUITS FINANCIERS	5,00 €	4,90 €	98,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES	1 000,00 €	97 679,00 €	9767,90
78 REPRISES SUR AMORTISSMENTS	0,00 €	2 242,71 €	0,00
TOTAL	7 020 273,52 €	7 542 898,42 €	107,44

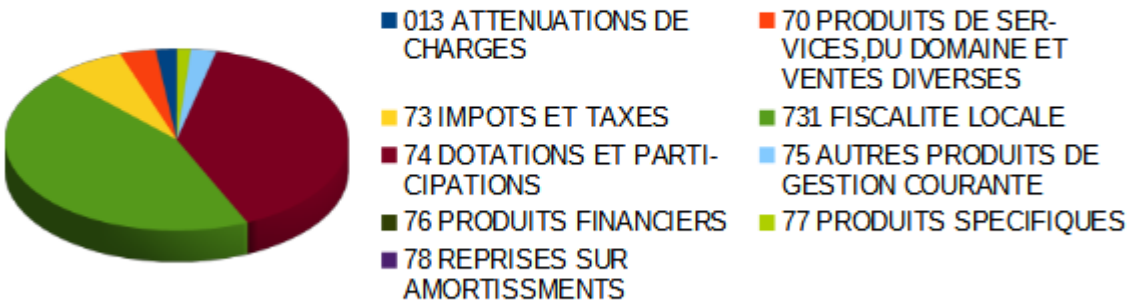

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions hors subventions d'investissement.

Les recettes de fonctionnement (réel et ordre pour 8 696,81 €) en 2025 représentent 7 551 595,23 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité
- Les taux des impôts locaux pour 2025
  Taxe sur le foncier bâti……65,26 %
  Taxe sur le foncier non bâti……91,85 %
- Les dotations (dont la **D**otation **G**lobale de **F**onctionnement tableau ci-dessous)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
POPULATION	6254	6183	6111	6069	6069	6031	6013
Variations N-1	-67	-71	-72	-42	0	-38	-18
DGF	985 880 €	979 930 €	975 531 €	973 069 €	969 786 €	966 318 €	964 676 €
Variations N-1	-6 140 €	-5 940 €	-4 399 €	-2 462 €	-3 283 €	-3 468 €	-1 642 €

Conclusion de la section fonctionnement :

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à :

1 359 142,39 € au CFU 2025

Cet excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement doit permettre à la Ville :

- de faire face au remboursement de la dette en capital.
- de participer au financement des investissements réalisés.

Recettes réelles de fonctionnement	7 542 898,42 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 183 756,03 €
Epargne brute	1 359 142,39 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

On notera en complément que le taux d'épargne brute résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 18 %.

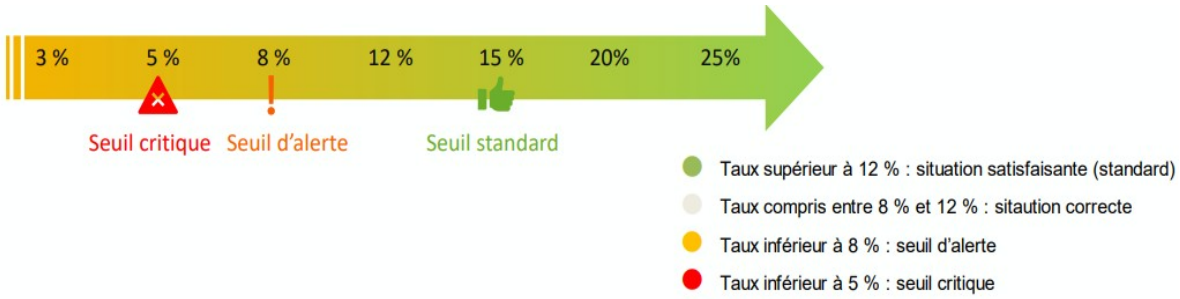

L'épargne nette :

Correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette pour financer les dépenses d'équipements.

Au titre de l'exercice 2025, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à :

Epargne brute	1 359 142,39 €
Remboursement du capital (annuité de l'exercice)	485 763,16 €
Epargne nette	873 379,23 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralité

Le budget d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule……

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur les structures en cours de création.

En recettes : les recettes dites patrimoniales, telles que la FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).
Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus (par exemple des subventions provenant de l'État, de la Région, du Département…).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

Vue d'ensemble de la section d'investissement

a) Le volume des dépenses d'investissement est de 1 776 902,63 € (compris 040 et 041 à hauteur de 143 773,88 €)

Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

- Compte 16 : Emprunts
- Compte 20 : Études diverses et missions de maîtrise d'œuvre
- Compte 204:Participation ville FDE Lamartine 1
- Compte 21 : Acquisitions diverses (Eclairage public suite au vol de câbles, rénovation école La Fontaine, véhicule 9 places, cafetières, lave-vaisselle salle Trannin, pompes de relevage, matériel espaces verts, rénovation 2 classes école Jaurès, divisions parcellaires, VMC vestiaires halle des sports, wifi écoles maternelles, grillage Brassens, toiture ASFL, podium, tapis barres asymétriques, insonorisation Acacias, rénovation cellule commerciale, éclairage place de la Résistance, chaises cantine , matelas école La Fontaine, tapis de gym, écran mobile, cumulus salle Trannin, convecteurs salle des fêtes, VPI école Barbusse, vaisselle restauration scolaire, auto-laveuse, vidéoprotection, ……)
- Compte 23 : Travaux Lamartine 2, Toiture Ecole Jaurès, ERBM, toiture halle des sports
- Compte 458103 : Convention de transfert MO Lamartine 1

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025	BP 2025	Réalisés 31/12/25	Taux 31/12/25 en %
16 EMPRUNTS	485 773,16 €	485 763,16 €	99,998
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 305,55 €	39 960,13 €	66,26
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	47 157,18 €	45 832,58 €	97,19
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	901 996,98 €	393 319,47 €	43,61
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	800 598,88 €	570 039,91 €	71,20
458103 LAMARTINE 1	101 051,02 €	98 213,50 €	97,19
TOTAL	2 396 882,77 €	1 633 128,75 €	68,14

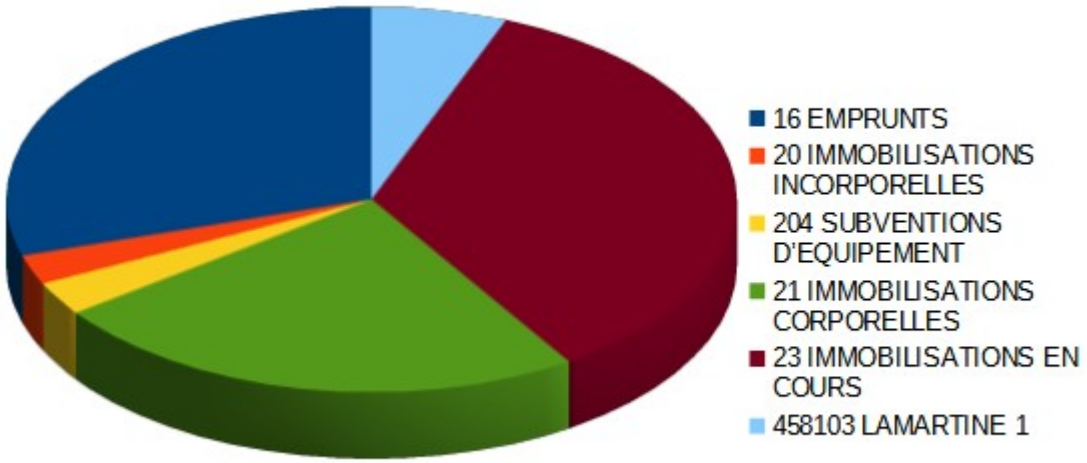

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

b) Le volume total des recettes d'investissement est de 2 201 648,34 € (dont 696 256,73€ d'opérations d'ordre)

Les principales recettes sont :

- Virement de la section de fonctionnement
- Subventions diverses
- FCTVA (Fonds de compensation TVA N-2) et taxe d'aménagement

RECETTES INVESTISSEMENT 2025	BP 2025	Réalisés 31/12/25	Taux 31/12/25 en %
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 291,22 €	79 291,22 €	100,00
024 PRODUIT DES CESSION D'IMMOBILISATION	100 000,00 €	0,00 €	0,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 004 045,32 €	982 717,04 €	97,88
13 SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	544 445,56 €	240 589,69 €	44,19
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	100 227,10 €	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	101 051,02 €	4 353,06 €	4,31
458203 LAMARTINE 1	101 051,02 €	98 213,50 €	97,19
TOTAL	1 929 884,14 €	1 505 391,61 €	78,00

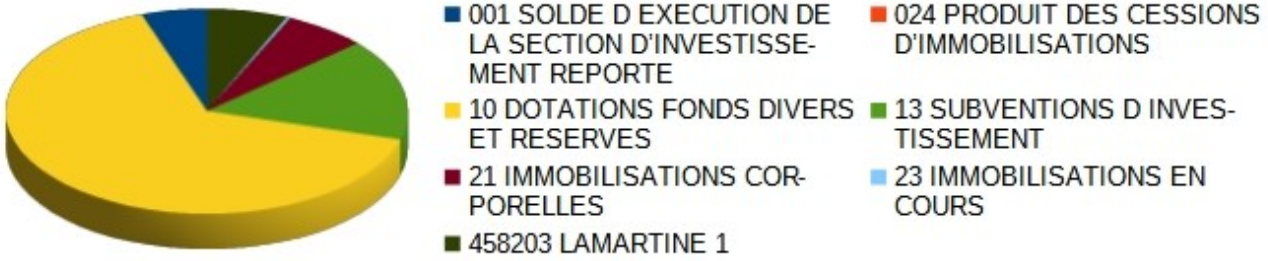

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_17-BF

3. Conclusion

Le montant du capital restant dû au 31 Décembre 2025 (ou encours de dette) s'élève à 3 751 969,39 €.

La capacité de désendettement est égale à 2,7 ans en 2025.

La capacité de désendettement mesure la solvabilité d'une collectivité. Elle correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette en fin d'année), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

Encours de dette au 31/12/2025	3 751 969,39 €
Epargne brute	1 359 142,39 €
Capacité de désendettement	2,7 années

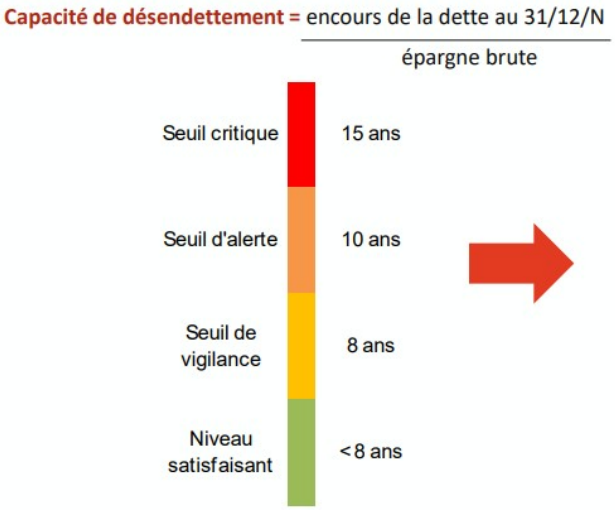

Le seuil critique est fixé à 15 ans pour une collectivité, ce qui correspond à la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Un indicateur qui augmente indique une situation qui se dégrade. Plus que le niveau à un instant T, c'est l'évolution de cet indicateur qui compte. Des collectivités peuvent très bien fonctionner avec un ratio en permanence à 10 ans. Par contre, passer d'un ratio de 2 années à 6 années rapidement est plus préoccupant.

Commune de

SAINS-EN-GOHELLE

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du Compte Financier Unique et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes — Contre	☐
Absentions	4
Pour	25

Date de la convocation : 27 Mars 2026

Séance du 09 Avril 2026 à 18 heures 00

Le 9 Avril 2026 réuni sous la présidence (1) de M. HAPPIETTE Jean, 1er adjoint, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé par le comptable et l'ordonnateur. après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte Financier Unique dressé par le comptable et par l'ordonnateur ,
1°Lui donne acte de la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00 €	0,00 €	79 291,22 €	0,00 €	79 291,22 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	6 744 935,69 €	7 551 595,23 €	1 776 902,63 €	2 122 357,12 €	8 521 838,32 €	9 673 952,35 €
Totaux	6 744 935,69 €	7 551 595,23 €	1 776 902,63 €	2 201 648,34 €	8 521 838,32 €	9 753 243,57 €
Résultat de clôture		806 659,54 €		424 745,71 €		1 231 405,25 €

Besoin de financement	424 745,71 €	ligne 001	à inscrire en recettes d'investissement
Excédent de financement			
Restes à réaliser DEPENSES	308 845,89 €		
Restes à réaliser RECETTES	230 900,72 €		
Besoin total de financement			
Excédent total de financement	346 800,54 €		

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

806 659,54 €	à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement
	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations :

M. Alain DUBREUCQ, Maire, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ-CHEVRY, M. Dimitri RABEHI, Mme Cathy AVIEZ, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Annie CARLUS, M. Rémi FOMBELLE, Mme Ludivine CHARBIT , Adjoint(e)s
M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M. Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH-DELEU, Conseillers délégué(e)s
Mme Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, M. Aurélien DUQUESNOY, M. Bruno FIEVET, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, M. Jean-Pascal OPIGEZ, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilen DEDON, Mme Jeannine DELORY, M. Guillaume DEPLANQUE,
Mme Marilyse PATOUT, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC, Conseillers

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte Financier Unique et de l'affectation des résultats)

M. Jean HAPPIETTE

MAIRIE de SAINS-en-GOHELLE 62114

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_18-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_18-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt sept mars deux mille vingt six.

Objet : Affectation des résultats

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-18

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_18-DE

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025.

Considérant ces résultats, le Conseil Municipal propose l'affectation des résultats comme indiqué dans le document annexé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats .

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 04 (Mme. PATPOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_19-DE

Annexe délibération n° 2026-

Rapport sur le bilan de la politique foncière – Année 2025

La loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public tend à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Dans ce but, la loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Ce bilan est annexé au compte financier unique.

L'année 2025 donne ce qui suit :

ACQUISITION ET DIVERS FRAIS :

Désignation et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Identité	Frais (TTC)
Division parcellaire Brassens	AC 974		Lapouille	558 €
Divisions parcellaire domaine public rue de Nîmes			Lapouille	1 284 €
			TOTAL	**1 842 €**

CESSIONS :

Désignation et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Identité de l'acquéreur	Montant
Bien sans maître 1 rue Jean-Jacques Rousseau	AK 149	2a 16 ca	HELAL Adam	13 500 €
39 Rue Alfred de Vigny	AD 19 AD 248	3a 40ca 49 ca	HELAL Mohammed	35 100 €
Terrains HBNPC	AK 476	6a 26ca	Alicia	35 000 €
Echange terrain commune / Cressent	AI 733	6a 75ca	Norpromotion	6 000 €
			TOTAL	**89 600 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_19-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt sept mars deux mille vingt six.

Objet : Rapport sur le bilan de la politique foncière – Année 2025

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-19

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_19-DE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public tend à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Dans ce but, la loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Ce bilan est annexé au compte financier unique et à cette délibération

Après avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le bilan de la politique foncière – Année 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt mars deux mille vingt six.

Objet : Rapport sur les actions de Développement Social et Urbain 2025

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-20

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE), M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_20-DE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2334-19) prévoit l'obligation pour le maire de la commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), créée par la loi N°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2334-19) prévoit l'obligation pour le maire de la commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

La commune a perçu en 2025 une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) d'un montant de **1 070 319 €.**

Tableau en annexe

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à approuver le rapport sur les actions de développement social urbain 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_20-DE

2025

Rapport de la Dotation de Solidarité Urbaine

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_20-DE

La Dotation de Solidarité Urbaine

La Ville de Sains-en-Gohelle, bénéficiaire de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) à hauteur de **1 070 319 €**, mobilise ses politiques publiques en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants, avec l'objectif de réduire les écarts de développement entre ces territoires et leur environnement.

Cette mobilisation des politiques publiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires s'accompagne depuis plusieurs années d'une démarche forte de territorialisation des services municipaux visant à améliorer la qualité de l'action publique et à adapter en permanence les modes d'intervention des services publics locaux auprès des populations précarisées.

Cette approche transversale de l'intervention publique sur chaque territoire, se construit dans un dialogue important avec le tissu associatif et toutes les ressources des territoires : de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et de la formation, de l'habitat et du cadre de vie, de la culture, du **P**rogramme de **R**éussite **É**ducative…

Le rapport qui vous est soumis rend compte des principales actions menées renforçant la cohésion sociale dans le cadre des politiques publiques de la Ville.

Évolution de la DSU

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DSU (en €)	935 057	957 639	978 939	1 001 036	1 036 698	1 070 319
Variation(en €)	28 190	22 582	21 300	22 097	35 662	33 621

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_20-DE

Dépenses de la Ville par politiques publiques
Récapitulatif des dépenses 2025

POLITIQUES PUBLIQUES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Bâtiments scolaires (Toiture école Jaurès, 2 classes Jaurès, Toiture école La Fontaine, école Prin, wifi écoles maternelles)	143 254,59 €	4 046,94 €	147 301,53 €
Autres bâtiments publics (toiture ASFL, VMC douche vestiaire halle des sports)	12 077,88 €	2 335,37 €	14 413,25 €
Installation générale (rénovation cellule commerciale, 10 ventilos convecteurs salle des fêtes, insonorisation Acacias, plaque inauguration école Prin)	41 102,32 €		41 102,32 €
Autres installations, matériel et outillages techniques (cumulus salle Trannin, matériel espaces verts, pompes relevage halle des sports, vidéoprotection)	124 940,32 €		124 940,32 €
Autres matériels (vidéoprojecteurs grandes sections maternelles, remplacement VPI Barbusse, tablette pointage, matelas école La Fontaine)	15 816,98 €		15 816,98 €
Mobilier scolaire (ouverture de classe école Prin)	5 162,90 €		5 162,90 €
Autres immobilisations corporelles (cafetières salle des fêtes – Trannin, lave-vaisselle Trannin, tapis de gymnastique et barres asymétriques , écran mobile pour réunions , autolaveuse)	30 142,95 €		30 142,95 €
Autres matériels de transport (minibus 9 places)	38 504,76 €		38 504,76 €
Enseignement, restauration scolaire et ALSH (chaises T2 cantine, matériel et vaisselle restauration scolaire, podium, logiciel Scolariz)	24 379,70 €	198 859,10 €	223 238,80 €
Bourses communales, dictionnaires		18 178,51 €	18 178,51 €
Garderie, Croc loisirs		5 876,87 €	5 876,87 €
Espace Ludovic LEROY, point jeunes		36 303,13 €	36 303,13 €
École de musique, culture		5 398,39 €	5 398,39 €
CAJ, accueil de loisirs		84 451,88 €	84 451,88 €
Cadre de vie (aménagement et entretien des espaces publics)		30 469,20 €	30 469,20 €
Subvention au CCAS Le Centre Communal d'Action Sociale poursuit le soutien aux familles rencontrant des difficultés. Ces interventions passent à la fois par l'attribution d'aides facultatives (énergie, eau, voyages scolaires, cantine, ...), également par un accompagnement individuel réalisé par les travailleurs sociaux du CCAS, par le **P**rogramme de **R**éussite **E**ducative ainsi que par l'ensemble des actions de développement social local impulsées et animées par le CCAS et associations.	0,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €
TOTAL GENERAL	435 382,40 €	865 919,39 €	1 301 301,79 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_20-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_20-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260320-2026__14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 20 mars 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du seize mars deux mille vingt six.

Objet : Délégations du Conseil au Maire

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, Mme Cathy AVIEZ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, M. Jean-Pascal OPIGEZ, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-14

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : M Brunot FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Délibération affichée en mairie le 26 mars 2026

Madame Dorise TRANAIN a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice : 29
Conseillers municipaux présents : 27
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 02

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260320-2026__14-DE

En vertu de l'article L2122-22 modifié par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 – art 74, il convient de fixer les délégations que le Conseil Municipal peut accorder à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accorde les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant de 500 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260320-2026__14-DE

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur la base d'un montant maxi de préemption de 300 000€ ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000€ autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, sur la base d'un montant maxi de 300 000€ ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260320-2026_14-DE

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ou pour constitution des réserves foncières en vue de permettre de telles actions ou opérations.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur sans limite fixée, l'attribution de subventions sur la base d'un montant maximum de 300 000€ ;

27° De procéder, sans limite fixée, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 04 (Mme PATOUX ; M. DENOEUX ; M.ZITELLI ; Mme KUC)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
30 mars 2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260320-2026__14-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS
VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt mars deux mille vingt six.

Objet : Indemnités de toute nature dont bénéficient les élus.

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-21

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice : 29
Conseillers municipaux présents : 25
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 04

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_21-DE

Indemnités de toute nature dont bénéficient les élus: État à établir avant l'examen du budget

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre. Quelques observations concernant cet état :
- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget ;
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Textes en vigueur :

•Article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux communes l'article L 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre

TABLEAU EN ANNEXE

Point informatif ne nécessitant pas de vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Règlement budgétaire et financier 2026-2032

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-22

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE du 7 Août 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu la délibération n° 2022-76 (du 6 octobre 2022) du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Le règlement budgétaire et financier est un document de référence, voté par l'assemblée délibérante, qui vient formaliser et clarifier les règles budgétaires et financières de la collectivité dans le respect du Code Général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57. Il vise non seulement à harmoniser les méthodes mais aussi à garantir leur permanence, à faciliter la gestion pluriannuelle ainsi qu'à établir une culture financière commune et partagée à l'ensemble de la collectivité.

Il convient d'approuver le règlement budgétaire et financier de la commune de Sains-en-Gohelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

2026-2032

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Table des matières

A. Introduction....3
1. La fonction financière au sein de la collectivité....3
a. Le partage de la fonction Finances....3
1. Élus et direction générale....3
2. La direction des finances Cadrage budgétaire :....4
Conseil :....4
Suivi et contrôle :....4
3. Les directions opérationnelles....4
b. Le dialogue de gestion....4
1. La mise en place d'outils de suivi....5
2. La mise en place d'un dialogue de gestion....5
3. Les procédures....5
2. Le budget, un acte politique :....5
a. Le cycle budgétaire....6
1. Calendrier budgétaire....6
2. Les orientations budgétaires....7
3. Le Budget Primitif....7
Préparation budgétaire :....7
Section Fonctionnement :....7
Arbitrages de la section fonctionnement :....7
Section Investissement – Dépenses....7
Arbitrages de la section investissement :....7
Section Investissement – Recettes....7
Les subventions d'investissement :....8
Les emprunts :....8
Arbitrage final du budget :....8
4. Le budget supplémentaire....8
5. Les décisions modificatives....8
6. Le CFU (Compte Financier Unique)....8
Le compte financier unique....9
B. La gestion pluriannuelle des crédits : les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP)....9
1. Définition....9
2. Vote des Autorisations de programmes....10
3. Affectation....10
4. Vie et caducité des autorisations de programmes....11
5. Information de l'Assemblée délibérante sur la gestion pluriannuelle....12
C. L'exécution budgétaire....12
1. La gestion des tiers....12
2. L'engagement comptable....13
a. Définition....13
b. L'engagement des dépenses....13
c. L'engagement des recettes....15
3. L'exécution financière des dépenses....15
a. La liquidation....16
1. La constatation du service fait....16
2. La liquidation à proprement dite....16
b. Le mandatement....17

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

4. La gestion des recettes.....17
a. Ordonnancement des recettes :.....18
b. Les différents types de recettes.....18
1. Les dotations de l'État.....18
2. Les recettes fiscales.....18
3. Les recettes tarifaires.....18
4. Les subventions à percevoir.....19
Les subventions d'investissement.....19
Les subventions de fonctionnement.....19
5. La perception du FCTVA.....19
6. Les recettes à régulariser.....19
7. Les annulations de recettes.....19
5. Les virements de crédits hors AP/CP.....20
a. Fongibilité des crédits :.....20
b. Gestion des dépenses imprévues :.....20
D. Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année.....20
1. Gestion du patrimoine.....20
a. Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de la Ville.....21
b. La sortie de l'immobilisation.....21
2. Les amortissements.....21
3. Les provisions.....22
a. Dépréciation sur créances :.....22
b. Garanties d'emprunts :.....22
c. Contrats de Délégation de Services Publics :.....23
d. Contentieux.....23
4. Les régies.....23
5. Le rattachement des charges et des produits.....25
6. Les reports de crédits d'investissement.....26
7. La journée complémentaire.....26
E. La gestion de la dette et de la trésorerie.....26
1. Gestion de la dette.....26
a. La dette propre.....26
b. Les garanties d'emprunt.....27
1. Gestion de la trésorerie.....28
Compte de trésorerie.....28
Lignes de crédits.....28
Glossaire.....30

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

A. Introduction

Le règlement budgétaire et financier est devenu obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Depuis la clôture des comptes 2024, la collectivité de Sains-en-Gohelle a fait le choix de passer au Compte Financier Unique (CFU).

Le règlement budgétaire et financier est un document de référence, voté par l'assemblée délibérante, qui vient formaliser et clarifier les règles budgétaires et financières de la collectivité dans le respect du Code Général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57. Il vise non seulement à harmoniser les méthodes mais aussi à garantir leur permanence, à faciliter la gestion pluriannuelle ainsi qu'à établir une culture financière commune et partagée à l'ensemble de la collectivité.

Ce document permet de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun pour renforcer une culture de gestion commune entre toutes les directions et les services de la collectivité ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Définir des règles de gestion en matière d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositifs législatives et réglementaires.

1. La fonction financière au sein de la collectivité

a. Le partage de la fonction Finances

1. Élus et direction générale

Les élus définissent le projet de mandat que la Directrice générale des services décline en projet stratégique pour les services.

La Direction générale propose aux élus les arbitrages budgétaires sur la base des tableaux faits par la direction des finances. Elle suit l'exécution du budget en s'appuyant sur les tableaux de bord alimentés par la direction des finances et les informations transmises par les directions opérationnelles. Elle propose aux élus toutes les décisions nécessaires au maintien des équilibres en cours d'année.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

2. La direction des finances Cadrage budgétaire :

La direction finances projette les hypothèses d'équilibre budgétaire et propose un cadre annuel en adéquation avec la prospective financière. Elle propose une méthode de construction budgétaire qui permet l'association des directions et des élus. Elle s'assure de la bonne préparation budgétaire et de l'établissement des documents comptables.

Conseil :

Elle conseille sur le plan comptable, budgétaire et financier. De par sa connaissance des budgets des directions, elle conseille la direction générale tout au long du processus de préparation et d'exécution budgétaire pour proposer des arbitrages et des pistes d'optimisation.

Suivi et contrôle :

Elle anime le dialogue de gestion en lien avec les différents pôles, ce qui lui permet, grâce à des tableaux de bord communs et aux éclairages des directions, de fournir à la direction générale une analyse de l'exécution et d'éventuelles propositions d'arbitrages pour tenir les équilibres.

Elle centralise les besoins de crédits supplémentaires dans les différents pôles afin de préparer les arbitrages et les documents de décisions modificatives.

3. Les directions opérationnelles

Elles assurent la performance de leurs activités avec une allocation des moyens disponibles permettant un niveau de service satisfaisant. Pour ce faire, elles préparent leurs projets en respectant la lettre de cadrage et en proposant des pistes d'optimisation et d'arbitrage. Elles suivent l'exécution de leur budget, fournissent les éléments d'analyse pour expliquer les éventuels écarts par rapport aux prévisions, et anticipent les besoins complémentaires (ou baisses de besoins) afin de permettre à la direction des finances d'assurer la tenue des équilibres annuels.

b. Le dialogue de gestion

Le principal objectif de ce règlement budgétaire et financier est de mettre en place un cadre pour instaurer un dialogue de gestion et permettre :

- D'harmoniser les règles de fonctionnement et les terminologies utilisées ;
- D'anticiper l'impact des actions de la Ville sur les exercices futurs ;
- De réguler les flux financiers de la Ville en améliorant le processus de préparation budgétaire et en fiabilisant le suivi de la consommation des crédits.
- D'animer un dialogue sur les Autorisations de Programmes et les Crédits de Paiements.
- De structurer les modalités d'organisation du dialogue de gestion au sein de la Ville, en articulant les interventions de l'ensemble des directions ressources, du contrôleur de gestion et des directions opérationnelles. Au sein du service finances de la Ville de Sains-en-Gohelle, un travail a été engagé en matière de structuration des procédures. Un certain nombre de pré-requis seront nécessaires pour instaurer ce dialogue de gestion :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

1. La mise en place d'outils de suivi

Les outils de suivi de l'exécution budgétaire permettent d'alimenter le dialogue de gestion.

Les situations budgétaires de la section fonctionnement permettent de décentraliser l'accès à l'information budgétaire à la fois pour les services mais également pour les élus.

Dans la section Investissement, le suivi par Autorisation de Programme et Opération, permet de connaître à tout moment leur degré d'avancement

2. La mise en place d'un dialogue de gestion

Des réunions périodiques sont organisées tout au long de l'année afin d'instaurer dans la collectivité un échange entre services sur l'évolution de la consommation des crédits d'investissement.

Afin de répondre aux exigences futures de la certification des comptes, ces rencontres permettront également de s'assurer que les procédures internes rédigées sont bien appliquées et respectées.

3. Les procédures

Les procédures qui en découlent sont ou seront écrites et partagées par l'ensemble des acteurs concernés.

Leur application devra être régulièrement contrôlée notamment lors des réunions de dialogue de gestion.

L'écriture des procédures ainsi que le contrôle de leur application permettront l'identification des zones de risques.

2. Le budget, un acte politique :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par Monsieur le Maire et voté par le conseil municipal.

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil Municipal, prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il se prépare, et s'exécute selon un calendrier précis, et se compose de différents documents budgétaires.

Le budget primitif est voté par le conseil municipal au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril en période de renouvellement des exécutifs locaux (article L1612-2 du CGCT).

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux. La section d'investissement retrace les dépenses non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires. Elle a pour objet de regrouper les services dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement du budget C.C.A.S.

Le budget de la ville est voté par chapitre.

L'élaboration budgétaire doit répondre à cinq principes :

- **L'annualité :** Le budget est voté chaque année pour une durée d'un an (année civile). Il doit comprendre les dépenses et les recettes propres à l'exercice concerné.
- **L'équilibre réel :** Ce principe oblige les collectivités territoriales à voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget. L'annuité en capital de la dette doit être couverte par des recettes propres de la collectivité.
- **L'unité :** La totalité des dépenses et des recettes est inscrite dans un seul document.
- **L'universalité :** Le budget décrit l'ensemble des recettes qui financent l'ensemble des dépenses.
- **La spécialité :** Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts par chapitres ou par articles, dans chacune des sections (fonctionnement et investissement).

a. Le cycle budgétaire

1. Calendrier budgétaire

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence du 1er janvier et se termine au 31 décembre. Il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou jusqu'au 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal en application du L.1612-2 du CGCT). Par dérogation, le délai peut être repoussé au 30 avril lorsque les informations financières communiquées par l'État parviennent tardivement aux collectivités locales. La préparation budgétaire débute à l'été par l'envoi d'une lettre de cadrage. Elle est adressée aux services pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

2. Les orientations budgétaires

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, la Ville de Sains-en-Gohelle organise en Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires générales dans les deux mois précédant le vote du budget.

Celui-ci contient les informations suivantes : l'exercice en cours et les engagements pluriannuels ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs…

3. Le Budget Primitif

Préparation budgétaire :

Section Fonctionnement :

Les services évoquent avec leurs élus leurs prévisions budgétaires.

Les entretiens budgétaires s'effectuent en présence du DGS et des Directions des services concernés. Ils ont pour objectif d'identifier les variations et de les expliquer.

Arbitrages de la section fonctionnement :

Toutes les modifications d'arbitrage sont saisies par le Direction des Finances. Seuls les agents de la Direction des Finances ont un droit d'accès afin de réaliser les modifications suite aux entretiens budgétaires.

Section Investissement – Dépenses

Un tableau Excel est élaboré sous la forme d'un document partagé avec l'ensemble des Directions.

Ces AP sont déclinées dans un autre tableau Excel détaillé ventilé par année.

Arbitrages de la section investissement :

Les Directions de service expliquent leurs besoins, la durée éventuelle des travaux, ainsi que le plan de financement.

Des ajustements peuvent être effectués d'une année sur l'autre ou d'une opération à l'autre suivant les capacités financières et la recherche d'équilibre de la section.

Section Investissement – Recettes

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Les subventions d'investissement :

Un agent rattaché au service des finances identifie les sources de financement en lien avec les directions concernées. Le service concerné monte et rédige les dossiers de subvention et l'agent rattaché au service finances en suit l'exécution

Les emprunts :

L'effort de désendettement qui a été fait permet à la ville d'avoir un niveau de désendettement en deçà des limites critiques.

Arbitrage final du budget :

L'arbitrage final du budget est présenté à la commission finances et réalisé par le Maire in fine. Le budget est présenté aux adjoints en réunion de bureau.

4. Le budget supplémentaire

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Au moment du vote du budget primitif, il n'est pas possible de prévoir de manière définitive les dépenses et les recettes. Le budget supplémentaire permet donc d'ajuster, en cours d'année, les prévisions du budget primitif.

Le budget supplémentaire intègre, en cours d'année, les résultats de l'exercice précédent qui peuvent être des excédents ou des déficits, ainsi que des restes à réaliser. Il est adopté généralement vers le mois juin après le compte administratif.

Dans sa présentation, il reprend la structure du budget primitif.

5. Les décisions modificatives

Au cours de l'exécution budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « Décision Modificative ».

Le nombre de ces décisions modificatives est laissé au libre arbitre de chaque collectivité. Elles peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget primitif sans dépasser le 21 janvier de l'année qui suit l'exercice budgétaire au titre de la « journée complémentaire » pour la section de fonctionnement uniquement. Dans ce cas, la décision devra être impérativement transmise au représentant de l'État avant le 26 janvier (au-delà, elle serait sans effet et non exécutoire).

6. Le CFU (Compte Financier Unique)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Le compte financier unique

Depuis 2024, le Compte Financier Unique permet d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Les processus administratifs entre les collectivités et leur comptable public s'en trouvent simplifiés et le rapprochement des données comptables et budgétaires facilité.

B. La gestion pluriannuelle des crédits : les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP)

1. Définition

L'annualité budgétaire constitue l'un des principes des finances publiques. Il existe cependant une exception en investissement.

Une collectivité peut décider de mettre en œuvre des autorisations de programme et de crédits de paiement afin de :

- ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle ;
- de limiter le volume des crédits reportés qui obèrent l'équilibre budgétaire annuel suivant ;
- d'améliorer la visibilité financière des engagements pluriannuels pour leur montant total.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation d'une opération d'investissement. Elles permettent de concilier la mise en œuvre d'opérations d'investissement pluriannuelles, et la nécessité de respecter le principe d'engagement comptable de toute dépense. Elle comprend le montant des études, de la maîtrise d'œuvre, de tous les marchés de l'opération ainsi que des frais annexes qui y sont rattachés.

A la Ville de Sains-en-Gohelle, toutes les dépenses réelles d'investissement font l'objet d'une gestion en AP, hormis les dépenses liées à la gestion de la dette et les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Chaque AP se caractérise par :

- Un millésime et une enveloppe de financement AP/CP ;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement : le montant total de l'AP est égal à la somme de ses crédits de paiement (CP) échelonnés dans le temps.

Il peut exister deux types d'AP, qui comportent des règles de gestion distinctes :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

- Les AP dites « récurrentes » correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur le mandat ;

- Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé.

Les AP de la Ville de Sains-en-Gohelle sont ventilées par opérations, détaillées annuellement pour les AP récurrentes.

L'exécution et la prévision des enveloppes d'AP font l'objet d'un dialogue de gestion entre la direction générale, les directions ressources et les directions opérationnelles responsables de la mise en œuvre des projets.

Les AP/CP avant le vote du budget :

Le tome 2 du référentiel M57 précise quant à lui : « si le budget n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice, le Maire de l'entité , sur autorisation de l'organe délibérant, peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programme ou d'engagement ouverte au cours des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au quart des autorisations de programmes ouvertes au cours de l'exercice précèdent. L'autorisation donnée par l'organe délibérant précise le montant et l'affectation des crédits concernés.

2. Vote des Autorisations de programmes

Les autorisations de programmes sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors du vote du budget (budget primitif ou décision modificative).

La délibération comprend un échéancier prévisionnel et indicatif de crédits de paiement. Elle précisera également, lors la création de l'AP, sa durée de vie. A défaut, celle-ci demeure valable sans limitation de durée.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Seuls les crédits de paiement concourent à l'équilibre du budget. Le budget de l'année N ne tient compte que des crédits nécessaires au paiement des dépenses gérées en autorisation de programme.

3. Affectation

L'affectation (acte comptable) consiste, après l'individualisation d'une action (acte politique), à réserver tout ou partie de l'autorisation de programme ou d'engagement votée, pour la réalisation d'une ou plusieurs opérations.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

L'affectation matérialise comptablement la décision de l'ordonnateur de mettre en réserve un montant de crédits déterminé pour une opération d'acquisition, de réalisation ou d'attribution d'un concours financier, lorsque cette opération est réalisée par un tiers.

Elle doit comporter un objet, un montant, un délai et mentionner l'autorisation de programme de rattachement.

L'affectation d'une opération budgétaire permet de lancer une opération, pour tout ou partie de l'opération.

Les directions proposent et détaillent les opérations qui sont validées en réunion de municipalité. Ces opérations sont inscrites dans le logiciel de gestion financière selon une codification spécifique.

4. Vie et caducité des autorisations de programmes

Le CGCT prévoit, en son article L.2311.3, que les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture. Elles peuvent être révisées.

La révision d'une autorisation de programme consiste en la modification de son montant déjà voté (à la baisse comme à la hausse). Elle entraîne nécessairement une mise à jour des phasages par exercice et par ligne budgétaire des échéanciers de crédits de paiements.

Virement entre opérations au sein d'une même autorisation de programme : les directions, en lien avec les administrations de pôles, gèrent les virements entre opérations au sein d'une même AP sur un même chapitre budgétaire.

En cas de modifications majeures du programme des opérations, les services opérationnels proposent l'éventuelle réallocation des crédits en réunion de municipalité.

Virement entre deux autorisations de programme : Un virement entre deux autorisations de programme doit faire l'objet d'une délibération approuvée en conseil municipal.

Modification d'un échéancier au sein d'une autorisation de programme :

Afin de ne pas impacter l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours, toute modification de l'échéancier d'une autorisation de programme doit être compensée par le lissage d'une autre autorisation de programme. Dès lors que la répartition des crédits entre chapitres budgétaires et le montant des crédits annuels n'est pas affecté, aucune décision n'est nécessaire. L'assemblée est informée de la modification de la ventilation des crédits de paiement lors de l'adoption de la délibération des AP/CP suivante.

Annulation et caducité des crédits de paiement :

Des règles d'annulation ou de caducité des crédits de paiements peuvent être édictées afin de limiter le risque d'une déconnexion progressive entre le montant des AP votées et le montant maximum des crédits de paiement pouvant être inscrits au budget.

Les crédits non engagés d'une autorisation de programme à la fin de sa durée de vie deviennent caducs.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

- Pour les autorisations de programme dite de « projet » : leur durée de vie est la durée du projet. Les crédits de paiement d'une année non consommés sont soit reportés sur la dernière année de l'échéancier d'AP soit relissés au vu de l'avancement du projet.
- Pour les autorisations de programme dite « récurrentes » : elles peuvent faire l'objet d'engagements jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le vote de la nouvelle autorisation de programme de mandature. Les crédits de paiement d'une année non consommés deviennent caduques.

La clôture de l'autorisation de programme a lieu lorsque toutes les opérations budgétaires qui la composent sont soldées ou annulées. L'annulation relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

La durée de vie est prévue dans la délibération de l'autorisation de l'AP. Elle est calibrée au projet ou au mandat.

5. Information de l'Assemblée délibérante sur la gestion pluriannuelle

L'assemblée délibérante vote la création des nouvelles AP.

Tous les ans, elle délibère sur la mise à jour des AP : virement de crédit entre AP, annulation d'AP, lissage des échéanciers de CP.

C. L'exécution budgétaire

Le budget voté s'exécute du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le Comptable public.

Chacune de ces étapes peut comporter des spécificités de gestion mises en place par la Ville, dans le respect des règles de la comptabilité publique.

1. La gestion des tiers

Les tiers correspondent aux fournisseurs et créanciers de la ville. La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes des collectivités. Elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'usager et prépare à un paiement ou à un recouvrement fiabilisé.

Les saisies de ces données doivent impérativement se conformer aux normes techniques en vigueur et notamment aux dispositions du protocole d'échange standard Hélios version 2 (PES V2). La création des tiers dans l'outil de gestion comptable et budgétaire est réalisée par le service Comptabilité de la Direction des affaires financières à la demande des services.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Les modifications et blocage de tiers suivent le même processus.

2. L’engagement comptable

a. Définition

L’article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l’ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

La notion d’engagement comptable permet de garantir qu’aucune décision de nature financière n’est autorisée en l’absence de crédits budgétaires et ainsi d’assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

Cette comptabilité d’engagement doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;
- Les crédits disponibles à l’engagement,
- Les crédits disponibles au mandatement,
- Les dépenses et recettes réalisées.

Dans le cadre des crédits gérés en AP, l’engagement porte sur l’AP et donc sur les crédits pluriannuels. Hors gestion en AP, l’engagement porte sur les crédits de paiement inscrits au titre de l’exercice.

D’un point de vue juridique, un engagement est l’acte par lequel la Ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d’un contrat, d’une convention, d’un bon de commande…

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

L’engagement comptable est préalable (ou concomitant) à l’engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits. La signature de l’engagement juridique est de la compétence exclusive du Maire qui peut déléguer sa signature conformément à la réglementation en vigueur.

b. L’engagement des dépenses

Les marchés peuvent être passés selon une procédure adaptée (MAPA) ou selon une procédure formalisée en fonction de leurs montants.

Tous les marchés doivent respecter les principes de liberté d’accès à la commande publique, d’égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Quelle que soit la procédure utilisée, cette dernière est entièrement dématérialisée.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Tout contrat conclu à titre onéreux entre la collectivité et un opérateur économique, en vue de répondre aux besoins de la première en matière de travaux, de fournitures ou de services, est qualifié de marché public.

Au sein de la Direction de la Commande Publique, le service de la Commande Publique est chargé de :

- Conseiller et assister les services prescripteurs dans l'évaluation et la définition du besoin ;
- Conseiller les directions opérationnelles quant aux modalités d'application du Code de la commande publique et des procédures de mise en concurrence à mettre en place.
- Accompagner la prise en compte du développement durable dans l'expression des besoins, les spécifications techniques, les conditions d'exécution des prestations et la notation des offres
- Vérifier et instruire les cahiers des charges des marchés à passer
- Organiser et suivre les procédures de mise en concurrence.
- Vérifier l'analyse des candidatures et des offres
- Suivre l’exécution des marchés (gestion administrative sur le logiciel comptable : révision des prix, reconduction...)

Le service de la Commande Publique saisit dans l’application financière les marchés publics notifiés ainsi que tous actes modificatifs au marché (sous-traitance, avenants, etc.

Il centralise également tous les marchés de moins de 40 000 euros HT (selon le Code de la Commande Publique en vigueur). Un besoin dont la valeur est inférieure à 40 000 euros HT et qui ne peut être pourvu par un marché public en cours à la ville, doit faire l’objet d’une demande de 3 devis.

En dépenses, l’engagement est effectué par les services gestionnaires dans l’outil de gestion financière. Il doit être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d’urgence, l’engagement peut être effectué concomitamment.

Dans le cadre des marché publics, l’engagement juridique est matérialisé par la lettre de notification ou en matière de travaux par l’envoi d’un ordre de service.

Hors marchés publics, l’engagement juridique est matérialisé par un bon de commande, accompagné, s’il y a lieu, de pièces complémentaires, tels que devis, contrat, convention… L’engagement comptable peut être ponctuel (pour un achat), ou annuel pour certains types de dépenses tels que les fluides, les contrats d’entretien et de maintenance annuels reconductibles…

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

S’agissant des engagements annuels, ils sont effectués par les administrations de pôle en début d’année. Concernant les autres engagements, les services opérationnels effectuent des propositions de bons de commande dans le logiciel de gestion (Pastell). Ces propositions de bons sont contrôlées, validées ou rejetées par le service comptabilité de la collectivité qui contrôle l’imputation comptable, la référence du marché éventuellement, le tiers, le code CMP (règle de mise en concurrence marché public), le montant, la TVA… Une fois validé, le bon de commande est adressé au signataire dûment habilité.

La transmission du bon de commande signé au fournisseur ou au prestataire est du ressort du service demandeur.

En dépenses, il existe deux types d’engagement : les engagements qui portent sur les crédits de paiement de l’exercice et les engagements qui portent sur les autorisations de programme. Ces derniers permettent d’avoir visibilité pluriannuelle des engagements de la collectivité.

c. L’engagement des recettes

La comptabilité d’engagement ne constitue pas une obligation en matière de recettes. L’engagement de recettes est, cependant, un acte indispensable à leur suivi permettant d’assurer la qualité de la gestion financière de la collectivité.

En investissement, les subventions à percevoir font l’objet d’un engagement de recettes par la direction des affaires financières dès notification de l’arrêté attributif, la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caduques au terme de l’arrêté ou de la convention.

Des engagements de recettes sont également créés pour permettre les écritures de fin d’année, telles que les rattachements.

3. L’exécution financière des dépenses

Après avoir fait l’objet d’un engagement comptable et juridique, les obligations de payer doivent être liquidées puis mandatées.

Conformément à la réglementation relative à la dématérialisation de la chaîne comptable du secteur public local, les fournisseurs de la collectivité ont l’obligation de déposer leurs factures sur la plateforme nationale Chorus Pro. Pour le dépôt des factures, la ville a choisi de rendre obligatoire la seule référence de l’engagement comptable, afin de permettre l’enregistrement automatisé des factures dans le logiciel de gestion financière et la transmission automatique des factures vers les administrations de pôle concernées.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Le délai global de paiement des factures est de 30 jours à compter de la réception des factures, délai décomposé en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires sont facturés. Ce délai court à compter de la mise à disposition de la facture sur la plate-forme Chorus Pro. Il peut être interrompu pour différents motifs. Depuis la mise en place de la dématérialisation de la chaîne comptable, le délai global de paiement a été fortement réduit, bien en-deça du maximum requis.

A réception de la facture, l'ordonnateur liquide et ordonnance les dépenses.

a. La liquidation

Elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

1. La constatation du service fait

La constatation du service fait consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié.

La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires au sein de l'outil de gestion financière. Une adaptation des procédures peut être mise en place. D'une façon générale, le circuit de constatation du service fait est le suivant :

La constatation du service fait est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, ou son supérieur hiérarchique (chef de service généralement).

Le service finance contrôle la conformité du prix facturé au devis, contrat, convention ou bordereau de prix,

- Le calcul de la révision de prix le cas échéant,
- La conformité de la facture aux dispositions fiscales (SIRET, TVA…).

Dans le logiciel, le service comptabilité joint à la facture dématérialisée l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la liquidation de la facture conformément au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales.

2. La liquidation à proprement dite

Elle consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par la direction des affaires financières qui vérifie la cohérence et l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires et conduit à proposer le « mandat » après certification du service fait.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

b. Le mandatement

La Direction des affaires financières est chargée de la validation des mandats et des titres des recettes.

L'ordonnancement de la dépense se matérialise par un mandat établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat). Chaque mandat doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée par décret.

Les mandats et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

Le paiement est ensuite effectué par le Trésorier Principal Municipal qui effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ;
- Caractère libératoire du règlement.

Ce délai global de paiement court à compter de la date de réception de la facture, ou dans le cas où la facture est reçue mais les prestations et livraisons non exécutées ou non achevées, à la date de livraison ou de réalisation des prestations. Dans le cas d'un solde de marché, le délai de paiement commence à courir à la date de réception par le maître d'ouvrage du décompte général et définitif signé par l'entreprise titulaire.

Ce délai global de paiement peut être suspendu si la demande de paiement adressée à la ville n'est pas conforme aux obligations légales et contractuelles du créancier. Cette suspension démarre à compter de la notification motivée de l'ordonnateur au fournisseur ou prestataire concerné et reprend lorsque la collectivité reçoit la totalité des éléments manquants et irréguliers.

4. La gestion des recettes

La collectivité émet un titre de recette pour faire valoir ses droits auprès de son débiteur. La liquidation des recettes est effectuée dès que les créances sont exigibles, sans attendre le versement par des tiers débiteurs. L'ordonnateur transmet au comptable le titre de recettes. Le recouvrement de la créance relève exclusivement de la responsabilité du comptable public qui est seul habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

a. Ordonnancement des recettes :

L'ordonnancement des recettes prend la forme d'un titre de recettes qui se décompose en trois phases :

- La constatation des droits. Elle sert à vérifier la réalité des faits générateurs de la recette ;
- La liquidation. Cette phase permet de calculer le montant de la recette ;
- La mise en recouvrement. A ce stade, un ordre de recettes est émis.

Les services opérationnels établissent un état liquidatif accompagné des pièces justificatives. Ils doivent s'assurer de la bonne identité du débiteur, gage de fiabilité du recouvrement. Ces états doivent être transmis à la Direction des affaires financières dès que la dette est exigible (dès service fait) afin que cette dernière puisse émettre les titres de recettes.

b. Les différents types de recettes

1. Les dotations de l'État

Les dotations de l'État sont essentiellement constituées par la Dotation globale de fonctionnement. Elles sont versées mensuellement par l'État.

2. Les recettes fiscales

La fiscalité directe, au travers des impôts locaux et de différentes taxes (sur l'électricité, sur les droits de mutations, sur la publicité…) apporte la majeure partie des ressources de la ville. Ces recettes sont des produits assurés, versés tous les mois par l'État.

3. Les recettes tarifaires

La gestion des recettes incombe aux services gestionnaires. Ainsi, il leur appartient de constater les droits à émettre un titre, de vérifier la réalité de la recette, sa nature, son montant ainsi que la parfaite désignation du débiteur (pour éviter toute hésitation sur son identité et faciliter le recouvrement par le comptable public).

Ces éléments et pièces justificatives sont transmis, pour émission du titre, à la direction des affaires financières. Il s'agit de factures ou d'états indiquant la liquidation de la recette conformément aux délibérations tarifaires votées par le Conseil municipal.Ils transmettent également les informations relatives aux nouveaux contrats afin que la direction des affaires financières puisse émettre les titres de recette.

Le service Comptabilité de la Direction des affaires financières saisit les titres de recettes dans le logiciel de gestion comptable en y adjoignant l'ensemble des pièces nécessaires à la liquidation de la recette. Il émet ensuite les bordereaux de titres qui sont transmis de manière dématérialisée au comptable public après signature de l'ordonnateur.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

4. Les subventions à percevoir

Les subventions d'investissement

Le montage des dossiers de demande de subventions d'investissement est effectué par le service concerné auprès des financeurs institutionnels (État, Région, département…) et une copie devra être adressés au service comptabilité.

L'engagement de recettes est effectué à la notification de l'arrêté attributif de subventions ou dès la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.

Les subventions de fonctionnement

Le montage des dossiers de demande de subventions de fonctionnement est effectué par les services gestionnaires. A réception de la lettre de notification d'attribution de la subvention, les services en informent la direction des affaires financières en lui faisant parvenir ce document imputé.

5. La perception du FCTVA

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le calcul du FCTVA est automatisé à compter de l'exercice 2023. Cependant, les états légaux seront toujours transmis aux services préfectoraux par la Trésorerie.

6. Les recettes à régulariser

Tous les mois, le comptable public dresse un état P503 au service comptabilité. Ce relevé liste les encaissements faits directement sur le compte du Trésor Public pour la commune. Il s'agit des recettes en attente c'est-à-dire des recettes encaissées, non titrées et à régulariser.

Les services gestionnaires et les administrations de pôles doivent transmettre à la direction des affaires financières les documents relatifs aux recettes à régulariser en y précisant éventuellement les ventilations comptables.

La comptabilité de la direction des affaires financières saisit et émet les titres de recettes.

7. Les annulations de recettes

Des recettes peuvent être annulées après contestation du débiteur ou suite à une erreur de facturation. L'annulation est effectuée par la direction des affaires financières sur demande écrite du service opérationnel, via un certificat administratif motivé.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

5. Les virements de crédits hors AP/CP

Les virements de crédits consistent à retirer un montant disponible sur une ligne budgétaire pour l'affecter à une autre ligne budgétaire au sein d'un même chapitre.

En section de fonctionnement, les services gestionnaires doivent faire une demande de virement auprès de la direction des affaires financières, seule habilitée à les effectuer. Cette demande doit préciser le compte budgétaire à créditer, le compte budgétaire à débiter et la somme mouvementée et doit être signée par les gestionnaires des services.

En section d'investissement, les virements sont explicités dans la gestion pluriannuelle.

a. Fongibilité des crédits :

La nouvelle nomenclature M57 permet à l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé dans le cadre du vote du budget, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel suivies au chapitre 012) au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Au-delà de cette limite et/ou pour abonder le chapitre 012, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision modificative.

Sur proposition des directions opérationnelles, la direction des affaires financières procède au virement de crédit après décision expresse de l'ordonnateur transmise au contrôle de légalité. Cette décision est notifiée au comptable public. L'assemblée municipale en est informée au plus proche conseil suivant.

b. Gestion des dépenses imprévues :

Il est possible de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement et en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section.

Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% relatif à la fongibilité des crédits.

Pour rappel, l'article D.5217-23 du CGCT prévoit que ces chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article, ni de crédit et qu'ils ne donnent pas lieu à exécution. Il n'y a donc pas de possibilité de voter des CP de dépenses imprévues.

D. Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année

1. Gestion du patrimoine

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Le patrimoine de la collectivité regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui appartiennent à la Ville. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan).

Ces éléments de patrimoine font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité.

Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine de la Ville incombe aussi bien à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) qu'au Comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité).

D'une manière générale, chaque immobilisation acquise par la Ville connaît le cycle comptable suivant :

a. Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de la Ville

Cette entrée est constatée au moment de la liquidation liée à l'acquisition de l'immobilisation. Chaque immobilisation est référencée sous un n° d'inventaire unique, transmis au Trésorier Principal Municipal. Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.

b. La sortie de l'immobilisation

La sortie de l'immobilisation du patrimoine fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) sont comptabilisées.

2. Les amortissements

L'amortissement de l'immobilisation permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération n° 2022-76 du Conseil Municipal du 6 octobre 2022 et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

- A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
- A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.

Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

3. Les provisions

Les provisions désignent des charges probables que la collectivité aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais qui n'est pas encore connu définitivement.

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe comptable de prudence. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent une opération d'ordre semi- budgétaire afin de bien sanctuariser les crédits affectés. Elles doivent être constituées dès l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

Les provisions doivent figurer au budget primitif (au titre de l'une ou des deux sections) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision est effectuée.

La liste des provisions pouvant exister dans la collectivité sont les suivantes :

a. Dépréciation sur créances :

- La liste des créances non recouvrées est transmise par le comptable public et les retards d'encaissement sont provisionnés à hauteur de 15 % pour les créances non recouvrées datant de plus de deux ans.

b. Garanties d'emprunts :

- La liste des garanties d'emprunts est élaborée par le service « gestion de la dette ».
- Les bilans des organismes dont la dette est garantie par la collectivité devront être examinés annuellement.
- Les pourcentages de garanties par rapport aux recettes réelles de la collectivité devront être vérifiés
- La Communauté d'Agglomération de Lens – Lièvin (CALL) assure depuis mars 2017 le rôle de garant des prêts contractés par les bailleurs sociaux pour financer les opérations de construction et/ou de rénovation de logements locatifs sociaux. Toutefois, pour les

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

opérations antérieures à cette délibération, la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) a confirmé que dans le cadre de renégociation de prêts, les opérateurs doivent toujours se retourner vers la commune qui a initialement garanti les emprunts et non vers la C.A.L.L.

c. Contrats de Délégation de Services Publics :

- Les risques financiers pouvant exister qu'ils naissent de façon contractuelle ou non.

d. Contentieux

- Une fois par an au moment de la préparation budgétaire un point sur les contentieux est effectué,
- En cas d'existence d'un risque avec un impact financier significatif, une provision pour risque est comptabilisée.

4. Les régies

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et sous la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur(s) ou de mandataire(s) avec différentes catégories, selon la nature ou la durée de leur intervention.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Le régisseur nommé est responsable :

- De l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

- Du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances) ;
- De la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- De la conservation des pièces justificatives ;
- De la tenue de la comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations, qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

Le Service de Gestion Comptable a pour rôle de :

- Contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par la Direction des Finances ;
- Procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;
- Contrôler les régies.

Le régisseur et le mandataire suppléant peuvent voir leur responsabilité engagée sous la forme administrative et pénale :

- Responsabilité administrative : le régisseur est responsable de ses actes conformément aux dispositions des lois et règlements qui fixent son statut. Il est ainsi soumis à l'ensemble des devoirs qui s'imposent aux agents territoriaux
- Responsabilité pénale : Le régisseur peut faire l'objet de poursuites judiciaires s'il commet des infractions d'ordre pénal à la loi. En particulier, s'il perçoit ou manie irrégulièrement des fonds publics.

Enfin de façon générale, toute faute commise par un gestionnaire public dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes communales est susceptible d'être sanctionnée par la Cour des Comptes si elle a entraîné un préjudice financier significatif pour la collectivité (réforme de la responsabilité des gestionnaires publics à compter du 1er janvier 2023).

> Le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 supprime les dispositions relatives aux différents régimes de responsabilité personnelle et pécuniaire, précise les modalités du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (hors volet juridictionnel) et adapte les procédures dans le cadre de ce changement de régime de responsabilité.
>
> Ainsi, le décret supprime les réserves pouvant être formulées par les comptables à l'occasion de leur installation ainsi que leur obligation de cautionnement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Article R1617-4

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2023

Modifié par Décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 - art. 12

I. - Le régisseur effectuant pour le compte d'un comptable public des opérations d'encaissement et de paiement est chargé de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par le comptable public, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation de pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Le régisseur est chargé de toutes les opérations de la régie depuis la date de son installation jusqu'à la date de cessation de ses fonctions.

II. - (Abrogé)

III. - (Abrogé)

IV. - (Abrogé)

V. - Toute infraction aux dispositions du présent article entraîne la cessation immédiate des fonctions du régisseur.

Conformément à l'article 89 du décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022, ces dispositions sont applicables à compter du 1er janvier 2023 dans les conditions fixées aux II à IV dudit article.

5. Le rattachement des charges et des produits

Les instructions budgétaires et comptables imposent le respect de la règle de l’annualité budgétaire et du principe de l’indépendance comptable des exercices.

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis dûment constatés au 31 décembre et qui n'ont pu être mandatés ou titrés, notamment en raison de la non-réception par l'ordonnateur des pièces justificatives à la fin de la journée complémentaire.

Le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts en cours est réalisé sur un article budgétaire spécifique en dépense de fonctionnement, nature 66112. Aussi, la prévision et la réalisation peuvent, le cas échéant, être négatives si la contrepassation est supérieure au rattachement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Le rattachement donne lieu à mandatement (ou titre de recette) au titre de l'exercice N et une contrepassation à l'année N+1 pour le même montant.

La Direction des finances suit chaque année le calendrier de la Trésorerie pour les opérations de rattachement des charges et des produits, comme celui de leurs apurements.

6. Les reports de crédits d'investissement

Les engagements (en dépenses comme en recettes) qui n'auraient pas été soldés à la fin de l'exercice budgétaire peuvent être reportés sur l'exercice suivant, après validation de la Direction des Finances.

Les engagements non reportés sont soldés.

Les subventions accordées dans le cadre de délibérations spécifiques peuvent être reportées en fonction des termes des conventions associées. Les restes à réaliser de crédits de paiements sur les autorisations de programme au 31 décembre sont automatiquement proposés au vote de l'exercice suivant (à la différence des reports ils ne sont donc pas disponibles à l'ouverture de l'exercice). Un état des reports pris au 31 décembre est mis à la signature de l'ordonnateur une fois les opérations de clôture achevées ; il est produit à l'appui du Compte Financier Unique et fait l'objet d'une transmission au comptable public.

Cet état et ses justificatifs sont susceptibles d'être contrôlés par la Chambre régionale des comptes.

7. La journée complémentaire

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 l'émission en section de fonctionnement des titres et des mandats correspondant aux services faits et aux droits acquis au 31 décembre de l'année N.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle est, par principe, la plus courte possible et limitée aux opérations comptables.

E. La gestion de la dette et de la trésorerie

1. Gestion de la dette

a. La dette propre

Aux termes de l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent recourir à l'emprunt.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Maire (selon l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales). La délégation de cette compétence est encadrée. Le Maire de la Ville de Sains-en-Gohelle peut ainsi :

- Réaliser un emprunt destiné au financement des investissements dans la limite de 500 000 € ;
- Le Conseil Municipal est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation (Délibération n° 2026-14 du 20 Mars 2026).

b. Les garanties d'emprunt

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

La décision d'octroyer une garantie d'emprunt est obligatoirement prise par l'assemblée délibérante. Le contrat de prêt ou, le cas échéant, l'acte de cautionnement est ensuite signé par le Maire.

Les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit privé sont soumises aux dispositions de la loi du 5 janvier 1988 modifiée dite « loi Galland » ainsi qu'au règlement interne voté par le Conseil Municipal. Ce qui impose notamment aux collectivités trois ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt :

- La règle du potentiel de garantie : le montant de l'annuité de la dette propre ajouté au montant de l'annuité de la dette garantie, y compris la nouvelle annuité garantie, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement ;
- La règle de division des risques : le volume total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut aller au-delà de 10% des annuités pouvant être garanties par la collectivité ;
- La règle du partage des risques : la quotité garantie ne peut couvrir que 50% du montant de l'emprunt contracté par l'organisme demandeur. Ce taux peut être porté à 80% pour des opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme. Ces ratios sont cumulatifs.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une communication qui figure dans les annexes du budget primitif et du compte administratif au sein du document intitulé « Etat de la dette propre et garantie ».

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, la commune communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

La Ville est informée annuellement par les établissements de crédit du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

1. Gestion de la trésorerie

Compte de trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Des disponibilités peuvent apparaître (excédents de trésorerie). Il est interdit de les placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

Lignes de crédits

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune inscription de recette budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Conseil Municipal, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Le Maire de la Ville de Sains-en-Gohelle a reçu délégation du Conseil Municipal pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect du plafond fixé par délibération : 750 000 € (Délibération 2026-14 du 20 Mars 2026)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Glossaire

Affectation (du résultat)

Décision de l'assemblée délibérante d'affecter en réserves ou de reporter un éventuel reliquat de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement hors restes à réaliser (c'est-à- dire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté), après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (voir ce terme).

Amortissement

L'amortissement des immobilisations comptabilise la dépréciation des investissements réalisés par la collectivité. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.

Les biens amortissables et les durées d'amortissement peuvent être précisés ou le règlement budgétaire et financier renvoie à la délibération relative au mode et à la durée d'amortissement.

Annuité de la dette

Somme du montant des intérêts et du remboursement en capital des emprunts, à échoir (budget) ou échus (compte administratif) au cours d'un exercice.

Le remboursement annuel de la dette en capital entre dans le calcul d'un ratio réglementaire (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement).

Autorisation de programme, autorisation d'engagement

Autorisation d'engager une dépense pluriannuelle demeurant valable sans limitation dedurée jusqu'à son utilisation, sa révision ou son annulation.

Les autorisations de programme concernent les dépenses de la section d'investissement, lesautorisations d'engagement certaines dépenses de la section de fonctionnement.

Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement

Le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution de la section (voir ce terme) corrigé des restes à réaliser (voir ce terme).

Compte Financier Unique (CFU)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Est un document budgétaire qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion. Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité.

Chapitre budgétaire

Division du budget d'un organisme public constituant, le plus souvent, le niveau de contrôle de la disponibilité des crédits budgétaires.

Pour les collectivités locales, division première d'une section budgétaire.

Comptable public

Personne, obligatoirement distincte de l'ordonnateur, dûment nommée à l'effet d'exécuter les recettes et les dépenses d'un organisme public, d'en tenir la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire, seule habilitée à en manier les fonds.

Le comptable public est astreint à la constitution de garanties et à la prestation d'un serment avant d'être installé. Il est personnellement et pécuniairement responsable des opérations qu'il effectue.

Compte de résultat

Document de synthèse conforme à la comptabilité générale, récapitulant les charges et les produits d'un exercice et dégageant son résultat.

Contrôle (contrôleur) de gestion

Ensemble des techniques utilisées par la personne chargée de cette fonction pour mesurer, analyser et améliorer la performance d'une organisation, consistant en une analyse périodique des écarts entre des réalisations et des prévisions traduisant les objectifs fixés par la direction de ladite organisation.

Contrôle de légalité

Contrôle de la régularité des actes des collectivités locales, exercé par le représentant de l'État, sanctionné par le juge administratif.

Crédit budgétaire

Autorisation d'engager et de mandater une dépense donnée à un ordonnateur. Plus généralement, toute somme inscrite au budget, en recettes ou en dépenses.

Crédit de paiement

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmeou d'engagement correspondantes.

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels, entrant dans le calcul de divers ratios réglementaires.

Encours de la dette

Cumul du capital restant dû des emprunts et dettes à long et moyen terme, entrant dans le calcul d'un ratio réglementaire (encours de la dette/population).

Engagement (d'une dépense)

Acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Il ne peut être pris que par un représentant qualifié de l'organisme agissant en vertu de ses pouvoirs. L'engagement doit rester dans la limite des autorisations budgétaires.

Exercice

Période comprise entre deux bilans successifs. Pour les collectivités territoriales, il s'agit de l'année calendaire, l'exercice budgétaire étant complété par la journée complémentaire.

Fonds de roulement

Somme des résultats cumulés des deux sections budgétaires hors restes à réaliser.

Gestion de fait

La gestion de fait est l'irrégularité qui consiste à s'immiscer dans le maniement ou la détention de deniers publics sans avoir la qualité de comptable public. La personne qui commet cette irrégularité se comporte en comptable de fait.

Immobilisations

Actifs destinés à rester durablement (au-delà de la fin de l'exercice) dans le patrimoine de l'entité. On distingue :

- Les immobilisations corporelles (biens meubles et immeubles) ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

- les immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de recherche et de développement, concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, droit au bail, fonds commercial, subventions d'équipement versées pour les collectivités territoriales) ;

- les immobilisations financières (participations et créances rattachées à des participations, titres, prêts accordés, dépôts et cautionnements versés, créances à long terme).

Inventaire

Vérification de l'existence et de la valeur des actifs et des passifs, la constatation d'un écart entraînant des corrections apportées à la comptabilité pour la mettre envconformité avec l'inventaire (écritures dites d'inventaire).

Journée ou période complémentaire

Période allant au-delà du 31 décembre durant laquelle un ordonnateur est autorisé à continuer d'émettre des titres et des mandats de la section de fonctionnement du budget,ainsi que de la section d'investissement uniquement pour les opérations d'ordre budgétaires, datés du 31 décembre. Jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (N+1), l'ordonnateur peut solder les dépenses dont le service fait a été constaté avant le 31.12.N.et effectuer les opérations de rattachement à l'exercice.

Liquidation (d'une dépense ou d'une recette)

Détermination de la réalité et du montant d'une dette ou d'une créance d'un organisme public. La liquidation consiste, après constatation du service fait, à arrêter le montant exigible de la dépense ou de la recette.

Mandat de paiement (mandatement)

Ordre de payer une dépense, donné au comptable par l'ordonnateur ou, à défaut, par le représentant de l'État (voir Mandatement d'office).

Le mandat est dit de régularisation si le paiement est déjà intervenu.

Opération (de travaux)

Ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique, dans une période de temps et un périmètre limité.

Opération (d'investissement)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Correspond à un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Les crédits afférents à une même opération peuvent être regroupés dans un chapitre particulier de la section d'investissement du budget.

Opérations d'ordre

Par opposition aux opérations dites réelles, opérations qui n'entraînent pas un encaissement ou un décaissement.

Opérations financières

Terme générique désignant tout flux monétaire : opérations de dépenses et de recettes, et opérations de trésorerie.

Opérations pour compte de tiers

Opérations d'investissements réalisés par une collectivité publique pour le compte de tiers, dans certains cas juridiquement encadrés.

Ordonnancement ou mandatement

L'ordonnancement est l'ordre donné, par l'ordonnateur, de payer la dette de la collectivité,conformément aux résultats de la liquidation (voir ce terme). Il donne lieu à l'émission d'unmandat de paiement, d'un titre de recette ou un ordre de paiement sur certaines opérations. (opérations sous mandat) – CF Mandatement.

Ordonnateur

Personne chargée de prescrire l'exécution des recettes et des dépenses d'un organisme public.

L'ordonnateur et son conjoint ne peuvent être nommés comptables dudit organisme. Le maire est l'ordonnateur de la commune.

L'ordonnateur a notamment en charge la préparation du budget et l'établissement du Compte Financier Unique.

Voir Principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.

Principe de non contraction des recettes et des dépenses

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Il est fait recette du montant intégral des produits sans contraction entre les recettes et les dépenses.

Principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable

Principe fondateur des règles de la comptabilité publique selon lequel les différentes fonctions relatives à l'élaboration et à l'exécution des budgets publics ne peuvent pas être exercées par la même personne.

Les ordonnateurs préparent le budget et prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses.

Les comptables publics sont seuls chargés : de la prise en charge et du recouvrement des ordres de recettes et du paiement des dépenses, de la conservation et du maniement des fonds, de la conservation des pièces justificatives, de la tenue de la comptabilité. Ils sont personnellement et pécuniairement responsables des opérations dont ils sont chargés ainsi que de l'exercice régulier des contrôles qu'ils sont tenus d'exercer en matière de recettes et de dépenses.

Provisions

Pour un actif, synonyme, en comptabilité des collectivités territoriales, de dépréciations.

Passif constitué en contrepartie d'une charge calculée, volontairement ou par obligation réglementaire (provisions dites réglementées), pour faire face à une charge ou un risque futurs. La provision doit être reprise en produit lorsque la charge a été constatée ou que le risque a disparu.

Rattachement

La procédure de rattachement ne concerne que la section de fonctionnement. Cette procédure vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné toutes les charges à payer et les produits à recevoir qui s'y rapportent et qui n'ont pas encore

été comptabilisés au cours de cet exercice mais qui correspondent à des services faits constatés au 31 décembre.

Le rattachement consiste également à soustraire d'un exercice donné certaines charges et certains produits comptabilisés au cours de cet exercice mais qui en réalité ne le concernent pas : il s'agit des charges et produits constatés d'avance.

Ratio de couverture (des autorisations de programme et d'engagement)

Rapport entre les restes à mandater sur les autorisations de programme ou d'engagement affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Recettes grevées d'une affectation spéciale

Par dérogation au principe d'universalité budgétaire, recettes affectées à des dépenses précises en application de dispositions législatives, réglementaires ou de stipulations conventionnelles, notamment de certaines subventions, de certains dons et legs, de certaines taxes, des amendes de police, du versement de transport, de certaines dotations de l'État.

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels, entrant dans le calcul de divers ratios réglementaires.

Reports de crédits

Inscription au budget d'un exercice des crédits budgétaires non utilisés au cours de l'exercice précédent. Pour les collectivités territoriales, les reports de crédits sont effectués sans vote mais doiventêtre justifiés par des états de restes à réaliser.

Reprise des résultats

Inscription des résultats au budget de l'exercice suivant dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. Le résultat de la section d'investissement est toujours repris pour le montant arrêté au compte administratif, alors que le résultat de fonctionnement n'est repris, s'il s'agit d'un excédent, que pour la partie qui n'est pas affectée à la section d'investissement, en réserves ou pour couvrir le besoin de financement de cette section.

Ressources propres de la section d'investissement

Recettes de la section d'investissement, y compris le virement prévisionnel en provenance de la section de fonctionnement (voir Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement). Elles doivent être égales ou supérieures au montant du remboursement en capital des annuités d'emprunt pour que le budget soit considéré comme étant en équilibre (voir Équilibre budgétaire).

Restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux recettes

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant

Restes à recouvrer

Titres restant à recouvrer entièrement ou partiellement.

État produit par le comptable pour en justifier lors d'un arrêté des écritures.

Résultat (net) de l'exercice

Différence entre les produits et les charges d'un exercice. Bénéfice si la différence est positive, perte sinon.

Résultat de la section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à l'excédent ou au déficit de l'exercice. Pour son affectation, il est cumulé avec le résultat antérieur reporté à l'exclusion des restes à réaliser

Sections budgétaires

Division première du budget d'une collectivité locale entre dépenses et recettes correspondant aux opérations courantes de gestion (section de fonctionnement) et dépenses et recettes relatives aux opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité ou d'un tiers bénéficiant d'une subvention (section d'investissement).

Service fait (règle du)

Règle de la comptabilité publique selon laquelle une dépense ne peut être payée que si le service a été fait. Il appartient à l'ordonnateur d'en justifier. Pour les collectivités locales, la signature par l'ordonnateur du bordereau récapitulant les mandats emporte justification du service fait.

Solde –

Différence entre le total des débits et des crédits d'un compte. Le solde du compte est dit débiteur si le montant des débits est supérieur, créditeur sinon.

Différence entre certains postes ou rubriques du compte de résultat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

Solde d'exécution de la section d'investissement

Correspond à la différence entre le montant des titres de recettes et le montant des mandats de dépenses émis au cours de l'exercice, y compris le cas échéant les réductions et annulations de recettes et de dépenses, augmentée ou diminuée du report des exercices antérieurs.

Subventions d'investissement

Ressource accordée unilatéralement par un organisme public, en principe en vue de financer l'acquisition d'immobilisations.

Pour le bénéficiaire, il s'agit d'un passif devant être intégré progressivement au résultat. Pour la collectivité territoriale qui l'attribue, il s'agit d'une immobilisation incorporelle amortissable selon des durées forfaitaires.

Suspension de paiement

Acte motivé par lequel le comptable signifie à l'ordonnateur son refus de payer une dépense. L'ordonnateur peut, en retour, signifier au comptable un ordre de réquisition. Ce faisant, il substitue sa propre responsabilité à celle du comptable qui est, néanmoins, tenu de refuser dedéférer à l'ordre de réquisition dans certains cas : insuffisance des crédits, crédits irrégulièrement ouverts, défaut de visa du contrôleur financier lorsque celui-ci est requis, absence de justification du service fait, actes non exécutoires, manque de fonds disponibles, caractère non libératoire du paiement ordonné.

Titre de recette

Ordre de recouvrer une recette, donné au comptable en principe par l'ordonnateur ou, à défaut, par le représentant de l'État.

Travaux en régie

Immobilisations réalisées par un organisme public par ses propres moyens et pour lui-même.Production immobilisée pour le plan comptable général.

Virement de crédits

Possibilité offerte à un ordonnateur d'abonder les crédits d'une ligne budgétaire au moyen des crédits disponibles d'une autre ligne. Le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein du budget dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, de fonctionnement et d'investissement, en

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_22-DE

dehors des dépenses de personnel. Lorsque le maire use de cette faculté, il doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement figurant, sous la forme d'un chapitre ne comportant pas d'article et ne donnant pas lieu à réalisation, en dépenses de cette section et comme recette de la section d'investissement.

La collectivité est libre de constituer ou non cette forme d'épargne dès lors que son budget est équilibré.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt sept mars deux mille vingt six.

Objet :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-23

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVEZ (Donne procuration à M. jean HAPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Vu le débat d'orientation budgétaire du 05 Mars 2026

Vu le projet de budget primitif 2026,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 7 151 940,49 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 391 641,32 €

	RECETTES **DÉPENSES**
Section de fonctionnement	7 151 940,49 €
Section d'investissement	3 391 641,32 €
TOTAL	10 543 581,81€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote par chapitre les crédits inscrits au Budget Primitif au titre de l'exercice 2026
- Autorise Monsieur le Maire à ordonnancer les dépenses et à prescrire l'exécution des recettes de la commune pour l'année 2026
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Pour : 25

Contre : 04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)

Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE
Commune

Numéro SIRET : 21620737300012
Poste comptable : SGC DE LENS

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 45
A1.01 - Opérations non ventilables 48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 69
A1.908 - Fonction 8 - Transports 72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 76
A2.01 - Opérations non ventilables 78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 91
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 95
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 98
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 99
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 100
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 103
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 105
A2.938 - Fonction 8 - Transports 108

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 112
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 113
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 117
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 119

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 120
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 122
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 123
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 124
B3.1 - Etat des provisions constituées 127
B3.2 - Etalement des provisions 129
B4 - Etat des charges transférées 130
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 131
B6 - Prêts 132
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 133
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 134
B7.3 - Etat des emprunts garantis 135
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 140
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 141
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 142
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 143
B7.8 - Autres engagements donnés 144
B7.9 - Autres engagements reçus 145
B8 - Subventions versées 146
B9 - Etat du personnel 147
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 151
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 152
B11.2 - Liste des établissements publics créés 153
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 154

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 155
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 156
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 157

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 159
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 160
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 161
D3 - Décisions en matière de taux 163
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 164
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 166
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 168
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 169

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 170

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 013

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	638,70

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 110,86
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 188,05
3	Dépenses d'équipement brut / population	460,88
4	Encours de dette / population (2) (3)	95,53
5	DGF / population	425,80
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59,74 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,79 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,79 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	8,04 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6,50 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	8 423 624,82	9 575 738,85	79 291,22 A1	1 231 405,25
Investissement	1 678 689,13	2 024 143,62	(3) 79 291,22 A2	424 745,71
Fonctionnement	6 744 935,69	7 551 595,23	(4) 0,00 A3	806 659,54

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	308 845,89	III + IV	230 900,72	B1 -77 945,17
Investissement	I	308 845,89	III	230 900,72	B2 -77 945,17
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	1 153 460,08
Investissement	**A2 + B2**	346 800,54
Fonctionnement	**A3 + B3**	806 659,54

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	308 845,89
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	18 676,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	154 890,30
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	135 279,19
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	**230 900,72**
018	**RSA**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**	**230 900,72**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**	**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**	**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 082 795,43	2 735 994,89
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	308 845,89	230 900,72
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 424 745,71
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 391 641,32	3 391 641,32

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 151 940,49	7 151 940,49
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	7 151 940,49	7 151 940,49

TOTAL DU BUDGET (4)	10 543 581,81	10 543 581,81

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	48 304,53	18 676,40	0,00	0,00	18 676,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	47 157,18	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	812 946,98	154 890,30	44 563,52	44 563,52	199 453,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	800 598,88	135 279,19	2 417 867,76	2 417 867,76	2 553 146,95
Total des dépenses d'équipement		**1 709 007,57**	**308 845,89**	**2 509 431,28**	**2 509 431,28**	**2 818 277,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	485 773,13	0,00	449 199,05	449 199,05	449 199,05
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**485 773,13**	**0,00**	**449 199,05**	**449 199,05**	**449 199,05**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 194 780,70**	**308 845,89**	**2 958 630,33**	**2 958 630,33**	**3 267 476,22**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*12 960,81*		*8 198,06*	*8 198,06*	*8 198,06*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*298 877,37*		*115 967,04*	*115 967,04*	*115 967,04*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***311 838,18***		***124 165,10***	***124 165,10***	***124 165,10***

TOTAL	**2 506 618,88**	**308 845,89**	**3 082 795,43**	**3 082 795,43**	**3 391 641,32**
					+
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 391 641,32**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	77 844,29	89 857,07	0,00	0,00	89 857,07
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	879 014,21	879 014,21	879 014,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**77 844,29**	**89 857,07**	**879 014,21**	**879 014,21**	**968 871,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 799,72	0,00	362 029,80	362 029,80	362 029,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	623 245,60	0,00	806 659,54	806 659,54	806 659,54
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	466 601,27	141 043,65	0,00	0,00	141 043,65
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		**1 570 646,59**	**141 043,65**	**1 268 689,34**	**1 268 689,34**	**1 409 732,99**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 648 490,88**	**230 900,72**	**2 147 703,55**	**2 147 703,55**	**2 378 604,27**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*479 959,41*		*472 324,30*	*472 324,30*	*472 324,30*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*298 877,37*		*115 967,04*	*115 967,04*	*115 967,04*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***778 836,78***		***588 291,34***	***588 291,34***	***588 291,34***
TOTAL		**2 427 327,66**	**230 900,72**	**2 735 994,89**	**2 735 994,89**	**2 966 895,61**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**424 745,71**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 391 641,32**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**464 126,24**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé créé ou géré

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 628 995,00	0,00	1 645 984,00	1 645 984,00	1 645 984,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 913 200,00	0,00	3 990 410,00	3 990 410,00	3 990 410,00
014	Atténuations de produits	58 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	809 418,18	0,00	853 145,35	853 145,35	853 145,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**6 409 613,18**	**0,00**	**6 549 539,35**	**6 549 539,35**	**6 549 539,35**
66	Charges financières	140 361,74	0,00	124 076,84	124 076,84	124 076,84
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**6 552 974,92**	**0,00**	**6 679 616,19**	**6 679 616,19**	**6 679 616,19**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*479 959,41*		*472 324,30*	*472 324,30*	*472 324,30*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***479 959,41***		***472 324,30***	***472 324,30***	***472 324,30***
TOTAL		**7 032 934,33**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 151 940,49**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	143 600,00	0,00	133 685,92	133 685,92	133 685,92
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	219 600,00	0,00	243 600,00	243 600,00	243 600,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	432 386,45	0,00	453 336,37	453 336,37	453 336,37
731	Fiscalité locale	3 176 632,98	0,00	3 172 573,83	3 172 573,83	3 172 573,83
74	Dotations et participations (3)	2 898 788,50	0,00	2 881 164,31	2 881 164,31	2 881 164,31
75	Autres produits de gestion courante (3)	148 260,59	0,00	258 377,00	258 377,00	258 377,00
Total des recettes de gestion courante		**7 019 268,52**	**0,00**	**7 142 737,43**	**7 142 737,43**	**7 142 737,43**
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**7 020 273,52**	**0,00**	**7 143 742,43**	**7 143 742,43**	**7 143 742,43**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*12 960,81*		*8 198,06*	*8 198,06*	*8 198,06*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***12 960,81***		***8 198,06***	***8 198,06***	***8 198,06***

TOTAL	**7 033 234,33**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 151 940,49**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**464 126,24**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*8 198,06*	8 198,06
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		449 199,05	*0,00*	449 199,05
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		18 676,40	*0,00*	18 676,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		47 000,00	*0,00*	*47 000,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		199 453,82	*56 850,00*	256 303,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		2 553 146,95	*59 117,04*	*2 612 263,99*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**3 267 476,22**	***124 165,10***	**3 391 641,32**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 391 641,32**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 645 984,00		1 645 984,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 990 410,00		3 990 410,00
014	Atténuations de produits	60 000,00		60 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	853 145,35	*0,00*	853 145,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	124 076,84	*0,00*	124 076,84
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	*0,00*	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 000,00	*472 324,30*	473 324,30
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**6 679 616,19**	***472 324,30***	**7 151 940,49**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 151 940,49**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

DZ

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		362 029,80	*0,00*	362 029,80
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		230 900,72	*0,00*	230 900,72
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		879 014,21	*0,00*	879 014,21
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*73 974,00*	73 974,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*41 993,04*	*41 993,04*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*472 324,30*	472 324,30
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		100 000,00		100 000,00
	Recettes d'investissement – Total		**1 571 944,73**	***588 291,34***	**2 160 236,07**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**424 745,71**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**806 659,54**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 391 641,32**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	133 685,92		133 685,92
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	243 600,00		243 600,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	453 336,37		453 336,37
731	Fiscalité locale	3 172 573,83		3 172 573,83
74	Dotations et participations (8)	2 881 164,31		2 881 164,31
75	Autres produits de gestion courante (8)	258 377,00	*0,00*	258 377,00
76	Produits financiers	5,00	*0,00*	5,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	*8 198,06*	9 198,06
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**7 143 742,43**	***8 198,06***	**7 151 940,49**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			7 151 940,49

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 506 618,88**	**308 845,89**	**0,00**	**3 082 795,43**	**3 082 795,43**	**0,00**	**3 082 795,43**	**3 391 641,32**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	48 304,53	18 676,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 676,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	47 157,18	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
21	Immobilisations corporelles	812 946,98	154 890,30	0,00	44 563,52	44 563,52	0,00	44 563,52	199 453,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	800 598,88	135 279,19	0,00	2 417 867,76	2 417 867,76	0,00	2 417 867,76	2 553 146,95
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 709 007,57**	**308 845,89**	**0,00**	**2 509 431,28**	**2 509 431,28**	**0,00**	**2 509 431,28**	**2 818 277,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	485 773,13	0,00		449 199,05	449 199,05		449 199,05	449 199,05
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**485 773,13**	**0,00**	**0,00**	**449 199,05**	**449 199,05**	**0,00**	**449 199,05**	**449 199,05**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 194 780,70**	**308 845,89**	**0,00**	**2 958 630,33**	**2 958 630,33**	**0,00**	**2 958 630,33**	**3 267 476,22**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*12 960,81*			*8 198,06*	*8 198,06*		*8 198,06*	*8 198,06*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*298 877,37*			*115 967,04*	*115 967,04*		*115 967,04*	*115 967,04*
Total des dépenses d'ordre		**311 838,18**			**124 165,10**	**124 165,10**		**124 165,10**	**124 165,10**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**3 391 641,32**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 804 082,06**	**230 900,72**	**1 929 335,35**	**1 929 335,35**	**2 160 236,07**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	77 844,29	89 857,07	0,00	0,00	89 857,07
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	879 014,21	879 014,21	879 014,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**77 844,29**	**89 857,07**	**879 014,21**	**879 014,21**	**968 871,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 799,72	0,00	362 029,80	362 029,80	362 029,80
138	Autres subventions invest. non transf.	466 601,27	141 043,65	0,00	0,00	141 043,65
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		**947 400,99**	**141 043,65**	**462 029,80**	**462 029,80**	**603 073,45**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 025 245,28**	**230 900,72**	**1 341 044,01**	**1 341 044,01**	**1 571 944,73**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*479 959,41*		*472 324,30*	*472 324,30*	*472 324,30*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*298 877,37*		*115 967,04*	*115 967,04*	*115 967,04*
Total des recettes d'ordre		***778 836,78***		***588 291,34***	***588 291,34***	***588 291,34***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**424 745,71**

Affectation au compte 1068 (8)	**806 659,54**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**3 391 641,32**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 506 618,88**	**308 845,89**	**0,00**	**3 082 795,43**	**3 082 795,43**	**0,00**	**3 082 795,43**	**3 391 641,32**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	48 304,53	18 676,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 676,40
2031	Frais d'études	45 364,53	18 676,40		0,00	0,00	0,00	0,00	18 676,40
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 940,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	47 157,18	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	47 157,18	0,00		47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
21	Immobilisations corporelles	812 946,98	154 890,30	0,00	44 563,52	44 563,52	0,00	44 563,52	199 453,82
2111	Terrains nus	0,00	0,00		1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	97 454,33	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	5 287,50	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	1 208,09		0,00	0,00	0,00	0,00	1 208,09
21351	Bâtiments publics	0,00	3 904,96		7 562,52	7 562,52	0,00	7 562,52	11 467,48
2151	Réseaux de voirie	150 000,00	148 437,00		0,00	0,00	0,00	0,00	148 437,00
21538	Autres réseaux	96 506,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	158 698,71	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
21828	Autres matériels de transport	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	75 000,00	1 340,25		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	14 840,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	800 598,88	135 279,19	0,00	2 417 867,76	2 417 867,76	0,00	2 417 867,76	2 553 146,95
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		1 620 000,00	1 620 000,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	629 074,59	135 279,19		797 867,76	797 867,76	0,00	797 867,76	933 146,95
238	Avances commandes immo corporelles	171 524,29	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 709 007,57**	**308 845,89**	**0,00**	**2 509 431,28**	**2 509 431,28**	**0,00**	**2 509 431,28**	**2 818 277,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	485 773,13	0,00		449 199,05	449 199,05		449 199,05	449 199,05
1641	Emprunts en euros	485 773,13	0,00		449 199,05	449 199,05		449 199,05	449 199,05
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**485 773,13**	**0,00**	**0,00**	**449 199,05**	**449 199,05**	**0,00**	**449 199,05**	**449 199,05**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 194 780,70**	**308 845,89**	**0,00**	**2 958 630,33**	**2 958 630,33**	**0,00**	**2 958 630,33**	**3 267 476,22**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*12 960,81*			*8 198,06*	*8 198,06*		*8 198,06*	*8 198,06*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*12 960,81*			*8 198,06*	*8 198,06*		*8 198,06*	*8 198,06*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*746,00*			*746,00*	*746,00*		*746,00*	*746,00*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) hors AP	 III = I + II
139151	*Subv. transf. GFP de rattachement*	*7 234,00*			*7 235,25*	*7 235,25*		*7 235,25*	*7 235,25*
139361	*Dotation équip.territoires ruraux transf*	*216,81*			*216,81*	*216,81*		*216,81*	*216,81*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*4 764,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*298 877,37*			*115 967,04*	*115 967,04*		*115 967,04*	*115 967,04*
204412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2128	*Autres agencements et aménagements*	*0,00*			*20 400,00*	*20 400,00*		*20 400,00*	*20 400,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*28 302,01*			*36 450,00*	*36 450,00*		*36 450,00*	*36 450,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*270 575,36*			*16 260,00*	*16 260,00*		*16 260,00*	*16 260,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*0,00*			*42 857,04*	*42 857,04*		*42 857,04*	*42 857,04*
Total des dépenses d'ordre		**311 838,18**			**124 165,10**	**124 165,10**		**124 165,10**	**124 165,10**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 804 082,06**	**230 900,72**	**1 929 335,35**	**1 929 335,35**	**2 160 236,07**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	77 844,29	89 857,07	0,00	0,00	89 857,07
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	21 466,34	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	26 377,95	24 857,07	0,00	0,00	24 857,07
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	879 014,21	879 014,21	879 014,21
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	879 014,21	879 014,21	879 014,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**77 844,29**	**89 857,07**	**879 014,21**	**879 014,21**	**968 871,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 799,72	0,00	362 029,80	362 029,80	362 029,80
10222	FCTVA	350 799,72	0,00	312 029,80	312 029,80	312 029,80
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	466 601,27	141 043,65	0,00	0,00	141 043,65
1383	Subv non transf Départements	260 018,24	125 000,00	0,00	0,00	125 000,00
1388	Autres fonds non transférables	206 583,03	16 043,65	0,00	0,00	16 043,65
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		**947 400,99**	**141 043,65**	**462 029,80**	**462 029,80**	**603 073,45**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 025 245,28**	**230 900,72**	**1 341 044,01**	**1 341 044,01**	**1 571 944,73**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
			I		II	III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	479 959,41		472 324,30	472 324,30	472 324,30
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	2 290,99		1 397,70	1 397,70	1 397,70
28031	Frais d'études	24 575,40		24 574,40	24 574,40	24 574,40
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	227,00		0,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	2 020,00		4 176,12	4 176,12	4 176,12
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		227,00	227,00	227,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	141,48		141,48	141,48	141,48
2805	Licences, logiciels, droits similaires	370,00		588,00	588,00	588,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 402,10		2 078,61	2 078,61	2 078,61
281311	Bâtiments administratifs	2 377,74		2 377,74	2 377,74	2 377,74
281312	Bâtiments scolaires	52 233,44		48 787,25	48 787,25	48 787,25
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 484,70		2 484,72	2 484,72	2 484,72
281316	Equipements de cimetière	2 651,70		2 651,70	2 651,70	2 651,70
281318	Autres bâtiments publics	89 356,66		88 881,63	88 881,63	88 881,63
281351	Bâtiments publics	10 984,92		13 216,92	13 216,92	13 216,92
28138	Autres constructions	10 509,56		10 509,58	10 509,58	10 509,58
28151	Réseaux de voirie	58 811,37		58 213,94	58 213,94	58 213,94
28152	Installations de voirie	3 974,49		3 975,21	3 975,21	3 975,21
281532	Réseaux d'assainissement	1 236,08		1 236,08	1 236,08	1 236,08
281534	Réseaux d'électrification	47 101,99		47 101,99	47 101,99	47 101,99
281538	Autres réseaux	18 986,97		14 036,88	14 036,88	14 036,88
281561	Matériel roulant	598,72		598,72	598,72	598,72
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 009,35		2 009,35	2 009,35	2 009,35
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	28 646,46		26 927,18	26 927,18	26 927,18
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 120,86		18 191,87	18 191,87	18 191,87
281828	Autres matériels de transport	33 956,72		31 129,00	31 129,00	31 129,00
281831	Matériel informatique scolaire	3 139,00		2 997,00	2 997,00	2 997,00
281838	Autre matériel informatique	3 685,64		2 940,16	2 940,16	2 940,16
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 212,49		4 807,56	4 807,56	4 807,56
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 854,72		14 514,16	14 514,16	14 514,16
28188	Autres immo. corporelles	41 998,86		41 552,35	41 552,35	41 552,35
041	Opérations patrimoniales (9)	298 877,37		115 967,04	115 967,04	115 967,04
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	99 051,07		0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00		0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	28 302,01		73 110,00	73 110,00	73 110,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
			I		II	III = I + II
2033	*Frais d'insertion*	*0,00*		*864,00*	*864,00*	*864,00*
2111	*Terrains nus*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*171 524,29*		*41 993,04*	*41 993,04*	*41 993,04*
Total des recettes d'ordre		***778 836,78***		***588 291,34***	***588 291,34***	***588 291,34***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 032 934,33**	**0,00**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**
011	Charges à caractère général (3)	1 628 995,00	0,00	0,00	1 645 984,00	1 645 984,00	0,00	1 645 984,00	1 645 984,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 913 200,00	0,00		3 990 410,00	3 990 410,00		3 990 410,00	3 990 410,00
014	Atténuations de produits	58 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	809 418,18	0,00	0,00	853 145,35	853 145,35	0,00	853 145,35	853 145,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 409 613,18**	**0,00**	**0,00**	**6 549 539,35**	**6 549 539,35**	**0,00**	**6 549 539,35**	**6 549 539,35**
66	Charges financières	140 361,74	0,00		124 076,84	124 076,84		124 076,84	124 076,84
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**143 361,74**	**0,00**	**0,00**	**130 076,84**	**130 076,84**		**130 076,84**	**130 076,84**
Total des dépenses réelles		**6 552 974,92**	**0,00**	**0,00**	**6 679 616,19**	**6 679 616,19**	**0,00**	**6 679 616,19**	**6 679 616,19**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*479 959,41*			*472 324,30*	*472 324,30*		*472 324,30*	*472 324,30*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**479 959,41**			**472 324,30**	**472 324,30**		**472 324,30**	**472 324,30**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**7 151 940,49**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 033 234,33**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**
013	Atténuations de charges (2)	143 600,00	0,00	133 685,92	133 685,92	133 685,92
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	219 600,00	0,00	243 600,00	243 600,00	243 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	432 386,45	0,00	453 336,37	453 336,37	453 336,37
731	Fiscalité locale	3 176 632,98	0,00	3 172 573,83	3 172 573,83	3 172 573,83
74	Dotations et participations (2)	2 898 788,50	0,00	2 881 164,31	2 881 164,31	2 881 164,31
75	Autres produits de gestion courante (2)	148 260,59	0,00	258 377,00	258 377,00	258 377,00
Total des recettes de gestion des services		**7 019 268,52**	**0,00**	**7 142 737,43**	**7 142 737,43**	**7 142 737,43**
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 005,00**	**0,00**	**1 005,00**	**1 005,00**	**1 005,00**
Total des recettes réelles		**7 020 273,52**	**0,00**	**7 143 742,43**	**7 143 742,43**	**7 143 742,43**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*12 960,81*		*8 198,06*	*8 198,06*	*8 198,06*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**12 960,81**		**8 198,06**	**8 198,06**	**8 198,06**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**7 151 940,49**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 032 934,33**	**0,00**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**
011	Charges à caractère général (4)	1 628 995,00	0,00	0,00	1 645 984,00	1 645 984,00	0,00	1 645 984,00	1 645 984,00
6042	Achats de prestations de services	344 000,00	0,00		319 024,00	319 024,00	0,00	319 024,00	319 024,00
60611	Eau et assainissement	27 350,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
60612	Energie - Electricité	205 000,00	0,00		180 500,00	180 500,00	0,00	180 500,00	180 500,00
60621	Combustibles	3 800,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
60622	Carburants	18 790,00	0,00		18 790,00	18 790,00	0,00	18 790,00	18 790,00
60623	Alimentation	41 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60624	Produits de traitement	900,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	23 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
60633	Fournitures de voirie	26 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 300,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	400,00	0,00		760,00	760,00	0,00	760,00	760,00
6067	Fournitures scolaires	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	195 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00
6132	Locations immobilières	11 400,00	0,00		11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00
61351	Matériel roulant	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	18 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
6161	Multirisques	52 450,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N+1 = Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	1 550,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	9 020,00	0,00		15 760,00	15 760,00	0,00	15 760,00	15 760,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	50 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6236	Catalogues et imprimés	13 635,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6238	Divers	400,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6241	Transports de biens	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	22 000,00	0,00		23 100,00	23 100,00	0,00	23 100,00	23 100,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	9 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	42 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
63512	Taxes foncières	24 500,00	0,00		24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
63513	Autres impôts locaux	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
63711	Redevance prélèvement ressource en eau	500,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
63712	Redevance perf. réseaux eau potable	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
63713	Redevances perf. syst. assainn. coll.	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
63718	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	47 000,00	0,00		95 550,00	95 550,00	0,00	95 550,00	95 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 913 200,00	0,00		3 990 410,00	3 990 410,00		3 990 410,00	3 990 410,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6331	Versement mobilité	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL Crédits gérés hors AE	(BP N-1 + Vote) III = I + II
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	44 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 475 000,00	0,00		1 450 000,00	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00		27 000,00	27 000,00
64113	NBI	32 000,00	0,00		32 870,00	32 870,00		32 870,00	32 870,00
64118	Autres indemnités	400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
64131	Rémunérations	432 000,00	0,00		532 000,00	532 000,00		532 000,00	532 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		3 270,00	3 270,00		3 270,00	3 270,00
64138	Primes et autres indemnités	44 000,00	0,00		51 200,00	51 200,00		51 200,00	51 200,00
64168	Autres emplois aidés	200 000,00	0,00		117 000,00	117 000,00		117 000,00	117 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	32 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	350 000,00	0,00		372 000,00	372 000,00		372 000,00	372 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	520 000,00	0,00		560 000,00	560 000,00		560 000,00	560 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	105 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	700,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		19 370,00	19 370,00		19 370,00	19 370,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	93 600,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
6488	Autres	6 400,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	58 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	58 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	809 418,18	0,00	0,00	853 145,35	853 145,35	0,00	853 145,35	853 145,35
65131	Bourses	24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL Crédits gérés hors AE	(BP N-1 + Vote) III = I + II
65132	Prix	1 560,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65138	Autres secours	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65311	Indemnités de fonction	140 000,00	0,00		147 535,58	147 535,58	0,00	147 535,58	147 535,58
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	530,00	0,00		530,00	530,00	0,00	530,00	530,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	502 728,18	0,00		506 771,77	506 771,77	0,00	506 771,77	506 771,77
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	115 400,00	0,00		146 028,00	146 028,00	0,00	146 028,00	146 028,00
65818	Autres	0,00	0,00		1 080,00	1 080,00	0,00	1 080,00	1 080,00
6584	Amendes fiscales et pénales	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6585	Intérêts moratoires	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
65888	Autres	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 409 613,18**	**0,00**	**0,00**	**6 549 539,35**	**6 549 539,35**	**0,00**	**6 549 539,35**	**6 549 539,35**
66	Charges financières	140 361,74	0,00		124 076,84	124 076,84		124 076,84	124 076,84
66111	Intérêts réglés à l'échéance	143 376,13	0,00		127 192,83	127 192,83		127 192,83	127 192,83
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 014,39	0,00		-3 115,99	-3 115,99		-3 115,99	-3 115,99
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**143 361,74**	**0,00**	**0,00**	**130 076,84**	**130 076,84**		**130 076,84**	**130 076,84**
Total des dépenses réelles		**6 552 974,92**	**0,00**	**0,00**	**6 679 616,19**	**6 679 616,19**	**0,00**	**6 679 616,19**	**6 679 616,19**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL Crédits gérés hors AE	(BP N+1 = Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*479 959,41*			*472 324,30*	*472 324,30*		*472 324,30*	*472 324,30*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*479 959,41*			*472 324,30*	*472 324,30*		*472 324,30*	*472 324,30*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**479 959,41**			**472 324,30**	**472 324,30**		**472 324,30**	**472 324,30**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	29 034,77
Montant des ICNE de l'exercice N-1	32 150,76
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 115,99

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 033 234,33**	**0,00**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**	**7 151 940,49**
013	Atténuations de charges (3)	143 600,00	0,00	133 685,92	133 685,92	133 685,92
6419	Remboursements rémunérations personnel	115 000,00	0,00	107 685,92	107 685,92	107 685,92
6479	Rembourst sur autres charges sociales	28 600,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	219 600,00	0,00	243 600,00	243 600,00	243 600,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Red. occupation dom. public	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	175 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00	195 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00
706888	Autres	13 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 000,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	432 386,45	0,00	453 336,37	453 336,37	453 336,37
73211	Attribution de compensation	200 399,26	0,00	217 869,37	217 869,37	217 869,37
73212	Dotation de solidarité communautaire	56 413,09	0,00	36 344,00	36 344,00	36 344,00
73218	Autres fisc. revers. entre coll. locales	28 848,10	0,00	0,00	0,00	0,00
732188	Autres	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
73221	FNGIR	1 913,00	0,00	1 913,00	1 913,00	1 913,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	144 813,00	0,00	137 210,00	137 210,00	137 210,00
731	Fiscalité locale	3 176 632,98	0,00	3 172 573,83	3 172 573,83	3 172 573,83
73111	Impôts directs locaux	3 062 932,98	0,00	3 062 932,98	3 062 932,98	3 062 932,98
73118	Autres contributions directes	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	95 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
73154	Droits de place	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73158	Autres taxes transp,véhic,droits station	0,00	0,00	1 640,85	1 640,85	1 640,85
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	5 600,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7318	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 898 788,50	0,00	2 881 164,31	2 881 164,31	2 881 164,31
74111	Dotation forfaitaire des communes	966 318,00	0,00	964 676,00	964 676,00	964 676,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total III = I + II
741121	DSR des communes	297 966,00	0,00	320 295,00	320 295,00	320 295,00
741123	DSU des communes	1 014 704,00	0,00	1 070 319,00	1 070 319,00	1 070 319,00
741127	DNP des communes	208 367,00	0,00	205 042,00	205 042,00	205 042,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	163,00	163,00	163,00
744	FCTVA	1 011,02	0,00	1 154,31	1 154,31	1 154,31
74718	Autres participations Etat	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
747888	Autres	180 000,00	0,00	120 115,00	120 115,00	120 115,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	111 653,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	68 769,48	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	148 260,59	0,00	258 377,00	258 377,00	258 377,00
752	Revenus des immeubles	119 210,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	24 050,59	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	108 377,00	108 377,00	108 377,00
Total des recettes de gestion des services		**7 019 268,52**	**0,00**	**7 142 737,43**	**7 142 737,43**	**7 142 737,43**
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
7688	Autres	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 020 273,52**	**0,00**	**7 143 742,43**	**7 143 742,43**	**7 143 742,43**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*12 960,81*		*8 198,06*	*8 198,06*	*8 198,06*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*8 196,81*		*8 198,06*	*8 198,06*	*8 198,06*
7811	*Rep. amort. immos corpo. et incorp.*	*4 764,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**12 960,81**		**8 198,06**	**8 198,06**	**8 198,06**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**335 061,57**	**0,00**	**0,00**	**11 500,00**	**1 275 200,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	315 699,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	19 362,52	0,00	0,00	11 500,00	5 200,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**2 147 703,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 168 689,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	879 014,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**358 501,00**	**0,00**	**0,00**	**978 367,76**		**2 958 630,33**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	133 500,00		449 199,05
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	47 000,00		47 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 501,00	0,00	0,00	0,00		44 563,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	350 000,00	0,00	0,00	797 867,76		2 417 867,76
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 147 703,55**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 168 689,34
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		879 014,21
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**315 699,05**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**14 362,52**
164	Emprunts auprès des éts financiers	315 699,05	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	2 362,52
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
RECETTES		**2 147 703,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	362 029,80	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	806 659,54	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	879 014,21	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.			TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**335 061,57**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 699,05
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 362,52
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 147 703,55**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 029,80
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806 659,54
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879 014,21

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 500,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 200,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**1 270 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 275 200,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**8 501,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
211	Terrains	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**350 000,00**	**0,00**	**358 501,00**
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**978 367,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	133 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	797 867,76	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**978 367,76**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	797 867,76
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**-3 115,99**	**2 043 507,22**	**0,00**	**114 301,00**	**861 368,00**	**1 455 988,00**	**581 801,77**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	546 428,00	0,00	8 481,00	446 978,00	330 738,00	14 462,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 167 230,00	0,00	105 820,00	340 930,00	1 124 170,00	2 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	213 265,58	0,00	0,00	73 460,00	1 080,00	565 339,77	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-3 115,99	50 583,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**6 756 750,43**	**0,00**	**0,00**	**123 000,00**	**198 100,00**	**44 000,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	133 685,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	29 500,00	0,00	0,00	123 000,00	77 100,00	14 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	453 336,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 172 573,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 755 049,31	0,00	0,00	0,00	121 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	211 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 459 287,00**	**12 458,00**	**0,00**	**154 021,19**		**6 679 616,19**
011	Charges à caractère général	0,00	209 027,00	12 458,00	0,00	77 412,00		1 645 984,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 250 260,00	0,00	0,00	0,00		3 990 410,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		853 145,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	76 609,19		124 076,84
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
RECETTES		**0,00**	**5 332,00**	**0,00**	**0,00**	**16 560,00**		**7 143 742,43**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		133 685,92
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		243 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		453 336,37
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 172 573,83
74	Dotations et participations	0,00	5 115,00	0,00	0,00	0,00		2 881 164,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	217,00	0,00	0,00	16 560,00		258 377,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**-3 115,99**
661	Charges d'intérêts	-3 115,99
RECETTES		**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**1 525 130,22**	**347 923,00**	**2 806,00**	**0,00**	**165 133,00**
604	Achats d'études, prestations de services	25 715,00	0,00	0,00	0,00	660,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	13 150,00	20 300,00	2 700,00	0,00	40 885,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	0,00	41 600,00
613	Locations	6 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
615	Entretien et réparations	71 600,00	0,00	0,00	0,00	11 530,00
616	Primes d'assurances	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 400,00	0,00	0,00	0,00	24 700,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	50 578,00	173,00	0,00	0,00	3 433,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	49 110,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 280,00	9 950,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	14 038,00	0,00	106,00	0,00	22 125,00
641	Rémunérations du personnel	419 720,00	233 250,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	276 780,00	84 250,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	116 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	167 035,58	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
661	Charges d'intérêts	50 583,64	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**6 724 750,43**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**22 000,00**
641	Rémunérations du personnel	107 685,92	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	9 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 172 573,83	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	453 336,37	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	2 560 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	163,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 154,31	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	143 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	98 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
758	Produits divers de gestion courante	91 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 043 507,22**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 375,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 130,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 510,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 184,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 610,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 230,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 269,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 970,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 030,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 235,58
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 530,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 583,64
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 756 750,43**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 685,92
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 172 573,83
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 336,37
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560 332,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154,31
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 600,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**114 301,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**114 301,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
613	Locations	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	81,00	0,00	0,00	0,00	81,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	74 900,00	0,00	0,00	0,00	74 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	28 400,00	0,00	0,00	0,00	28 400,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**36 780,00**	**438 748,00**	**166 177,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	1 000,00	2 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 780,00	59 000,00	63 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 200,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 750,00	2 900,00	17 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 189,00	3 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	7 629,00	10 157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	233 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	98 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 500,00	4 900,00	40 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**360,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**219 303,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**861 368,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 549,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 240,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 950,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 453,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 260,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 786,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 550,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 120,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 460,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**123 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**123 000,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**192 206,00**	**7 144,00**	**2 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 776,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 700,00	2 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	9 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
613	Locations	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	4 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	980,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	3 658,00	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 346,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	93 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	15 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**125 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**76 959,00**	**33 186,00**	**0,00**	**0,00**	**559,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	33 500,00	30 400,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 043,00	2 786,00	0,00	0,00	59,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**130 376,00**	**0,00**	**988 582,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 455 988,00**
604	Achats d'études, prestations de services	20 100,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	61 100,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 420,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00	106 270,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	61 500,00
613	Locations	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
615	Entretien et réparations	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	12 000,00	0,00	4 050,00	0,00	0,00	0,00	16 050,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	144,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	7 338,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	275,00	0,00	25 235,00	0,00	0,00	0,00	28 950,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	737,00	0,00	2 517,00	0,00	0,00	0,00	30 290,00
641	Rémunérations du personnel	68 500,00	0,00	647 800,00	0,00	0,00	0,00	809 770,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	8 900,00	0,00	261 300,00	0,00	0,00	0,00	285 450,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
RECETTES		**59 500,00**	**0,00**	**13 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**198 100,00**
706	Prestations de services	59 500,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	77 100,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**509 271,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	506 771,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**72 530,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 618,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 568,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 000,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**581 801,77**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 618,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 339,77
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 000,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**1 352 049,00**	**24 050,00**	**34 260,00**	**0,00**	**1 900,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	54 190,00	7 900,00	9 950,00	0,00	100,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	6 850,00	16 150,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	34 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 859,00	0,00	7 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	870 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	332 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 115,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	5 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**20 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 245,00**
604	Achats d'études, prestations de services	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 030,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
624	Transports biens, transports collectifs	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**217,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 933,00**	**0,00**	**1 459 287,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	3 050,00	0,00	84 820,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	12 700,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 320,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	640,00	0,00	35 040,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	273,00	0,00	13 087,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00	879 150,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	3 470,00	0,00	336 070,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 332,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 115,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**1 058,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 400,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	58,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 458,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**22 670,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**123 309,19**	**0,00**	**8 042,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	26 600,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	76 609,19	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 560,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	16 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**154 021,19**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 270,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 609,19
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 560,00**
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 560,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**7 092 560,79**									
1641 Emprunts en euros (total)					7 092 560,79									
20120319	CAISSE D EPARGNE DU P.D.C.	06/12/2012	25/05/2013	25/05/2013	2 186 227,34	F		5,120	5,433		T	X Echéance constante		A-1
6791664 / 2768419	CAISSE EPARGNE PDC	07/09/2005	15/09/2005	25/09/2006	500 000,00	F		4,070	4,071		A	X Echéance constante		A-1
7440934	CAISSE D EPARGNE DU P.D.C.	31/07/2008	31/07/2008	25/03/2009	300 000,00	F		5,540	5,460		A	X Echéance constante		A-1
8167932 / 8288617	CAISSE D EPARGNE DU P.D.C.	10/01/2013	20/03/2013	28/03/2013	299 999,99	F		5,120	5,471		T	X Echéance constante		A-1
99145245768	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	20/08/2009	20/08/2009	20/08/2010	500 000,00	F		4,910	4,912		A	X Echéance constante		A-1
MIN544529EUR	LA BANQUE POSTALE	12/04/2023	01/01/2024	01/01/2024	1 900 000,00	F		3,990	4,294		T	C		A-1
MON537195EUR	LA BANQUE POSTALE	16/04/2021	14/05/2021	01/09/2021	1 150 000,00	F		0,920	0,920		T	C		A-1
MON538001EUR	LA BANQUE POSTALE	02/07/2021	24/07/2021	01/11/2021	256 333,46	F		0,440	0,480		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**7 092 560,79**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**3 751 969,39**					**448 199,05**	**126 192,83**	**0,00**	**29 034,77**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 751 969,39					448 199,05	126 192,83	0,00	29 034,77
20120319		0,00	A-1	400 711,90	1,33	F		5,433	195 260,54	16 807,18	0,00	1 029,04
6791664 / 2768419		0,00	A-1	143 259,43	4,42	F		4,071	26 412,56	5 830,66	0,00	1 263,84
7440934		0,00	A-1	138 270,65	6,92	F		5,460	14 202,72	7 660,19	0,00	5 291,55
8167932 / 8288617		0,00	A-1	140 773,69	6,67	F		5,471	17 174,93	6 881,35	0,00	52,74
99145245768		0,00	A-1	250 893,45	8,33	F		4,912	22 838,03	12 318,87	0,00	4 080,19
MIN544529EUR		0,00	A-1	1 748 000,00	22,75	F		4,294	76 000,00	68 608,06	0,00	16 678,20
MON537195EUR		0,00	A-1	891 250,00	15,17	F		0,920	57 500,00	8 001,13	0,00	639,21
MON538001EUR		0,00	A-1	38 810,27	0,33	F		0,480	38 810,27	85,39	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**3 751 969,39**					**448 199,05**	**126 192,83**	**0,00**	**29 034,77**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 751 969,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME — B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		06-10-2022
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	CORPORELLES	15	01/01/2000
L	CORPORELLES	15	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	30	01/01/2000
L	CORPORELLES	30	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	20	01/01/2000
L	CORPORELLES	30	01/01/2000
L	CORPORELLES	50	01/01/2000
L	CORPORELLES	50	01/01/2000
L	CORPORELLES	50	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	8	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	15	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	5	01/01/2000
L	CORPORELLES	8	01/01/2000
L	CORPORELLES	10	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF
Délibération du

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	INCORPORELLES	30	01/01/2000
L	INCORPORELLES	40	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	10	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	INCORPORELLES	5	01/01/2000
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	06/10/2022
L	2031 Frais d'études	5	06/10/2022
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	06/10/2022
L	2033 Frais d'insertion	5	06/10/2022
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	06/10/2022
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	30	06/10/2022
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	06/10/2022
L	2051 Concessions et droits similaires	5	06/10/2022
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	06/10/2022
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	06/10/2022
L	2114 Terrains de gisement	15	06/10/2022
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	06/10/2022
L	2132 Immeubles de rapport	20	06/10/2022
L	21328 Bâtiments privés - Autres bâtiments privés	20	06/10/2022
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	20	06/10/2022
L	21352 Installations générales,agencements, aménagement des const	15	06/10/2022
L	2138 Autres constructions	30	06/10/2022
L	2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	30	06/10/2022
L	2142 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	20	06/10/2022
L	2145 Constructions sur sol d'autrui - Agencements & aménagements	20	06/10/2022
L	2148 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30	06/10/2022
L	21538 Autres réseaux	50	06/10/2022
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	5	06/10/2022
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	5	06/10/2022
L	21572	5	06/10/2022
L	215731	10	06/10/2022
L	215738	8	06/10/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	06/10/2022
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	06/10/2022
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	06/10/2022

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21821	5	06/10/2022
L	21828	10	06/10/2022
L	21831	5	06/10/2022
L	21838	5	06/10/2022
L	21841	5	06/10/2022
L	21848	5	06/10/2022
L	2185 Matériel de téléphonie	5	06/10/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	06/10/2022
L	INCORPORELLES	5	06/10/2022

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**1 480,00**		**22 800,00**	**24 280,00**	**0,00**	**24 280,00**
Provisions pour litiges	**1 480,00**		**22 800,00**	**24 280,00**	**0,00**	**24 280,00**
Provisions pour créances douteuses	0,00	17/12/2021	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Créances douteuses	0,00	17/12/2021	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Créances douteuses	0,00	03/03/2022	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Cellule AZUR ECO	0,00	06/04/2023	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Impayés	0,00	21/02/2024	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Cellule commerciale	0,00	21/02/2024	800,00	800,00	0,00	800,00
Titres 2023	0,00	24/02/2025	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Impayés	1 480,00	24/02/2026	0,00	1 480,00	0,00	1 480,00
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires	**1 480,00**		**22 800,00**	**24 280,00**	**0,00**	**24 280,00**
TOTAL PROVISIONS	**1 480,00**		**22 800,00**	**24 280,00**	**0,00**	**24 280,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

IV
B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	16 224 889,45	10 876 356,09	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**1 228 352,77**	**683 327,41**											**10 907,11**	**44 106,47**
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2018	X Echéance constante	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS CITE 10 LE BOIS AUX OISEAUX	SA ARKEA	604 664,00	434 437,23	16,33	A	F		1,460	F		1,460	A-1		6 342,78	22 699,97
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2022	F	ACQUISITION FONCIERE ZAC DE L'ALOUETTE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	117 115,28	107 612,00	26,75	T	R		0,742	R		0,742	A-1		3 163,82	2 608,22
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARTOIS	2004	X Echéance constante	ACQUISITION 1 LOGEMENT 22 RUE LAMARTINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	32 000,00	15 153,74	13,00	A	F		2,950	F		1,200	A-1		181,84	1 093,19
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARTOIS	1995	P	ACQUISITION LORGEMENT 2 RUE DES ARDENNES	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	46 710,38	7 956,57	4,42	A	F		2,750	F		1,300	A-1		103,44	1 629,77
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARTOIS	1998	P	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE PASTEUR	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	370 451,11	85 786,76	5,08	A	F		3,800	F		1,300	A-1		1 115,23	14 562,95

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Amortissements exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2008	F	2 LOGEMENTS RUE DE L'EGALITE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	57 412,00	32 381,11	32,58	A	R		3,300	R		0,000	A-1		0,00	1 512,37
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**14 996 536,68**	**10 193 028,68**											**104 730,22**	**451 936,42**
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	179 536,00	137 455,91	29,42	A	R		0,800	R		0,300	A-1		412,37	4 385,64
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	94 325,00	77 018,87	39,42	A	R		0,800	R		0,300	A-1		231,06	1 815,13
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	574 826,00	456 160,28	29,42	A	R		1,600	R		1,100	A-1		5 017,76	12 916,93
MAISON ET CITE SOGINORPA	2014	F	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DE LA FONTAINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	274 813,00	232 333,69	39,42	A	R		1,600	R		1,100	A-1		2 555,67	4 655,29
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2009	F	26 LOGEMENTS CITE DU 10 LE BOIS AUX OISEAUX	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	464 204,00	243 788,60	18,92	A	R		2,350	R		1,100	A-1		2 681,67	10 964,37
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	AMELIORATION LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	505 767,26	366 520,04	21,50	T	R		0,528	R		0,095	A-1		1 368,04	16 004,92
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2019	X Echéance constante	ACQUISITION REHABILITATION LOGEMENTS 50 ROUTE NATIONALE réaménagement nov 19	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	132 482,95	117 230,15	11,50	T	F		1,650	F		1,650	A-1		1 867,81	8 914,03

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité prévue au profil de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS RUE LAMARTINE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	101 505,79	54 019,30	8,42	T	C		0,410	C		0,348	-		721,88	5 846,28
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	CONSTRUCTION BEGUINAGE 21 LOGEMENTS CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	3 410 629,94	2 546 240,48	21,50	T	R		0,705	R		0,274	A-1		27 471,97	102 930,47
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2012	F	ZAC DES ALOUETTES	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	282 914,88	129 313,99	11,50	T	R		0,852	R		0,348	A-1		1 749,18	9 972,12
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS LIEU DIT LE VILLAGE OUEST CHARLEMAGNE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	1 259 110,00	927 501,64	25,92	A	R		2,850	R		1,100	A-1		10 202,52	29 690,01
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS VILLAGE OUEST CHARLEMAGNE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	241 806,00	170 292,18	25,92	A	R		2,050	R		0,300	A-1		510,88	6 064,57
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	ACQUISITION ET AMELIORATION 3 LOGEMENTS VILLAGE OUEST CHARLEMAGNE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	699 420,00	515 215,65	25,92	A	R		2,850	R		1,100	A-1		5 667,37	16 492,44
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS RUES BRASSENS ET BREL	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	2 151 547,00	1 434 154,75	25,92	A	R		2,850	R		1,100	A-1		15 775,70	45 908,36
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2013	F	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS RUES BRASSENS ET BREL	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	396 216,00	279 035,61	25,92	A	R		2,050	R		0,300	A-1		837,11	9 937,23
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS LE BOIS AUX OISEAUX CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	266 169,00	161 785,30	18,92	A	R		1,450	R		0,200	A-1		323,57	7 936,63
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS LE BOIS AUX OISEAUX CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	61 424,00	37 335,27	18,92	A	V		1,450	V		0,200	A-1		74,67	1 831,54

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité payable au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION BEGUINAGE 21 LOGEMENTS CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	374 934,00	196 906,15	18,92	A	V		2,350	V		1,100	-		2 165,97	8 855,83
PAS-DE-CALAIS HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION BEGINAGE 21 LOGEMENTS CITE 10	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	187 726,00	114 105,18	18,92	A	V		1,450	V		0,200	-		228,21	5 597,62
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2001	F	CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS ZAC DE L'ALOUETTE CDC 2001	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	544 407,70	426 289,28	21,67	A	R		1,950	R		1,700	A-1		7 246,92	16 141,02
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	X Echéance constante	25 LOGEMENTS RUES JEAN JAURES ET MOLIERE AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	337 500,00	156 513,58	6,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		0,00	22 527,34
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	X Durée ajustable	25 LOGEMENTS RUES JEAN JAURES ET MOLIERE AMELIORATION	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	113 296,00	55 027,67	6,00	A	F		1,350	F		1,100	A-1		605,30	7 665,53
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2009	F	TRAVAUX RUE JEAN BART	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	188 000,00	146 361,08	31,83	A	R		4,500	R		1,500	A-1		2 195,42	3 460,19
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	F	ACQUISITION FONCIERE JEAN BART	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	759 249,10	658 077,67	31,83	A	R		1,750	R		1,500	A-1		9 871,17	15 557,90
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2017	X Echéance constante	REHABILITATION 47 LOGEMENTS PLACE DE LA MAIRIE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	260 411,00	109 131,08	4,92	A	F		1,350	F		1,100	A-1		1 200,44	17 810,07
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2018	F	ACQUISITION 1 LOGEMENT 16 RUE DU PRINCE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	26 701,13	16 305,02	12,50	A	V		2,050	V		1,800	A-1		293,49	1 286,11
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2008	X Echéance constante	CONSTRUCTION 25 LOGEMENTS 18/07/86	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	356 151,86	24 985,66	0,42	A	F		1,770	F		1,020	A-1		254,85	24 985,66

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Autres devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT SECTEUR LTO	2021	X Echéance constante	FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION D UN LOCAL EN MAISONS D ASSISTANTES MATERNELLES	LA BANQUE POSTALE	150 000,00	128 443,94	20,58	T	F		1,000	F		1,000	A-1		1 263,76	5 524,92
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	2018	F	CONSTRUCTION 1 LOGMENT 228 ROUTE NATIONALE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	29 696,07	23 736,67	22,17	A	R		1,450	R		1,200	A-1		284,84	902,29
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2008	C	REHABILITATION IMMEUBLE 6 RUE DE CAMBRAI	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	44 666,00	21 437,84	16,58	A	R		3,800	R		0,300	A-1		64,31	1 442,24
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2010	P	CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS 19 21 RUE DE LA FONTAINE 3 J BART	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	489 600,00	211 508,55	8,58	A	F		2,000	F		0,750	A-1		1 586,31	22 804,71
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENT D INSERTION HAUT DE FRANCE	2008	F	LOGEMENTS 8 RUE DE L EGALITE	CAISSE DES DEPOTS Emprunts garantis	37 501,00	18 797,60	22,58	A	F		3,300	F		0,000	A-1		0,00	1 109,03
TOTAL GENERAL					**16 224 889,45**	**10 876 356,09**											**115 637,33**	**496 042,89**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	574 391,88
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**574 391,88**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**7 143 742,43**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**8,04**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**19,00**	**0,00**	**19,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère Classe	C	14,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**26,00**	**1,00**	**27,00**	**0,00**	**5,00**	**5,00**
Adjoint technique	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème Classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	15,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00
REGIME GENERAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérateur APS principal	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**1,00**	**1,00**	**2,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Assistant d'enseignement artistique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**5,00**	**1,00**	**6,00**	**0,00**	**4,00**	**4,00**
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère Classe	C	3,00	1,00	4,00	0,00	0,00	0,00
REGIME GENERAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**51,00**	**4,00**	**55,00**	**0,00**	**9,00**	**9,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
REGIME GENERAL	C	TECH		0,00	A	CDI
REGIME GENERAL	C	ANIM		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL	C	TECH		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
REGIME GENERAL	C	ADM		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL	C	ANIM		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL	C	TECH		0,00	A	CDD
REGIME GENERAL		CULT		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
01/01/2026 - CONTRAT D'AFFERMAGE POUR LA GESTION D'UNE MICRO CRECHE	CRECHE PEOPLE & BABY	CRECHE PEOPLE & BABY	Société Française	58 567,52
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

IV
B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Action sociale	06/01/1986		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**424 745,71**	**424 745,71**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-77 945,17**	**-77 945,17**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**346 800,54**	**346 800,54**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**806 659,54**	**806 659,54**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**346 800,54**	**346 800,54**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**1 153 460,08**	**1 153 460,08**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**457 397,11**	**457 397,11**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**934 354,10**	**934 354,10**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**476 956,99**	**476 956,99**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**457 397,11**	**I**	**457 397,11**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**449 199,05**		**449 199,05**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	449 199,05		449 199,05
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**8 198,06**		**8 198,06**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*8 198,06*		*8 198,06*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**934 354,10**	**III** **934 354,10**
Ressources propres externes de l'année (a)		**362 029,80**	**362 029,80**
10222	FCTVA	312 029,80	312 029,80
10226	Taxe d'aménagement (3)	50 000,00	50 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**572 324,30**	**572 324,30**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*1 397,70*	*1 397,70*
28031	*Frais d'études*	*24 574,40*	*24 574,40*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*	*0,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*4 176,12*	*4 176,12*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*227,00*	*227,00*
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	*141,48*	*141,48*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*588,00*	*588,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*2 078,61*	*2 078,61*
281311	*Bâtiments administratifs*	*2 377,74*	*2 377,74*
281312	*Bâtiments scolaires*	*48 787,25*	*48 787,25*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*2 484,72*	*2 484,72*
281316	*Equipements de cimetière*	*2 651,70*	*2 651,70*
281318	*Autres bâtiments publics*	*88 881,63*	*88 881,63*
281351	*Bâtiments publics*	*13 216,92*	*13 216,92*
28138	*Autres constructions*	*10 509,58*	*10 509,58*
28151	*Réseaux de voirie*	*58 213,94*	*58 213,94*
28152	*Installations de voirie*	*3 975,21*	*3 975,21*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*1 236,08*	*1 236,08*
281534	*Réseaux d'électrification*	*47 101,99*	*47 101,99*
281538	*Autres réseaux*	*14 036,88*	*14 036,88*
281561	*Matériel roulant*	*598,72*	*598,72*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*2 009,35*	*2 009,35*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*26 927,18*	*26 927,18*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*18 191,87*	*18 191,87*
281828	*Autres matériels de transport*	*31 129,00*	*31 129,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*2 997,00*	*2 997,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*2 940,16*	*2 940,16*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*4 807,56*	*4 807,56*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*14 514,16*	*14 514,16*
28188	*Autres immo. corporelles*	*41 552,35*	*41 552,35*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	100 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION — D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
B3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV

D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV
D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES :
Pour : 25
Contre : 4
Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2026

Présenté par Le M. le Maire (1),
A Sains-en-Gohelle, le 09/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A Sains-en-Gohelle, le 09/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

.

A M. DUBREUCQ Alain	
B M. HAPPIETTE Jean	
C Mme HAUSPIEZ-CHEVRY Martine	
D M. RABEHI Dimitri	
E Mme AVIEZ Cathy	
F M. ALEXANDRE Thomas	
G Mme CARLUS Annie	
H M. FOMBELLE Rémi	
I Mme CHARBIT Ludivine	
J M. MARQUETTE Marcel	
K Mme LAURIER Georgia	
L M. LOQUETTE Bernard	
M Mme VOLCKAERT Véronique	
N Mme BAUER Liliane	
O Mme CZECH-DELEU Christelle	
P Mme TRANAIN-CAVIGNAUX Dorise	
Q M. DUQUESNOY Aurélien	
R M. FIEVET Bruno	
S M. LESCH Rafaël	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

T Mme DEBAY Sylvie	
U M. OPIGEZ Jean-Pascal	
V Mme COUSIN Isabelle	
W M. DEDON Maximilien	
X Mme DELORY Jeannine	
Y M. DELPLANQUE Guillaume	
Z Mme PATOUT Marilyse	
a M. DENOEUX Vincent	
b M. ZITELLI Rénaldo	
c Mme KUC Elisabeh	

Certifié exécutoire par Le M. le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2026, et de la publication le 16/04/2026

A Sains-en-Gohelle, le 16/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Note de présentation brève et synthétique
Budget primitif 2026

Un budget ambitieux et maitrisé au service de toutes les sainsoises et tous les sainsois

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit *« qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires, qui sont : l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Le budget primitif constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, Le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opération de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le budget 2026 s'est appuyé sur les principes posés lors du débat d'orientations budgétaires présenté le 5 Mars 2026. Il a été établi avec la volonté :

- **De poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants**
- **D'accompagner le tissu associatif sainsois**
- **De stabiliser les taux d'imposition**
- **D'assurer un contrôle de gestion budgétaire rigoureux et raisonné**
- **D'œuvrer pour l'équité entre toutes et tous**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de toutes les collectivités.
D'un côté, la section de fonctionnement permet de gérer les dépenses courantes de gestion, les frais de personnel, les dépenses énergétiques, les subventions aux associations, les maintenances diverses…
De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine communal, à l'améliorer et l'entretenir.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

En dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 645 984,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	3 990 410,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	853 145,35 €
66 CHARGES FINANCIERES	124 076,84 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	6 679 616,19 €
042 IMMOBILISATIONS	472 324,30 €
TOTAL	7 151 940,49 €

En recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	133 685,92 €
70 PRODUITS DE SERVICES,DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	243 600,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	453 336,37 €
731 FISCALITE LOCALE	3 172 573,83 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 881 164,31 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	258 377,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	5,00 €
77 PRODUITS SPECIFIQUES	1 000,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	7 143 742,43 €
042 ORDRE	8198,06
TOTAL	7 151 940,49 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépenses :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2026	
20 IMMOBILISATIONS INCOPORELLES	0,00 €
204 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	47 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 563,52 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 417 867,76 €
SOUS-TOTAL DEPENSES D EQUIPEMENT	2 509 431,28 €
16 EMPRUNTS	449 199,05 €
TOTAL DEPENSES REEELES	2 958 630,33 €
040 ORDRE	8 198,06 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	115 967,04 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 082 795,43 €
RESTES A REALISER 2025	308 845,89 €
TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT CUMULEES	3 391 641,32 €

En recettes :

RECETTES INVESTISSEMENT 2026	
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	
16 EMPRUTNS ET DETTES ASSIMILES	879 014,21 €
TOTAL RECETTES D EQUIPEMENT	879 014,21 €
10 DOTATIONS	1 168 689,34 €
138 AUTRES SUBVENTIONS	0,00 €
024 PRODUITS DES CESSIONS	100 000,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 268 689,34 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 147 703,55 €
040 ORDRE	472 324,30 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	115 967,04 €
TOTAL RECETTES ORDRE	588 291,34 €
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	2 735 994,89 €
RESTES A REALISER 2025	230 900,72 €
R001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	424 745,71 €
TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT CUMULEES	3 391 641,32 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

III. Les principaux projets d'investissement de l'année 2026 :

INVESTISSEMENT 2026	
TRAVAUX DANS LES ECOLES	10 000,00 €
CIMETIERE	5 000,00 €
ELECTROVANNE	2 362,52 €
SALLE MARGUERITE	5 200,00 €
MATERIEL TECHNIQUES	8 500,00 €
FOURS	12 000,00 €
ERBM	350 000,00 €
LAMARTINE 2	797 867,76 €
ARMOIRE FROIDE	1 500,00 €
TERRAINS SYNTHETIQUE	1 270 000,00 €
	2 462 430,28 €

IV. La fiscalité

La prévision budgétaire sur la fiscalité est basée sur la stagnation des taux d'impositions.

Taxe d'habitation : suppression
Taxe foncière sur le bâti : 65,26 %
Taxe foncière sur le non bâti : 91.85 %.

La commune Sains-en-Gohelle bénéficie d'un coefficient correcteur de 327 968 € pour 2026 au titre du dispositif d'équilibrage permettant le maintien des recettes fiscales.

	Taux 2026 Ville de Sains-en-Gohelle
TH	**Suppression**
TFB	**65.26%**
TFNB	**91,85%**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

A ajouter, les allocations compensatrices et dotation d'un montant total de 111 771 € :

- Allocations compensatrices de foncier bâti: 106 010 €

- Allocations compensatrices de foncier non-bâti: 5 285 €

- Dotation pour recentrage THRS : 476€

V. Les données synthétiques du budget

Récapitulatif budget principal :

Recettes et dépenses de fonctionnement	7 151 940,49 €
Recettes et dépenses d'investissement	3 391 641,32 €
Soit un budget total de :	10 543 581,81 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE - COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE

Présentation

Présenté par le M. le Maire,
A Sains-en-Gohelle, le 09/04/2026
Le M. le Maire

MAIRIE de SAINS-en-GOHELLE 62114 (Pas-de-Calais)

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Sains-en-Gohelle, le 09/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Pour :
Contre :
Abstention :

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 27/03/2026

Signataire	
A M. DUBREUCQ Alain	
B M. HAPPIETTE Jean	
C Mme HAUSPIEZ-CHEVRY Martine	
D M. RABEHI Dimitri	
E Mme AVIEZ Cathy	Donne procuration à Jean HAPPIETTE
F M. ALEXANDRE Thomas	
G Mme CARLUS Annie	
H M. FOMBELLE Rémi	
I Mme CHARBIT Ludivine	
J M. MARQUETTE Marcel	
K Mme LAURIER Georgia	
L M. LOQUETTE Bernard	
M Mme VOLCKAERT Véronique	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Signataire	
N Mme BAUER Liliane	
O Mme CZECH-DELEU Christelle	
P Mme TRANAIN-CAVIGNAUX Dorise	
Q M. DUQUESNOY Aurélien	
R M. FIEVET Bruno Donne procuration à CZECH-DELEU Christelle	/
S M. LESCH Rafaël	
T Mme DEBAY Sylvie	
U M. OPIGEZ Jean-Pascal Donne procuration à CARLUS Annie	/
V Mme COUSIN Isabelle	
W M. DEDON Maximilien	
X Mme DELORY Jeannine	
Y M. DELPLANQUE Guillaume	
Z Mme PATOUT Marilyse Donne procuration à DENOEUX Vincent	/
a M. DENOEUX Vincent	
b M. ZITELLI Rénaldo	
c Mme KUC Elisabeh	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260415-2026_23-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Certifié exécutoire par le M. le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/26.., et de la publication le 16/04/26

A Sains-en-Gohelle, le
09 Avril 2026

Le Maire de SAINS en GOHELLE

Alain DUBREUCQ

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_24-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt sept mars deux mille vingt six.

Objet : Taux d'imposition des taxes locales 2026

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-24

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE), M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_24-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2331-3 et L.2331-11

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Mars 2026, relative au Rapport d'orientations budgétaires 2026,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complètement effective au 1er Janvier 2023,

Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes,

Il est proposé d'appliquer les taux suivants en matière de fiscalité directe locale pour l'année 2026 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 65,26 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 91,85 %

Taxe d'habitation (TH) : 19,30 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux de la fiscalité directe locale 2026

Pour : 25

Contre : 04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)

Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_24-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : **737 SAINS EN GOHELLE**
ARRONDISSEMENT : **62 LENS**
TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE LENS**

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	**4 340 410**	**65,26**	**123,90**	**4 385 000**	**2 861 651**	65,26	2 861 651
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	**47 041**	**91,85**	**121,76**	**47 200**	**43 353**	91,85	43 353
Taxe d'habitation (TH)	**21 419**	**19,30**	**56,60**	**12 600**	**2 432**	19,30	2 432
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	**>>>**	**>>>**	**>>>**	**>>>**	**>>>**		
				Total	**2 907 436**		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	**>>>**	**>>>**	**>>>**	**>>>**	

Total des produits attendus : 2 907 436

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité / **2 907 436** =	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		
Taxe d'habitation (TH)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			**111 771**	**0**	**1 913**	**327 968**	**441 652**

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
2 907 436		**441 652**		3 349 088

À ARRAS
Le 16 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MARC LELEU

Le 09 Avril 2026
Pour la Commune,
Le Maire de SAINS en GOHELLE
Alain DUBREUCQ

MAIRIE de SAINS-en-GOHELLE 62114 (Pas-de-Calais)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_24-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 737 SAINS EN GOHELLE
ARRONDISSEMENT : 62 LENS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LENS

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	4 108
b. Locaux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	29 065
c. Locaux industriels	52 300
d. Logements sociaux et longue durée	20 537
Taxe foncière sur le non bâti :	5 285
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	476
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	817 864
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	10 877
c. Par la loi (autres)	2
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	12 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-8 838
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,112070
d. Taux FB commune 2020	43,00
e. Taux FB département 2020	22,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : national 12	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : départemental 13	Taux plafonds de 2026 14	Taux des EPCI de 2025 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	50,99	127,48	3,58	123,90
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	51,19	127,98	6,22	121,76
Taxe d'habitation (TH)	23,67	28,45	71,13	14,53	56,60
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	17,71
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	32,40

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_25-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du vingt sept mars deux mille vingt six.

Objet : Subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale de Sains-en-Gohelle

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-25

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_25-DE

Considérant la politique sociale portée par la commune,

Considérant la volonté politique de développer un panel d'actions au service des seniors, des plus démunis et des personnes en situation de handicap.

Il est proposé d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de Sains-en-Gohelle une subvention d'un montant de 506 771,77 € qui sera versée sous forme d'acomptes (au compte 657363) pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 506 771,77 € au **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale de Sains-en-Gohelle sous forme d'acomptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Désignations aux commissions communales et délégations

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-26

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_26-DE

Le Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints.

Les délégations suivantes ont données par arrêté rendus exécutoires en date du 26 mars 2026 :

Adjoints :

1er Adjoint : Monsieur Jean HAPPIETTE « Jeunesse, Affaires Scolaires, Cohésion Sociale »

2ème Adjoint : Madame Martine HAUSPIEZ « Centre Communal d'Action Sociale, Logements »

3ème Adjoint : Monsieur Dimitri RABEHI « Vie Associative et Sportive »

4ème Adjoint : Madame Cathy AVIEZ « Fêtes, Commerces et Cellules Commerciales »

5ème Adjoint : Monsieur Thomas ALEXANDRE « Travaux, Aménagement du Territoire, Environnement »

6ème Adjoint : Madame Annie CARLUS « Culture, Jumelage, Citoyenneté »

7ème Adjoint : Monsieur Rémi FOMBELLE « Sécurité, Tranquillité Publique, Santé et Inclusion »

8ème Adjoint : Madame Ludivine CHARBIT « Insertion Sociale et Professionnelle, Développement Économique »

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_26-DE

Conseillers Délégués :

Madame Véronique VOLCKAERT :

Conseillère Déléguée « Événements civils et communaux »

Monsieur Bernard LOQUETTE :

Conseiller Délégué « Cadre de vie et cimetière »

Madame Georgia LAURIER :

Conseillère Déléguée « Restauration scolaire – Conseil Municipal jeunes »

Madame Liliane BAUER

Conseillère Déléguée « Ages de la vie »

Madame Christelle CZECH

Conseillère Déléguée « Animation communale »

Monsieur Marcel MARQUETTE

Conseiller Délégué « ERBM et Cité 10 »

Le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre de commissions, Monsieur le Maire assurera d'office la présidence de chaque commission. Un Vice-Président sera nommé pour chaque commission et aura la possibilité de suppléer à la présidence de Monsieur le Maire en cas d'absence.

Commission Administration Générale, Finances, Travaux, Tranquillité publique et ERBM

- Jean HAPPIETTE
- Thomas ALEXANDRE
- Rémi FOMBELLE
- Isabelle COUSIN
- Dorise TRANAIN
- Annie CARLUS
- Dimitri RABEHI
- Bernard LOQUETTE
- Marcel MARQUETTE
- Vincent DENOEUX

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_26-DE

Commission Jeunesse, Affaires Scolaires, Vie Associative et Sportive

- Rafaël LESCH
- Dimitri RABEHI
- Aurélien DUQUESNOY
- Georgia LAURIER
- Jeanine DELORY
- Jean HAPPIETTE
- Guillaume DELPLANQUE
- Bruno FIEVET
- Isabelle COUSIN
- Rénaldo ZITELLI

Commission Culture, Citoyenneté, Jumelage et développement commercial

- Annie CARLUS
- Cathy AVIEZ
- Véronique VOLCKAERT
- Jean-Pascal OPIGEZ
- Rafaël LESH
- Christelle CZECH
- Isabelle COUSIN
- Ludivine CHARBIT
- Sylvie DEBAY
- Marilyse PATOUT

Commission Insertion sociale et Professionnelle, Santé et Inclusion

- Ludivine CHARBIT
- Rémi FOMBELLE
- Martine HAUSPIEZ
- Liliane BAUER
- Dorise TRANAIN
- Georgia LAURIER
- Véronique VOLCKAERT
- Cathy AVIEZ
- Maximilien DEUDON
- Elisabeth KUC

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_26-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les commissions communales et les élus y siégeant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Désignation de la Commission d'Appels d'Offres

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-27

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_27-DE

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Dans tous les cas, cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L 1411-5 II a et b du CGCT)

L'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les Appels d'Offres sont composés conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT applicables aux CDSP, soit :

- Pour une commune de 3500 habitants et plus : l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernées, ici le Maire ou son représentant, président de la commission + 5 membres (article L 1411-5 IIa du CGCT) auxquels s'ajoutent 5 suppléants.

L'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres (article L 2121-21 du CGCT)

Titulaires	**Suppléants**
- Dimitri RABEHI	- Isabelle COUSIN
- Jean HAPPIETTE	- Rafaël LESH
- Annie CARLUS	- Rémi FOMBELLE
- Aurélien DUQUESNOY	- Lilian BAUER
- Georgia LAURIER	- Véronique VOLCKAERT

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_27-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte de ne pas voter à bulletin secret les membres de la Commission d'Appels d'Offres et désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_28-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Désignation des nouveaux représentants de l'exécutif CST

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-28

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M Brunot FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_28-DE

L'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a fusionné les anciens ComitéS Technique (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) au sein d'une nouvelle instance dénommée « Comité Social et Territorial » (CST) qui s'est mise en place suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

Cette instance est régie par les articles R 211-1 à R 215-18 du Code Général de la Fonction Publique.

Le CST est une instance consultative qui est interrogée pour les projets de décisions se rapportant à l'organisation et au fonctionnement de la collectivité.

Aucune décision relative à la situation individuelle n'y est étudiée.

Il est créé dans collectivité employant au moins 50 agents et est composé :

- de représentants de l'administration, désignés par l'Autorité Territoriale auprès de laquelle le CST est placé.

- de représentants du personnel, élus pour 4 ans.

Concernant la ville de Sains-en-Gohelle, 10 représentants du personnel sont élus (5 titulaires et 5 suppléants)

Afin de respecter le paritarisme, il y a lieu de fixer les représentants de la collectivité au même nombre que ceux du personnel, c'est à dire 5 titullaires et 5 suppléants.

Le Conseil Municipal propose les représentants suivants :

Titulaires	**Suppléants**
- Jean HAPPIETTE	- Rafaël LESH
- Martine HAUSPIEZ	- Isabelle COUSIN
- Véronique VOLCKAERT	- Annie CARLUS
- Rémi FOMBELLE	- Maximilien DEUDON
- Dimitri RABEHI	- Ludivine CHARBIT

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_28-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité les représentants suivants :

Titulaires	**Suppléants**
- Jean HAPPIETTE	- Rafaël LESH
- Martine HAUSPIEZ	- Isabelle COUSIN
- Véronique VOLCKAERT	- Annie CARLUS
- Rémi FOMBELLE	- Maximilien DEUDON
- Dimitri RABEHI	- Ludivine CHARBIT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2028_29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Élections des représentants au Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-29

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2028_29-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territorial et notamment son article L 2121-21.

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles R 421-16 et R 421-33.

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux.

Considérant que l'article R 421-016 du Code de l'Éducation prévoit que les Conseils d'Administration des collèges de moins de 600 élèves ne comportant pas de section d'éducation spécialisée doivent être composés d'un représentant de la commune siége de l'établissement.

Considérant que pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Celui-ci siége en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Considérant que l'article L 2121-21 prévoit que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste, à la majorité absolue, des représentants (titulaire, suppléant) au Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les représentants suivants :

Titulaire	**Suppléant**
- Jean HAPPIETTE	- Christelle CZECH

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_30-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Désignation des Délégués Comité - SIVOM

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-30

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_30-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7 du CGCT,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,
Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations du Comité syndical,

Considérant que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant l'article 6 des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois relatif à la représentation des communes au sein du comité syndical, qui prévoit que chaque commune dispose de 2 délégués titulaires, puis 1 délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants, complète ou incomplète, pour les communes de plus de 2 000 habitants, ainsi que de suppléants désignés selon les mêmes modalités,

Considérant que la commune est représentée au Comité Syndical par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants, élus parmi les membres du Conseil Municipal,

Madame/Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le **Comité Syndical** :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean HAPPIETTE	Dorise TRANAIN
Aurélien DUQUESNOY	Rémi FOMBELLE
Georgia LAURIER	Guillaume DELPLANQUE
Véronique VOLCKAERT	Bernard LOQUETTE
Isabelle COUSIN	Christelle CZECH
Rafaël LESH	Dimitri RABEHI

Monsieur le Maire rappelle que les délégués appelés à siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont élus dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du CGCT, soit au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_30-DE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret et procéde aux opérations de vote, pour chaque élection uninominale.

Ont été élus pour siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois:

En tant que délégué titulaire :

- Monsieur Jean HAPPIETTE

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Monsieur Aurélien DUQUESNOY

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Madame Georgia LAURIER

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_30-DE

- Madame Véronique VOLCKAERT

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Madame Isabelle COUSIN

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Monsieur Rafaël LESH

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

En tant que délégué suppléant :

Madame Dorise TRANAIN

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_30-DE

- Monsieur Rémi FOMBELLE

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Monsieur Guillaume DELPLANQUE

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Monsieur Bernard LOQUETTE

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Madame Christelle CZECH

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

- Monsieur Dimitri RABEHI

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_30-DE

Les délégués titulaires et suppléants de la commune au Comité Syndical sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean HAPPIETTE	Dorise TRANAIN
Aurélien DUQUESNOY	Rémi FOMBELLE
Georgia LAURIER	Guillaume DELPLANQUE
Véronique VOLCKAERT	Bernard LOQUETTE
Isabelle COUSIN	Christelle CZECH
Rafaël LESH	Dimitri RABEHI

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_31-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Élections des représentants au SIVOM du Béthunois

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-31

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_31-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,
Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations du comité syndical,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein des commissions permanentes du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant que chaque commune membre désigne un représentant titulaire pour siéger à chaque commission permanente ainsi qu'un représentant suppléant qui siégera en cas d'empêchement du titulaire,

Madame/Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour les **commissions** :

Commission « Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean HAPPIETTE	Dorise TRANAIN

Commission « Services Techniques »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Aurélien DUQUESNOY	Bernard LOQUETTE

Commission « Enfance, Jeunesse et Restauration Collective »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Georgia LAURIER	Christelle CZECH

Commission « Solidarité, Santé et Affaires Funéraires »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Véronique VOLCKAERT	Isabelle COUSIN

Commission « Sécurité Publique »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Rafaël LESH	Rémi FOMBELLE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_31-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués titulaires et suppléants aux commissions, en application de l'article L.2121-21 du CGCT. Et désigne les membres des commissions :

Commission « Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean HAPPIETTE	Dorise TRANAIN

Commission « Services Techniques »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Aurélien DUQUESNOY	Bernard LOQUETTE

Commission « Enfance, Jeunesse et Restauration Collective »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Georgia LAURIER	Christelle CZECH

Commission « Solidarité, Santé et Affaires Funéraires »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Véronique VOLCKAERT	Isabelle COUSIN

Commission « Sécurité Publique »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Rafaël LESCH	Rémi FOMBELLE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-32

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_32-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 20 mars 2026,

Considérant qu'il convient de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) après chaque élection municipale,

Considérant que le nombres des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,

Considérant que l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6.

Le Conseil Municipal décidé de fixer à 16 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026__33-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Désignation des membres représentant la municipalité au CCAS

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-33

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026__33-DE

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est précisé qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restant sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grand restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 16 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026__33-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres représentant la municipalité au Conseil d'Administration du CCAS. qui sont :

- Martine HAUSPIEZ
- Rémi FOMBELLE
- Ludivine CHARBIT
- Liliane BAUER
- Rafaël LESCH
- Isabelle COUSIN
- Véronique VOLCKAERT
- Sylvie DEBAY
- Marilyne PATOUT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_34-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet :
Renouvellement du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais – désignation des délégués

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-34

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_34-DE

Suite au renouvellement des instances de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais, il convient de procéder à la désignation d'un délégué appelé à représenter la commune au sein de cet organisme, conformément à ses statuts.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune,

Article 1 :
Est désigné en qualité de délégué titulaire de la commune auprès de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais :

- M. DUBREUCQ Alain, Maire

Article 2 (si applicable) :
Est désigné en qualité de délégué suppléant :

- M. ALEXANDRE Thomas

Article 3 :
Le délégué ainsi désigné représentera la commune au sein des instances de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais, notamment lors de l'élection du conseil d'administration.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'unanimité à la désignation d'un délégué appelé à représenter la commune au sein de cet organisme

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Délibération aux fins de signature par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-35

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_35-DE

Considérant l'intérêt que présente la commune de Sains-en-Gohelle pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé d'autoriser le Président de la CALL à signer ladite Convention avec Citeo conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° C161025_D12 du 16 octobre 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_35-DE

Il est proposer d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Citéo.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le principe de conventionnement en intégrant le groupement dont le mandataire sera la CALL et autorise la CALL à porter le groupement en tant que mandataire et à signer la convention déchets abandonnés avec Citeo, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement dont le mandataire sera la CALL et tout document se rapportant à cette affaire.

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

Document non contractuel

Présentation de l'éco-organisme

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Citeo est une entreprise à mission créée il y a 30 ans par les entreprises de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en déployant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Mise en œuvre de la REP Emballages ménagers (1992) et de la REP Papiers graphiques (2006)

NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat.

Une action qui s’exerce avec toutes les parties prenantes

Accompagner les **ENTREPRISES** pour apporter des solutions sur l’ensemble du **cycle de vie de leurs emballages et papiers.**

Agir avec les **OPÉRATEURS INDUSTRIELS** **qui recyclent et valorisent les matériaux,** et travailler au développement de nouvelles filières.

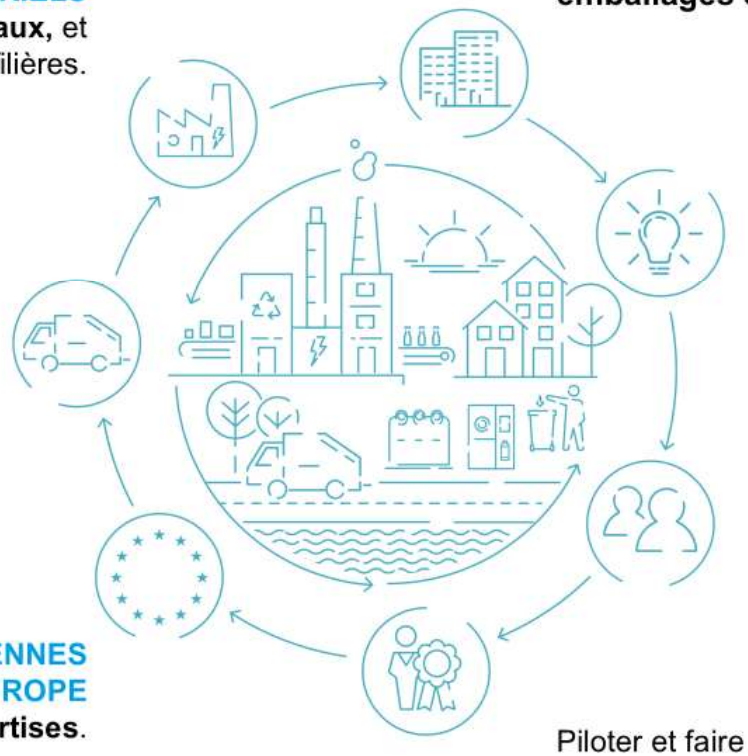

Accompagner tous les **ACTEURS DE L’INNOVATION** engagés dans la **recherche de solutions prometteuses.**

Accompagner financièrement et techniquement les **COLLECTIVITÉS LOCALES** et les **ACTEURS PRIVÉS** pour mettre en place **le juste dispositif de collecte et de tri.**

Engager les **CONSOMMATEURS-CITOYENS** en simplifiant et en donnant de la valeur au **geste de tri**.

Travailler avec les **INSTITUTIONS EUROPÉENNES** et nos **HOMOLOGUES EN EUROPE** pour **partager bonnes pratiques et expertises**.

Piloter et faire évoluer le dispositif de collecte et de tri pour contribuer aux objectifs fixés par les **POUVOIRS PUBLICS.**

© Citeo | 13 juin 2024| Ville de Lille | Pour les conditions d’utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

01

Déchets Abandonnés

Pourquoi un Plan de lutte contre les Déchets Abandonnés

Un enjeu fort pour les territoires

*Etude la Gazette des communes, 2021

Préoccupation essentielle Des habitants

Poids dans les dépenses locales

Evolution des modes de consommation

Attractivité de votre territoire

Document non contractuel

Etude DA en milieu urbain 2024

En France métropolitaine, les emballages ménagers représentent 18% des déchets abandonnés au sol

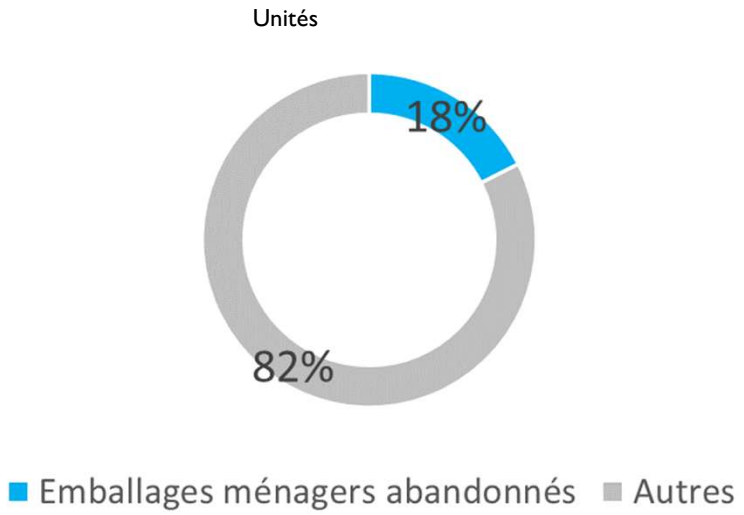

Gisement de déchets abandonnés au global dans les rues

En Hexagone – 36 millions par jour, 13,2 milliards par an
(+/-17%)
En unités

Gisement de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les rues

En Hexagone : 6,4 millions par jour, 2,4 milliards par an
(+/-17%)
En unités

Emballages ménagers les plus retrouvés au sol dans les rues en France Métropolitaine

Docu contractuel

Les moyens de la REP doivent servir à réduire les déchets abandonnés dans l'espace public (urbain & naturel)

- Le nettoiement curatif seul ne peut pas tout !
- Des actions de diagnostic permettant de connaitre et comprendre.
- Et des actions de prévention adaptées aux lieux et cibles et d'en mesurer les impacts sont nécessaires.

Pour une efficacité optimale, il est intéressant **d'agir sur de grands périmètres** et de s'appuyer sur des partenaires pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre.

Et avec une bonne complémentarité avec le hors foyer.

Conventionner

Les objectifs, cibles et lieux de la convention déchets abandonnés de Citeo

Objectifs de la convention :

- ✓ **financer des actions diversifiées de lutte contre les déchets abandonnés structurées au niveau local** (plusieurs entités impliquées qui coopèrent) et **pérennes**
- ✓ **vous apporter une expertise, des retours d'expérience et des outils pour agir :**
  - ➔ poser un diagnostic + faire un état des lieux du gisement avec nos experts
  - ➔ obtenir des méthodes de prévention des déchets abandonnés avec des outils clés en main
  - ➔ optimiser vos opérations de nettoiement

Durée :

Convention jusqu'au 31 décembre 2026

Tacite reconduction jusqu'au **31/12/2029**

Qui peut candidater :

Les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique ou leurs groupements

Les autres personnes publiques en charge de l'entretien de terrains relevant de leur gestion

Les lieux visés :

Les espaces publics où la structure opère des opérations de nettoiement
(via le SPPGD et/ou le service de salubrité du gestionnaire public)

Document non contractuel

Quel conventionnement pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique ?

ou

Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut…

Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un mandataire** qui sera signataire de la convention.

Le **mandataire** sera alors **l'interlocuteur de Citeo.**
Les soutiens lui seront versés et il se chargera de les **répartir entre les collectivités partenaires,** si validé en ce sens entre les communes, via une **convention de groupement définissant les règles de répartition convenues.**

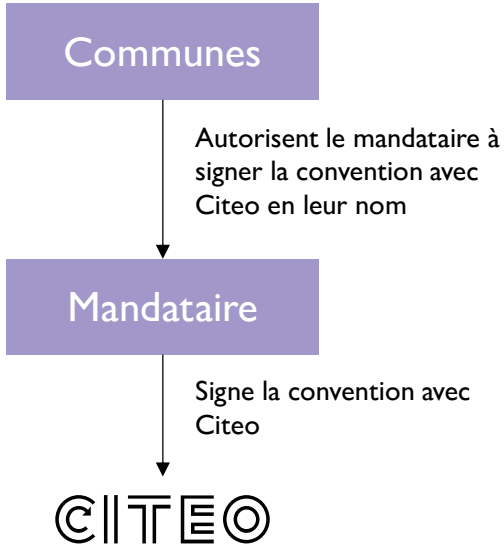

Document non contractuel

Niveau 2 :
Collectivité ou groupement
de **25.000 habitants et plus**

Le suivi

A LA SIGNATURE DU PROJET :

Nomination d'un Responsable Lutte contre les déchets abandonnés

Diagnostic territorial
Formalisation d'un **PLDA** (Annexe C) comprenant :
- Le Pilotage du PLDA
- Le Recensement des principaux hotspots de DA (dont DA diffus) sur le territoire
- Une enquête d'évaluation du sentiment de propreté (réalisée via le suivi des IOP de l'AVPU OU une étude menée par un BE ou une étude menée en propre)*
- Des actions de prévention ciblées sur les DA dont les DA diffus
- Des budgets complétés pour toutes les actions du PLDA

**Obligatoire pour les communes de 25 000 habitants et plus*

A LA FIN DE CHAQUE ANNEE :

Bilan des actions
- Dépenses réalisées
- Bilan qualitatif par action (quel impact au regard de l'objectif fixé)
- Indicateurs pertinents selon l'action
- Evaluation du sentiment de propreté*

- **Recensement des principaux hotspots**

- **Détail de l'organisation et des charges** liées aux déchets abandonnés * :
  - Mode de gestion du nettoiement
  - Prestations menées
  - Charges

POUR CHAQUE ANNEE SUIVANTE :

Le PLDA qui recense les actions prévues l'année suivante
avec pour objectif, en année 3, que 25% du montant total des soutiens soit dépensé dans des actions de pilotage, diagnostic et prévention (dont captage) du geste d'abandon

Document non contractuel

Déchets abandonnés
Pour préserver la biodiversité

PLDA et Les indicateurs à suivre

Des indicateurs métiers et des indicateurs de perception pour suivre l'impact des actions menées et leur évolution dans le temps

Des indicateurs à renseigner dans l'Annexe PLDA, selon les actions menées :

- Impact sur le hotspot
- Nombre de personnes sensibilisées
  - Parmi ces personnes le nombre d'enfants
- Nombre de personnes ayant participé à un clean up
- Nombre d'équipements de rétention/captation (grilles, nasses, filets, barrières etc.) de DA déployés
- Nombre d'équipements de collecte installés ou retirés

Actions et budgets réalisés

Quel a été l'impact de l'action sur le hotspot ?	Combien de personnes ont été sensibilisées ?	Parmi ces personnes, combien d'enfants ont été sensibilisés ?	Combien de personnes ont participé à des clean up ?	Combien d'équipements de rétention/captation (ex : grilles, nasses, filets, barrières à bulle, etc.) de déchets abandonnés ont été déployés ?	Combien d'équipements de collecte ont été installés ou retirés ? (si retirés, mettre en négatif)
Choisir uniquement parmi la liste déroulante	*Répondre uniquement par un nombre*	*Répondre uniquement par un nombre*	*Répondre uniquement par un nombre*	*Répondre uniquement par un nombre*	*Répondre uniquement par un nombre*

Document non contractuel

L'évaluation du sentiment de propreté :
Comment l'évaluer ? Plusieurs méthodes possibles

Les IOP de l'AVPU

Périmètre : des secteurs.
Pour des CL membres de l'AVPU ou qui veulent entrer dans une démarche de ***benchmark et de monitoring de la propreté.***
Intérêt de créer de ***nouveaux secteurs à monitorer en fonction des hotspots sur lesquels des actions de Lutte contre les DA sont menées***

IOP (Indice d'Observation de la Propreté) de l'AVPU

Nom de la collectivité				
	T1	T2	T3	T4
Nombre de sites évalués				
IMS (Indice Moyen de Salissure) trimestriel				
IMS trimestriel moyen de villes de la même taille				
Note/classement				
Part (en %) des emballages alimentaires dans chaque IMS trimestriel				

Enquête propre à la collectivité

Périmètre : toute la collectivité.
Pour des CL qui veulent ***communiquer, d'un point de vue politique, sur le sujet. Budget plus élevé,*** *externalisation > marché public à prévoir*

Méthodologie d'enquête proposée par Citeo

Périmètre : des hotspots.
Pour des ***CL qui débutent*** *en monitoring de la propreté et qui veulent* ***mesurer l'impact de leurs actions*** *et* ***structurer leur communication*** *vis-à-vis des usagers.*
A minima interroger 60 personnes sur 3 hotspots distincts

Quelques exemples d'actions de lutte contre les déchets abandonnés

Diagnostic

Objectifs et description du projet

étude de perception, caractérisation de déchets abandonnés, identification des lieux de dépôts de déchets abandonnés diffus etc.

Mesurer la propreté avec des caméras embarquées

Cartographie des hotspots de déchets

Curatif

Objectifs et description du projet

opération de nettoiement, installation de filets sur le réseau d'eau pluviale, études pour adapter le maillage des corbeilles de rue, etc.

Prévention

Objectifs et description du projet

installation de panneaux informatifs sur les plages, sensibilisation auprès des publics (scolaires, touristes, professionnels, restaurateurs etc.), incitation au tri pour les évènements en plein air

Mise en place d'équipements de collecte adaptés

Ajouter un équipement là où il n'en existait pas donne les moyens de ne pas jeter le déchet par terre

et/ou

Placer un équipement d'une taille adaptée et au bon endroit évite le débordement de corbeilles

Document non contractuel

Les financements

Concernant les collectivités territoriales,
les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPOLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants : • Plus d'1,5 lit touristique par habitant ; • Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % • Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	3,5

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

Estimation soutiens CALL _Déchets abandonnés

Harnes : 12khab => 39k€/an
Lens : 32khab => 104k€
Liévin : 30khab => 96k€
Loos-en-Gohelle => 7khab => 22k€
Mazingarde : 8khab => 26k€

Soutien estimé :
288 K€/an
(90khab)

Le mode d'emploi pour conventionner avec Citeo

Tout se passe en ligne :

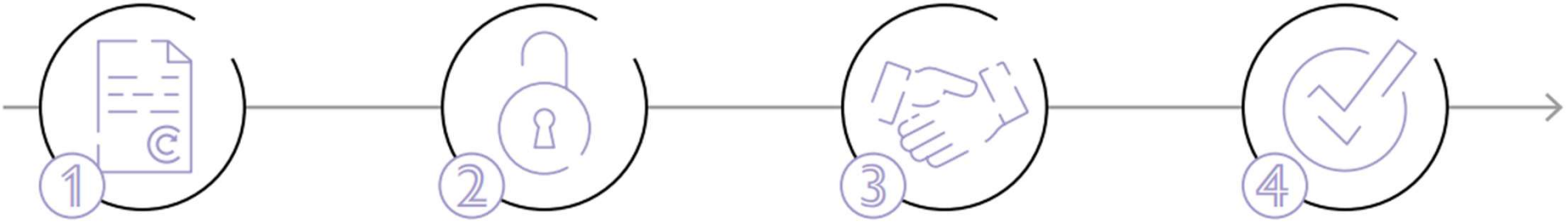

1. Complétez le formulaire « Conventionnez avec Citeo » sur la page dédiée Déchets abandonnés du site citeo.com : Engagez-vous | CITEO

2. Sous quelques jours, nous revenons vers vous pour créer votre compte sur l'espace bénéficiaire dédié aux collectivités.

   Sur cet espace :
   consultez la convention
   + les documents administratifs
   selon la taille de votre collectivité

3. Vous déposez les documents complétés sur votre espace bénéficiaire et lancez la convention avec Citeo

4. Une fois les documents validés, vous pourrez signer la convention en ligne.

   Sur votre espace bénéficiaire, profitez de tous les outils et de l'accompagnement de Citeo pour déployer et piloter vos actions de lutte contre les déchets abandonnés.

Quand candidater ?

Quand vous vous sentez prêt ! Conventions au fil de l'eau

À noter, application d'un prorata temporis semestriel si conventionnement seul

Et de nouvelles offres de service pour continuer à lutter

UN KIT DE FICHES PRATIQUES

NOUVEAU - Comment mener une enquête sur le niveau de propreté : une méthode pas à pas, des questions-types, des outils d'évaluation des actions menées et leur notoriété.

DES ATELIERS DE PARTAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT

NOUVEAU - Des ateliers pour les collectivités de plus de 50.000 habitants sur le PLDA

- Un temps de partage des bonnes pratiques et d'inspiration pour son PLDA années 2 et 3
- Un **accompagnement personnalisé et en présentiel** sur le remplissage des coûts

Et maintenant

Prévoir les délibérations :

- Toutes les communes du groupement doivent délibérer pour autoriser la commune à intégrer la convention de groupement et autoriser la CALL à porter le groupement en tant que mandataire.

- Délibération de la CALL l'autorisant à signer une convention déchets abandonnés avec CITEO.

=> PLDA validé par CITEO et délibérations attendues pour avril/mai 2026.

Attention : Si une commune vient se rajouter après signature de la convention, il faudra refaire la convention de groupement et la faire resigner par toutes les communes et la CALL.

Document non contractuel

Merci

Bénédicte CAFLERS
Responsable des Opérations
Mobile : 07 63 46 45 53
www.citeo.com
CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

CITEO

adelphe

2 bis avenue Taillebourg
75011 Paris

01 81 69 06 00
contact@citeo.com

Document non contractuel

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Vos emballages
ont un avenir

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_36-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Dérogation au repos dominical Société Artois Enrobés

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-36

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : M Brunot FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_36-DE

Vu le Code du travail, notamment les articles L 3132-12 et suivants ;

Vu la demande de la société Artois Enrobés, sise à Sains-en-Gohelle, sollicitant une dérogation au repos dominical pour ses salariés pour les dimanches 12, 19, 26 avril, 21 juin, 12 et 19 juillet 2026

Vu la nature de l'activité industrielle nécessitant la continuité de la production / maintenance / services techniques ;

Considérant que l'interruption de l'activité le dimanche pourrait compromettre le fonctionnement normal de l'établissement ;

Considérant les mesures proposées par l'entreprise pour respecter le volontariat des salariés, les repos compensateurs et la rémunération majorée ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les périodes citées ci-dessus.

Article 1 :
Le présent avis sera transmis à Monsieur/Madame le Préfet du département, autorité compétente pour décider de l'octroi de la dérogation.

Article 2 :
L'entreprise devra s'assurer du respect strict des dispositions légales et conventionnelles relatives au travail dominical dans le secteur industriel, notamment : volontariat, repos compensateur et majoration salariale.

Pour : 25
Contre : 04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)
Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet :
Développement de la Société TGL Recyclage

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-37

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_37-DE

Vu la demande déposée par la Société TGL Recyclage en vue de l'enregistrement d'une demande d'exploitation des installations de transit et de broyage de mélanges de pierres, de cailloux, et de transit de déchets non dangereux inertes, situées avenue de la Fosse 13.

Vu l'enquête publique qui aura lieu en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie, qui sera mis à disposition du public du 22 avril 2026 au 19 mai 2026 inclus.

Considérant le passage de l'exploitation de moins de 10 000 m² à plus de 10 000 m².

Considérant les désagréments liés à l'exploitation de ce type d'entreprise et de son expansion.

Le Conseil Municipal propose d'émettre un avis défavorable sur ce projet porté par la Société TGL recyclage.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité , émet un avis défavorable sur le projet porté par la Société TGL recyclage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Commission d'attribution aux associations œuvrant pour la ville

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-38

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_38-DE

Considérant la nécessité de bénéficier un tissu associatif dynamique et diversifié.

Considérant l'accompagnement quotidien de la ville envers les associations.

Considérant que l'ensemble des décisions sont portées en totale équité et transparence.

Le Conseil Municipal propose la création d'une commission d'attribution des subventions aux associations. Cette commission, composée de 8 conseillers municipaux, se réunira 2 fois par an afin de définir le montant des subventions allouées aux associations et d'en faire un bilan

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer à l'unanimité la commission d'attribution des subventions et en désigne les élus y siégeant qui sont:

- Dimitri RABEHI
- Rafaël LESH
- Cathy AVIEZ
- Aurélien DUQUESNOY
- Liliane BAUER
- Sylvie DEBAY
- Annie CARLUS
- Vincent DENOEUX

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_38-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Création d'un groupe de travail pour la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-39

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : M Brunot FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_39-DE

Considérant l'importance du travail collaboratif pour l'organisation des instances municipales.

Considérant le souhait d'un débat apaisé et serein.

Considérant la volonté de chacun de respecter l'autre dans ses idées et ses opinions.

Le Conseil Municipal propose la création d'un groupe de travail pour la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Ce groupe composé de 5 personnes sera chargé de l'écriture du règlement et se réunira à chaque nécessité ou besoin de modification.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la création de ce groupe et en désigne les membres qui sont :

- Jean HAPPIETTE
- Rémi FOMBELLE
- Georgia LAURIER
- Rafaël LESH
- Elisabeth KUC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-40

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS), Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_40-DE

Vu le Code Électoral, notamment ses dispositions relatives aux commissions de contrôle des listes électorales.

Vu la nécessité de constituer une commission de contrôle.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle chargée de vérifier la régularité des listes électorales.

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, la commission est composée de 5 conseillers municipaux : 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste. Il appartient de préciser que ces conseillers volontaires sont pris dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal propose 5 membres pour la commission de contrôle :

- Cathy AVIEZ
- Martine HAUSPIEZ
- Rémi FOMBELLE
- Vincent DENOEUX
- Rénaldo ZITELLI

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les 5 membres de la commission de contrôle

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-41

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE), M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_41-DE

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs(C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Ces 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la liste de propositions pour 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la liste de propositions pour 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

Pour : 25

Contre : 04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)

Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_41-DE

Commune de	

Par délibération n°..... en date du , le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'appui de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
	Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	MME	DUBOIS	Ursula	10/07/50	2 rue de Bretagne	TF
2	MME	BAUER	Liliane	19/01/43	18 Bld Castelnau	TF
3	M.	RABEHI	Dimitri	21/06/74	12 rue Jean Jaurès	TF
4	M.	HAPPIETTE	Jean	20/09/90	23 rue de la Champagne	TF
5	M.	LEROY	Dominique	08/09/60	3 rue Voltaire	TF
6	MME	COUSIN	Isabelle	08/03/66	18 rue Jean Jaurès	TF
7	MME	MARTEL	Cécile	03/01/60	21 chemin des Claires Fontaines	TF
8	MME	LEMAITRE	Lydie	03/12/58	26 rue de Champagne	TF
9	MME	MELIN	Anaïs	09/11/95	18 Bld Vauban	TF
10	MME	CAVIGNAUX	Dominique	20/12/59	119 rue Jean Jaurès	TF
11	M.	LECOCQ	Sébastien	19/06/71	189 rue F. Mitterand	CFE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_41-DE

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	Mme	DELPLANQUE	MAGDALENA	03/02/89	17 rue Alfred De Vigny	TF
13	M	GRINENWALD	Raphaël	24/02/83	223 av. F. Mitterrand	TF
14	Mme	HAUTECOEUR	CHRISTELLE	29/09/77	26 rés Brassens	TF
15	M	DEUDON	Maximilien	12/07/81	10 rue André Dorain	TF
16	Mme	FRANCOIS	Sylvie	04/09/63	6 rue de Rochefort	TF
17	M	BIERVOIS	Luc	12/08/63	13 rés Pasteur	TF
18	Mme	DUBOIS	Francine	23/01/58	8 rue Yal Leclerc	TF
19	M	MAGNANI	Bruno	05/05/64	60 rue JJ Rousseau	TF
20	Mme	BULTEZ	Gaislaine	02/08/52	29 rés Les Claires Fontaines	TF
21	Mme	HELAL	Marianne	07/12/65	160 av François Mitterand	TF
22	Mme	MAUSPIEZ	Martine	25/06/62	139 rue 5 Lamartine	TF
23	Mme	THURLURE	Madiana	22/01/46	122 rue Jean Jaurès	TF
24	Mme	LOISEL	Julie	27/08/84	4 rue Poffre	CFE
25	Mme	CZECH	Christelle	22/06/74	247 av. F. Mitterrand	TF
26	Mme	TRANAIN	Louise	6/08/69	2 rue du Parc	TF
27	Mme	LAURIER	Georgia	18/12/68	134 av F. Mitterand	TF
28	M	ROCHE	Kévin	10/12/88	81 bld de la Liberté	TF
29	Mme	FACON	Josette	30/10/56	21 rue Corneille	TF
30	M	LEFEBVRE	Jérémy	18/10/79	81 rue Lamartine	TF
31	Mme	WILLECOCQ	Nicole	09/01/41	48 rue Jean Jaurès	TF
32	M	MARTEL	Jean-Marie	23/01/48	21 chemin des Claires Fontaines	TF

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	GOCHA	Fabienne	urbanisme@soins-en-gohelle.Fr	03 21 44 94 00.
	CORBISEZ	Caroline	caroline.corbisez@soins-en-gohelle.Fr	06 32 34 26 91

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Capacité à ester en justice au nom de la Commune

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-42

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_42-DE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, dans les cas ci-dessous visés :

- en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait-elle-même attraite devant une juridiction pénale
- en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion
- dans tous les cas où ma commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer la possibilité d'ester en justice en son nom à Monsieur Jean HAPPIETTE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à subdéléguer la possibilité d'ester en justice en son nom à Monsieur Jean HAPPIETTE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_43-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : création d'un terrain de football en gazon synthétique, aux normes de la Fédération Française de Football, de 105 x 68 mètres, homologué, avec éclairage.

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-43

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE), M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_43-DE

La Municipalité ambitionne la création, au sein du complexe sportif municipal, d'un terrain de football en gazon synthétique, aux normes de la Fédération Française de Football, de 105 x 68 mètres, homologué, avec éclairage.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 1 137 335 € HT, hors aléas.

Cet équipement profitera notamment aux écoles maternelles et élémentaires, au collège Jean Rostand et sa "section football" créée en 2019, à l'école municipale des sports, aux différentes structures d'accueil de loisirs, et au club de football local.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de création, au sein du complexe sportif municipal, d'un terrain de football en gazon synthétique, aux normes de la Fédération Française de Football, de 105 x 68 mètres, homologué, avec éclairage dont le coût estimatif s'élève à 1 137 335 € HT, hors aléas, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet et à demander toutes les subventions y afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_44-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Convention de servitude

Annule et remplace la délibération 2023-57

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-44

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. Jean HAPPIETTE) M Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_44-DE

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'acquisition par la SAS JOSIMMO, représentée par son gérant Monsieur José GONCALVES, de la parcelle cadastrée AC 975 « le village à l'est », il y a lieu d'établir une convention de servitude, suivant le plan joint.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir une servitude de passage passant sur la parcelle cadastrée AC 974, fonds servant, au profit des parcelles AC 679, 678 et AC975 fonds dominant, de tous véhicules ou à pieds, à des charges et conditions que Monsieur le Maire jugera convenables. Cette servitude profitera à tous les propriétaires successifs de ces 2 parcelles formant le fonds dominant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consentir une servitude de passage passant sur la parcelle cadastrée AC 974, fonds servant, au profit des parcelles AC 679, 678 et AC975 fonds dominant, de tous véhicules ou à pieds, à des charges et conditions que Monsieur le Maire jugera convenables. Cette servitude profitera à tous les propriétaires successifs de ces 2 parcelles formant le fonds dominant.

Pour : 25

Contre : 04 (Mme PATOUT ; M. DENOEUX ; M. ZITELLI ; Mme KUC)

Abstention : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

INDIQUEZ LE TITRE DE VOTRE CARTE

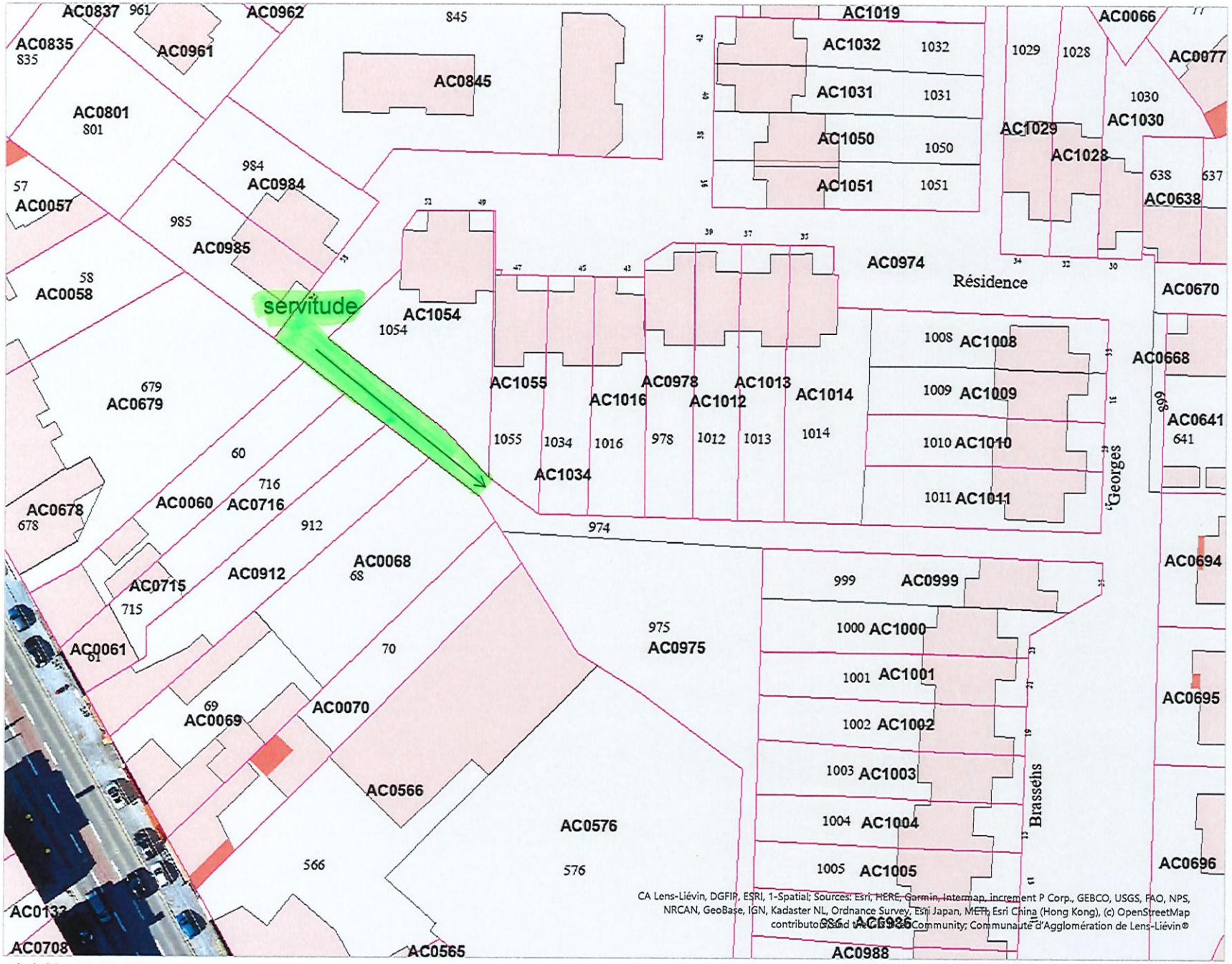

Légende

Commune
- Commune

Unité foncière
- Unité foncière

Bâtiments
- Bâtiments durs
- Bâtiments légers

Contour de parcelle
- Contour de parcelle

Parcelle
- Parcelle

Echelle : 1:537

0 5 10 20 m

Généré le : 01/04/2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_44-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_44-DE

CONVENTION DE SERVITUDE

Entre,

LA VILLE DE SAINS EN GOHELE

Représentée par son maire en exercice, Monsieur Alain DUBREUCQ - Hôtel de Ville – Place de la Mairie – 62114 SAINS-EN-GOHELLE, dûment habilité à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026

ci-après désignée par "le propriétaire",

d'une part,

Et

la SAS JOSIMMO

Représentée par son gérant, Monsieur José GONCALVES, dont le siège social est à SAINS-EN-GOHELLE – 62114 – Zone industrielle de la Fosse 13

ci-après désignée par "le demandeur",

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE

Monsieur José GONCALVES déclare avoir fait l'acquisition du terrain cadastré AC 975, situé à SAINS EN GOHELLE « le village à l'est », d'une superficie de 953 m² afin d'y stocker du matériel dans le cadre de son activité professionnelle. Il est indispensable que les véhicules puissent accéder à l'emprise foncière privée depuis la parcelle communale cadastrée AC 974. Ce terrain étant enclavé, il importe d'établir une convention de servitude avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 1 –

Monsieur Alain DUBREUCQ, représentant légal en tant que Maire de la ville de SAINS-EN-GOHELLE, "propriétaire" de la parcelle cadastrée AC 974, fonds servant, après avoir pris connaissance du plan joint en annexe et localisant le tracé de l'emprise nécessaire pour l'accès à la parcelle, consent à autoriser :

- le passage de tous véhicules de moins de 3,5 tonnes ou à pied sur ladite parcelle permettant l'accès à la parcelle AC 975, fonds dominant et AC 679, fonds dominant. Cette servitude profitera à tous les propriétaires successifs de ces 2 parcelles formant le fonds dominant

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_44-DE

ARTICLE 2 –

Le demandeur s'engage :
1) à assurer le désherbage et le débroussaillage de l'ouvrage dans le cadre de l'entretien des espaces verts.
2) à réaliser un carrossable entre les parcelles AC 1054 et AC 60 jusqu'au droit de sa propriété. Il devra laisser libre accès aux fonds de jardins des parcelles cadastrées AC 60 – AC 716 – AC 912 – AC 68 et AC 70.

Il engage sa responsabilité concernant les éventuels dommages causés aux clôtures mitoyennes jouxtant la servitude par le fait d'un représentant de sa société ou d'une société mandatée par ses soins.

ARTICLE 3 -

Le "propriétaire" conserve la pleine propriété du terrain grevé de la servitude déterminée ci-dessus.

Il s'engage cependant :
1) à ne procéder à aucune construction, ni plantation d'arbres, ou arbustes dans la bande grevée de la servitude,
2) à s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien ou à la conservation de l'ouvrage,
3) à dénoncer à tout locataire ou occupant éventuel la servitude concédée avec toutes les conséquences qui en résultent.

ARTICLE 4 -

La convention de servitude telle qu'elle résulte du présent acte prendra effet le jour de la signature des deux parties. Elle s'éteint de fait lors de la vente de ladite parcelle.

ARTICLE 5 -

La servitude octroyée s'entend sans contrepartie financière pour le propriétaire.

ARTICLE 6 -

La présente convention pourra, en cas de besoin, être modifiée par avenants.

Fait en 3 exemplaires

A SAINS-EN-GOHELLE Le	A SAINS-EN-GOHELLE Le
Le propriétaire Pour la ville de SAINS-EN-GOHELLE Le Maire	Le demandeur Pour la SAS JOSIMMO Le gérant
Alain DUBREUCQ	José GONCALVES

Annexe : 1 plan

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Sorties et projets pédagogiques 2025/2026

Délibération 2026-45

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE) M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Considérant que la ville de Sains-en-Gohelle porte un projet éducatif de territoire (PEDT) ambitieux.

Considérant l'intérêt de permettre, à tous les enfants, dès leur plus jeune âge, de vivre de nouvelles expériences.

Considérant le soutien permanent de la ville envers les écoles du territoire.

Considérant le manque notable de parents agrées pour accompagner les élèves à la piscine.

Considérant que le savoir-nager est un axe prioritaire de l'éducation.

Considérant la demande des directrices des écoles élémentaires de prélever le coût du maître nageur sur les subventions versées par la ville.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux établissements scolaires de Sains-en-Gohelle une subvention, pour la mise en place de sorties et de projets pédagogiques devant se dérouler durant l'année scolaire.

Il propose à l'assemblée de maintenir la somme de 20.00€ par élève pour l'année scolaire 2025/2026, soit une dépense totale de **11 900,00€** répartie comme suit :

Ecole BARBUSSE : 146 élèves x 20€ = 2 920,00 € - 269,10 € (maître nageur) = 2 650, 90 €

Ecole JAURES CURIE : 192 élèves x 20€ = 3 840,00 € - 392,70 € (maître nageur) = 3 447,30 €

Ecole LA FONTAINE 144 élèves x 20€ = 2 880,00 €

Ecole PRIN 113 élèves x 20€ = 2 260,00 €

Les crédits nécessaires figurent au BP 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à attribuer cette subvention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

#signature#

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_46-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Voyages et sorties éducatives Collège Jean Rostand 2025/2026

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-46

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE) M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_46-DE

Considérant l'engagement de la commune pour l'équité des chances.

Considérant la nécessité d'accompagner les jeunes dans la découverte en développant les opportunités.

Le Conseil Municipal propose d'attribuer une subvention de 2 500,00 € au collège Jean Rostand.

Cette subvention, inscrite dans la continuité de la politique d'accompagnement de la ville envers la Jeunesse et l'Éducation permettra de financer les voyages et les sorties éducatives pour l'année scolaire 2025-2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à attribuer cette subvention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire

Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_47-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 09 avril 2026

– – – – – – – –

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du deux avril deux mille vingt six.

Objet : Subvention exceptionnelle à l'école JAURES CURIE pour la classe de neige.

PRÉSENTS : M. Alain DUBREUCQ, M. Jean HAPPIETTE, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Dimitri RABEHI, Mme Annie CARLUS, M. Thomas ALEXANDRE, Mme Ludivine CHARBIT, M. Rémi FOMBELLE, Mme Dorise TRANAIN, M. Marcel MARQUETTE, Mme Georgia LAURIER, M.Bernard LOQUETTE, Mme Véronique VOLCKAERT, M. Aurélien DUQUESNOY, Mme Liliane BAUER, Mme Christelle CZECH, M. Rafaël LESCH, Mme Sylvie DEBAY, Mme Isabelle COUSIN, M. Maximilien DEDON, Mme Jeanine DELORY, M. Guillaume DELPLANQUE, M. Vincent DENOEUX, M. Rénaldo ZITELLI, Mme Elisabeth KUC.

Délibération 2026-47

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Cathy AVIEZ (Donne procuration à M. jean HAPPIETTE) M. Bruno FIEVET (Donne procuration à Mme Christelle CZECH), M. Jean-Pascal OPIGEZ (Donne procuration à Mme Annie CARLUS) Mme Marilyse PATOUT (Donne procuration à M. Vincent DENOEUX),

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Monsieur Aurélien DUQUESNOY a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération affichée en mairie le 16 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	**: 29**
Conseillers municipaux présents	**: 25**
Conseillers municipaux ayant donné procuration	**: 04**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_47-DE

Considérant l'intérêt pour les enfants de bénéficier d'un séjour en classe de neige.

Considérant la volonté affirmée des élus de pérenniser ce séjour.

Considérant le soutien engagé de la commune envers les enfants et la communauté éducative.

Il est expliqué à l'assemblée que cette année l'école Jaurés a emmené 2 classes en séjour de neige qui s'est déroulé au ¨Pont du Metty du 09 au 13 février 2026.

La collectivité propose de prendre en charge l'intégralité des factures desquelles sont déduites les participations familiales.

Monsieur Jean HAPPIETTE propose à l'assemblée de verser une subvention de 18 334,86 €.

DEPENSES		**RECETTE**	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Séjour « clés en main » 567,00€ par éléve (38 éléves)	21 546,00€	Participation des familles	7 780,00€
Transport Bus Aller-retour et activités sur place	4 568,86€	Participation Mairie	18 334,86€
TOTAL	**26 114,86€**	**TOTAL**	**26 114,84€**

Il est proposé de verser une subvention de 18 334,86 € à l'école Jaurès.

Les crédits figurent au BP 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à attribuer cette subvention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme
Le Maire
Alain DUBREUCQ

Alain DUBREUCQ
Maire de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE
15 avr. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 062-216207373-20260409-2026_47-DE